



# **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS ET SPHERES DECISIONNELLES : CAS DU DISTRICT D'ABIDJAN**

*Une enquête réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du  
Programme Gender and GBV Studies Laboratory (GSL) avec l'appui  
financier de la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie*

**ORGANISATION DES CITOYENNES  
POUR LA PROMOTION ET DÉFENSE  
DES DROITS DES ENFANTS, FEMMES  
ET MINORITÉS (CPDEFM)**

503 BP 46 Abidjan 503 / Cocody-Angré / [www.cpdefm.org](http://www.cpdefm.org) /  
[ongcpdefm@gmail.com](mailto:ongcpdefm@gmail.com) /00225 075 703 304 1

Abidjan, le 31/01/2025



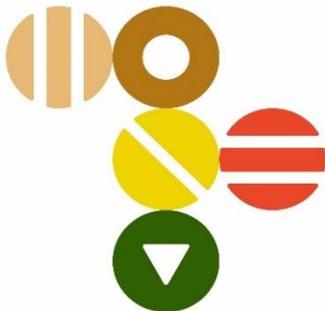
FONDATION  
DE L'INNOVATION  
POUR LA DÉMOCRATIE

*Violences faites aux femmes dans les espaces publics et  
sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas du District d'Abidjan*

# **Gender and GBV Studies Laboratory (GSL)**



*Avec le soutien financier de :*



**FONDATION  
DE L'INNOVATION  
POUR LA DÉMOCRATIE**



## EQUIPE DE TRAVAIL

### ÉTUDE RÉALISÉE SOUS LA DIRECTION TECHNIQUE DE :

- **Madame Sylvia APATA,**  
Juriste,  
Co-Fondatrice de CPDEFM,  
Directrice Technique du Programme **GSL** (**G**ender and **GBV** Studies **L**aboratory)

### RÉDACTION DU RAPPORT ASSURÉE PAR :

- **Madame Rebecca TRA LOU Epse N'DRI,**  
Docteure en Sociologie,  
Coordinatrice du Programme **GSL**

### AVEC LA SUPERVISION DE L'ÉQUIPE TERRAIN DE :

- **Madame Marie Michelle N'DA,**  
Directrice Administrative et Financière (DAF) de CPDEFM pour sa supervision en ligne de l'équipe d'enquêtrices lors des collectes

- 
- **Natacha ADJI GBESSI,**  
Socio-Anthropologue,  
Superviseuse-Terrain du **GSL**,  
Enquêtrice



*Pool Enquêtrices du Programme GSL accompagnée de la Directrice Technique, Abidjan, 2024.*



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>BTS</b>	Brevet de Technicien Supérieur
<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Professionnel
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
<b>CPDEFM</b>	Citoyennes pour la Promotion et Défense des Droits des Femmes, Enfants et Minorités
<b>CIV</b>	Côte d'Ivoire
<b>CSW</b>	Commission de la condition féminine des Nations Unies
<b>DUT</b>	Diplôme Universitaire de Technicien
<b>FP</b>	Formation Professionnelle
<b>GBVIMS</b>	Gender Based Violence Information Management System
<b>GSL</b>	Gender and GBV Studies Laboratory
<b>IDEA</b>	Institut International pour la Démocratie et l'Assistance
<b>NDI</b>	National Democratic Institute
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPJ</b>	Officiers de Police Judiciaire
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RS</b>	Réseaux Sociaux
<b>SMIG</b>	Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie
<b>VACS</b>	Violences À Caractère Sexuel
<b>VBG</b>	Violences Basées sur le Genre
<b>VFF</b>	Violences faites aux Femmes et aux Filles
<b>VS</b>	Violences Sexistes



# LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre total de personnes soumises à l'étude..... 1

Graphique 2: Personnes interrogées par tranche d'âges ..... 1

*Graphique 3: Nombre de personnes victimes d'injures selon le niveau d'instruction ..... 2*

Graphique 4: Nombre de personnes ayant subi les injures selon l'âge ..... 2

Graphique 5 : Victimes d'injures selon le groupe ethnique..... 3

Graphique 6 : Victimes d'injures selon le secteur d'activités..... 3

Graphique 8 : Victimes des injures selon la religion ..... 4

*Graphique 7 : Victimes des injures selon la situation matrimoniale ..... 4*

Graphique 9 : Victimes d'injures selon le niveau de revenu ..... 5

Graphique 10 : Nombre de personnes ayant subi les menaces selon le sexe ..... 5

Graphique 11 : Victimes de menaces par niveau d'instruction ..... 6

Graphique 12 : Victimes de menaces selon le groupe ethnique ..... 6

Graphique 13 : Victimes de menaces selon la situation matrimoniale ..... 7

Graphique 14 : Victimes de menaces selon le secteur d'activités ..... 7

Graphique 15 :Victimes de menaces selon la religion ..... 8

Graphique 16 : Victimes de menaces selon le revenu mensuel ..... 8

Graphique 17 : Nombre de personnes ayant subi les coups selon le sexe ..... 9

Graphique 18 : Victimes de coups selon niveau d'instruction..... 9

Graphique 19 : Victimes de coups selon le groupe ethnique ..... 10

Graphique 20 : Victimes de coups selon la situation matrimoniale ..... 10

Graphique 21 : Victimes de coups selon le secteur d'activités ..... 11

Graphique 22 : Victimes de coups selon la formation professionnelle ..... 12

Graphique 23 : Victimes des coups selon la religion..... 12

Graphique 24 : Victimes de coups selon le revenu mensuel ..... 13

Graphique 25 : Nombre de personnes ayant subi les chantages selon le sexe ..... 13

Graphique 26 : Victimes de chantages par niveau d'instruction ..... 14

Graphique 27 : Victimes de chantages selon la situation matrimoniale ..... 14

Graphique 28 : Victimes de chantages selon le secteur d'activités ..... 15

Graphique 29 : Victimes de chantages selon la religion ..... 15

Graphique 30 : Victimes de chantages selon le revenu mensuel ..... 16

Graphique 31 : Nombre de personnes ayant subi les discriminations selon le sexe ..... 16

Graphique 32 : Victimes de discriminations selon le niveau d'instruction..... 17

Graphique 33:Victimes de discriminations selon le groupe ethnique ..... 18

Graphique 34 : Victimes de discriminations selon la situation matrimoniale ..... 18

Graphique 35 : Victimes de discriminations selon le secteur d'activités ..... 19

Graphique 36 : Victimes de discrimination selon la formation professionnelle ..... 19

Graphique 37 : Victimes de discriminations selon la religion ..... 20

Graphique 38 : Victimes de discrimination selon le revenu mensuel..... 20

Graphique 39 : Nombre de personnes ayant subi les discriminations selon le sexe ..... 21

Graphique 40 : Divulgations/ menaces de divulgations des photos intimes sur les réseaux sociaux selon le niveau d'instruction ..... 21

Graphique 41 : Victimes de divulgation/menaces de divulgation des photos intimes sur les réseaux sociaux selon la situation matrimoniale ..... 22

Graphique 42 : Victimes de divulgation/menaces de divulgation des photos intimes sur les RS selon le secteur d'activités ..... 23



**Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas du District d'Abidjan**

Graphique 43 : Victimes de divulgation/menaces de divulgation sur les RS selon la

formation professionnelle.....	23
Graphique 44 : Victimes de divulgation/ menaces de divulgation des photos intimes sur les RS selon la religion .....	24
Graphique 45 : Victimes de divulgation/ menace de divulgation des photos intimes sur les RS selon le revenu mensuel .....	24
Graphique 46 : Nombre de personnes ayant subi les intimidations selon le sexe .....	25
Graphique 47 : Victimes d'intimidations selon le niveau d'instruction .....	25
Graphique 48 : Victimes d'intimidations selon le groupe ethnique .....	26
Graphique 49 : Victimes d'intimidation selon la situation matrimoniale .....	26
Graphique 50 : Victimes d'intimidations selon le secteur d'activités .....	27
Graphique 51 : Victimes d'intimidations selon la formation professionnelle.....	27
Graphique 52 : Victimes d'intimidations selon la religion .....	28
Graphique 53 : Victimes d'intimidation selon le revenu mensuel.....	28
Graphique 54 : Nombre de personnes ayant subi le harcèlement sexuel selon le sexe.....	29
Graphique 55 : Victimes d'harcèlement sexuel selon le niveau d'instruction.....	30
Graphique 56 : Victimes de harcèlement sexuel selon le groupe ethnique .....	30
Graphique 57 : Victimes de harcèlement sexuel selon la situation matrimoniale .....	31
Graphique 58: Victimes d'harcèlement sexuel selon le secteur d'activités.....	31
Graphique 59 : Victimes de harcèlement sexuel selon la formation professionnelle .....	32
Graphique 60 : Victimes d'harcèlement sexuel selon la religion .....	32
Graphique 61 : Victimes de harcèlement sexuel selon le revenu mensuel .....	33
Graphique 62 : Nombre de personnes ayant subi le harcèlement moral selon le sexe.....	34
Graphique 63 : Victimes de harcèlement moral par niveau d'instruction.....	34
Graphique 64 : Victimes d'harcèlement moral selon le groupe ethnique.....	35
Graphique 65 : Victimes de harcèlement moral selon la situation matrimoniale .....	35
Graphique 66 : Victimes d'harcèlement moral selon le secteur d'activités.....	36
Graphique 67 : Victimes d'harcèlement moral selon la formation professionnelle .....	36
Graphique 68 : Victimes de harcèlement moral selon la religion.....	37
Graphique 69 : Victimes de harcèlement moral selon le revenu mensuel.....	37
Graphique 70 : Nombre de personnes ayant subi les agressions sexuelles selon le sexe .....	38
Graphique 71 : Victimes d'agressions sexuelles selon le niveau d'instruction .....	39
Graphique 72 : Victimes d'agressions sexuelles selon le groupe ethnique .....	39
Graphique 73 : Victimes d'agression sexuelle selon la situation matrimoniale.....	40
Graphique 74 : Victimes d'agressions sexuelles selon le secteur d'activités .....	41
Graphique 75 : Victimes d'agressions sexuelles selon la formation professionnelle.....	41
Graphique 76 : Victimes d'agressions sexuelles selon la religion .....	42
Graphique 77 : Victimes d'agressions sexuelles selon le revenu mensuel .....	42
Graphique 78 : Nombre de personnes ayant subi le viol selon le sexe.....	43
Graphique 79 : Victimes de viol par niveau d'instruction.....	43
Graphique 80 : Victimes de viol selon le groupe ethnique .....	44
Graphique 81 : Victimes de viol selon la situation matrimoniale .....	44
Graphique 82 : Victimes de viol selon le secteur d'activités.....	45
Graphique 83 : Victimes de viol selon la formation professionnelle .....	45
Graphique 84 :Victimes de viol selon la religion.....	46
Graphique 85 : Victimes de viol selon le revenu mensuel .....	46
Graphique 86 : Nombre de personnes interdit d'accès à un espace public selon le sexe .....	47
Graphique 87 : Victimes d'interdiction d'accès à un espace public selon le niveau d'instruction .....	47



**Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas du District d'Abidjan**

Graphique 88 : Victimes d'interdiction à un accès public selon le groupe ethnique... 48

Graphique 89 : Victimes d'interdiction d'accès à un espace public selon la situation matrimoniale..... 48

Graphique 90 : Victimes d'interdiction à un espace public selon la religion ..... 49

Graphique 91: Victimes d'interdiction d'accès à un espace public selon le revenu ..... 49

Graphique 92 : Nombre de personnes ayant subi les menaces et injures sur les RS selon le sexe ..... 50

Graphique 93 : Victimes de menaces/injures sur les réseaux sociaux selon le niveau d'instruction ..... 51

Graphique 94 : Victimes de menaces/d'injures sur les réseaux sociaux selon la situation matrimoniale ..... 51

Graphique 95 : Causes des violences faites aux femmes..... 58

Graphique 97 : Raisons évoquées de l'inacceptation de la femme comme supérieur hiérarchique ..... 63

Graphique 96 : Estimation en années per les femmes et les hommes de la femme présidente de le République en CIV..... 64

Graphique 99 : Opinions des populations sur l'influence des quotas pour la représentativité des femmes dans les espaces décisionnels ..... 67

Graphique 100 : Lieux d'agressions des femmes.....

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Raisons de l'inacceptation de la femme comme supérieur hiérarchique ..... 63

Tableau 2 : Estimations du nombre d'années pour qu'une femme soit présidente de la république CIV ..... 64

Tableau 3: Facteurs (sociaux, économiques et culturels) empêchant la femme de faire la politique ou d'occuper un poste de responsabilités ..... 65

Tableau 4: Raisons pour lesquelles une femme ne peut devenir présidente de la république en CIV.... 65

Tableau 5: Conditions pour qu'une femme soit présidente de la République en CIV ..... 66

Tableau 6: Raisons du malaise des femmes dans la prise de parole en public..... 67

Tableau 7: Opinion générale des populations ivoiriennes sur la politique ..... 68

Tableau 8 : Raisons de l'inaction des victimes face aux VBG relevées par les populations ..... 70

Tableau 9: Difficultés évoquées par les populations dans la prise en charge des victimes ..... 70

Tableau 10: Mesures à prendre pour lutter contre les VBG proposées par les populations ..... 71

## RESUME EXECUTIF

L'Organisation des Citoyennes pour la Promotion, la Défense des Droits des Enfants, Femmes et Minorités (CPDEFM) a mené en 2024, avec l'appui financier de la **Fondation de l'Innovation pour la Démocratie**, une étude intitulée : « **Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles : Cas du District d'Abidjan** ». Cette enquête, réalisée dans les treize (13) communes du District, a porté sur un échantillon de **2912 personnes** comprenant **1758 femmes** et **1154 hommes**.

Grâce à une **méthode d'échantillonnage par quotas** assurant la représentativité de l'échantillon, un questionnaire a été administré à la population cible âgée de 14 à 60 ans. Les données collectées via le logiciel **Survey Solutions** et analysées avec **SPSS** et **Excel** ont livré les principaux résultats suivants :

- ✓ Les espaces publics et décisionnels ne sont pas perçus comme sécurisés pour la majorité des femmes et filles à Abidjan ;
- ✓ L'enquête a catalogué les différents types et formes de violences présentes dans l'espace public abidjanais au cours des douze (12) derniers mois :

### Violences morales, psychologiques et verbales :

- **Injures** : 769 femmes (62,22%) contre 465 hommes (37,62%)
- **Menaces** : 1231 femmes (62%) contre 748 hommes (38%)
- **Chantages** : 1664 femmes (61,31%) contre 1084 hommes (38,61%)
- **Intimidations** : 61% de femmes contre 39% d'hommes
- **Discriminations** : 1654 femmes (61,17%) contre 1048 hommes (38,76%)
- **Harcèlement moral** : 1239 femmes (43,37%) contre 850 hommes (29,75%)

### Violences physiques :

- **Coups** : 1483 femmes (60,43%) contre 948 hommes (38,63%)
- **Interdictions d'accès à un espace public** : 42,80% de femmes contre 29,36% d'hommes

### Violences sexuelles :

- **Agressions sexuelles** : 42,87% de femmes contre 29,41% d'hommes
- **Harcèlement sexuel** : 1239 femmes (43,13%) contre 850 hommes (29,59%)
- **Viol** : 1239 femmes (42,86%) contre 850 hommes (29,40%)

### Violences en ligne :

- **Menaces/injures sur les réseaux sociaux (RS)** : 90% des femmes contre 60% des hommes
- **Divulgaration ou menaces de divulgation d'images intimes sur les RS** : 1756 femmes (60,34%) contre 1152 hommes (39,59%)

*Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas du District d'Abidjan*

- ✓ Les principaux lieux d'agressions dans l'espace public abidjanais demeurent respectivement : **les marchés (70%), les rues (56%) et l'école (25%)**.
- ✓ Les **auteurs** de toutes ces violences dans les espaces publics sont **principalement des hommes à 70,43%** contre **29,56% de femmes**.
- ✓ Les **violences faites aux femmes en politique et dans les sphères décisionnelles** ont par ailleurs, été mises en lumière au travers de divers arguments et préjugés des populations, concernant la place des femmes dans ces instances. Entre autres, **76,92% des hommes, considèrent que « c'est l'homme qui doit commander »** contre **42,86% de femmes qui estiment que « la femme abuse de son pouvoir quand elle occupe un poste à responsabilité »**.

Des recommandations spécifiques ont ainsi été formulées à destination des acteurs et actrices impliqués dans la prévention, la répression et la prise en charge des violences, afin de réduire voire éradiquer ces comportements dans l'espace public abidjanais.



*Marché d'Abidjan-Yopougon, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, 2024*



## SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE .....	12
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	12
II- CARACTERISTIQUES DES ENQUETE(E)S.....	1
III- LES TYPES ET FORMES DE VIOLENCES CONSTATES DANS LES ESPACES PUBLICS ABIDJANAIS ....	2
A) Les victimes d'injures .....	2
B) Les victimes de menaces .....	5
C) Les victimes de coups.....	9
D) Les victimes de chantages .....	13
E) Les victimes de discriminations .....	16
F) Les victimes de divulgation/menaces de divulgation des photos intimes sur les RS .....	21
G) Les victimes d'intimidations .....	25
H) Les victimes de harcèlement sexuel .....	29
I) Les victimes de harcèlement moral.....	34
J) Les victimes d'agressions sexuelles .....	38
K) Les victimes de viol .....	43
L) Les victimes d'Interdiction d'accès à un espace public .....	47
M) Menaces et injures sur les réseaux sociaux .....	50
IV- FREQUENCES DES DIFFERENTES FORMES DE VIOLENCES .....	52
V- LES PRINCIPAUX AUTEURS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES .....	57
VI- LES FACTEURS DETERMINANTS LES VIOLENCES ET LEURS CONSEQUENCES.....	58
VII- LA PERCEPTION DES ACTEURS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	61
VIII- RESENTIMENTS ET DIFFICULTES DANS LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES .....	69
IX- Des principaux lieux d'agressions des femmes dans le District d'Abidjan.....	72
CONCLUSION GENERALE .....	74
RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA REDUCTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS ET REPRESENTATIVITE DES FEMMES DANS LES INSTANCES DECISIONNELLES IVOIRIENNES.....	75
BIBLIOGRAPHIE .....	A
TABLE DES MATIERES .....	B



## INTRODUCTION GENERALE

### I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La Violence Basée sur le Genre (VBG), également connue sous le nom de Violence Sexiste (VS), représente une atteinte grave aux droits humains, comme le souligne l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle se définit comme tout acte préjudiciable perpétré contre une personne sans son consentement, touchant de manière disproportionnée les femmes et les filles dans presque tous les pays. La VBG/VS trouve ses racines dans les inégalités entre hommes et femmes, résultant d'un déséquilibre structurel du pouvoir, entraînant diverses formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans différents contextes sociaux, culturels, économiques et juridiques.

En Côte d'Ivoire, les femmes et les filles sont confrontées à diverses formes de violences physiques, morales, psychologiques, sexuelles et en ligne dans les espaces publics et décisionnels urbains. Ces violences comprennent le harcèlement de rue, le harcèlement sexuel, les agressions physiques, sexuelles, psychologiques et verbales, ainsi que le cyberharcèlement, qui surviennent dans les rues, les commerces, les transports en commun, les aires de jeux et les espaces publics de décision.

Malgré les efforts déployés par la Côte d'Ivoire depuis plusieurs décennies pour réduire les inégalités entre les sexes, notamment par la ratification de divers instruments internationaux et régionaux en faveur des femmes (tels que la Déclaration de Beijing, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes : CEDEF, et le Protocole de Maputo), la violence faite aux femmes et aux filles reste présente dans les espaces publics, entravant leur pleine participation à la vie publique et politique. Cette situation limite leur potentiel à contribuer au développement du pays et restreint leur accès aux ressources et services de base.

La reconnaissance des VBG/VS dans les espaces publics et sphères décisionnelles ivoiriennes demeure insuffisante dans l'élaboration des politiques publiques. Bien que des progrès législatifs aient été réalisés, notamment avec la révision de la Constitution en 2016, du Code Pénal en 2019, et la Loi N°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la Cybercriminalité, il reste nécessaire de prendre en compte davantage d'aspects pour prévenir et éradiquer ces violences. Selon l'indice d'inégalité de genre (*PNUD, 2021*), la Côte d'Ivoire est classée 155 sur 170, mettant en lumière la persistance des normes sociales inégalitaires et stéréotypées dans la majorité des milieux sociaux. Le rapport VBG (*GBVIMS : 2022*) a recensé 7 919 cas de violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire, incluant 1 198 cas de viols, 260 cas d'agressions sexuelles,



**Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas du District d'Abidjan**

1 826 cas d'agressions physiques, 3 073 cas de dénis de ressources, d'opportunités et de services, et 1 380 cas de violences psychologiques et émotionnelles.

Une enquête sur les VFFF en lien avec la Covid-19 conduite en 2021 par CPDEFM dans six communes du District d'Abidjan auprès de 5500 personnes a révélé 1 135 cas de viols, 1 200 mariages forcés, 850 cas d'excision et 416 cas de féminicides (pour les années 2019-2020 sur l'étendue du territoire national). De même, une enquête qualitative réalisée en 2023 par CPDEFM sur les Violences À Caractère Sexuel (VACS) en milieu universitaire ivoirien, notamment à l'Université Félix Houphouët Boigny, a révélé 69 cas de harcèlement sexuel enregistrés en 2022, dont 90% de victimes féminines et 10% masculines. Les principaux auteurs étaient à 40% des membres de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) et 30% des enseignants.

Les espaces publics et décisionnels offrent aux femmes l'opportunité de participer au processus de développement et de démocratie d'un pays. En 2013, la Commission de la condition féminine des Nations Unies (CSW57) a souligné l'importance de traiter les diverses formes de violences sexuelles, y compris le harcèlement sexuel, dans les espaces publics. Le rapport d'enquête du National Democratic Institute (NDI : 2017) sur « Violences contre les femmes dans les partis politiques : Analyse de la Situation en Côte d'Ivoire » révèle également la nature violente du milieu politique, y compris le harcèlement sexuel et les menaces de mort à l'encontre des candidates.

Au vu des élections à venir en 2025 en Côte d'Ivoire, la violence contre les femmes dans les espaces publics et domaines décisionnels est particulièrement préoccupante. CPDEFM développe des initiatives pour prévenir, réduire et éventuellement éradiquer ces violences à travers son programme GSL, mis en œuvre grâce au soutien financier de la **Fondation de l'Innovation pour la Démocratie**. Cette étude intitulée « *Les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan* » vise à mieux visibiliser ces violences spécifiques et à encourager la mise en place de mécanismes de prévention et de prise en charge par les pouvoirs publics afin d'assurer une meilleure occupation de l'espace public et une représentativité accrue des femmes aux postes décisionnels. Cela contribuera à sensibiliser sur l'ampleur de ce fléau et à changer les mentalités pour une sécurité renforcée dans ces espaces.

**Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas du District d'Abidjan**  
**A) Objectifs de l'étude et Revue**

Cette étude vise à réduire les Violences Faites aux Femmes et aux Filles (VFF) dans les espaces publics et décisionnels du District d'Abidjan pour une meilleure représentativité des femmes. Elle se concentre sur :

- ✚ Recenser les formes de violence subies par les femmes ;
- ✚ Exposer la manifestation de ces violences ;
- ✚ Identifier les auteurs de ces violences ;
- ✚ Expliquer leurs causes et conséquences ;
- ✚ Formuler des recommandations pour leur éradication.

**La revue documentaire** a examiné les travaux antérieurs concernant les violences faites aux femmes, notamment le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, les sifflements et les dragues (*CONDON Stéphanie et al. 2005*). Ces études montrent que ces violences limitent la mobilité sécuritaire des femmes, classant les espaces en masculins et féminins (*LIEBER Marylène : 2015*).

**B) Méthodologie de travail**

L'enquête a utilisé une approche principalement quantitative avec des questions ouvertes pour inclure des éléments qualitatifs. Une méthode d'échantillonnage non-probabiliste par quotas a été employée pour garantir une représentation fidèle de la population du District d'Abidjan. Les répondant-e-s ont été sélectionné-e-s selon des critères spécifiques comme le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le lieu de résidence, la situation matrimoniale, le secteur d'activité, le pouvoir d'achat, ainsi que l'appartenance ethnique et religieuse. Les données ont été recueillies via Survey Solutions à travers un questionnaire combinant questions fermées et ouvertes, administré par les enquêtrices du Programme **GSL** (Gender and GBV Studies Laboratory), recrutées, formées et déployées dans les 13 communes d'Abidjan. La taille de l'échantillon a été déterminée à l'aide d'une formule statistique spécifique suivante :

$$n = m * (Z_{1-\alpha/2})^2 * \frac{p(1-p)}{e^2} * k$$

**n** : Taille de l'échantillon

**p** : Variable d'intérêt

**k** : Ajustement par rapport au plan d'échantillonnage (effet de grappe)

**m** : Coefficient de majoration pour tenir compte des non réponses fixé à 1,05

**Z<sub>x</sub>** : Le quantile d'ordre *x* de la loi normale centrée réduite

**e** : Marge d'erreur ; Fixé en 5%

**α** : Niveau de significativité fixé à 5% ;  
**Z=1,96**

La population étudiée comprend ainsi un total de **2912 personnes** dont **1758 femmes** représentant **60%** et **1154 hommes** représentant **40%**, répartis dans les treize (13) communes d'Abidjan. Des questions majoritairement fermées ont été posées aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux filles et garçons âgés de 14 à 55 ans et plus, durant la période du 08 juillet au 10 septembre 2024.

La collecte, le traitement et l'analyse des données obtenues sur le terrain ont été réalisés de manière confidentielle et organisée. Les informations recueillies ont été utilisées uniquement à des fins d'enquête. Les verbatims inclus dans ce rapport pour appuyer le sujet à l'étude sont anonymisés par des codes. De plus, le consentement libre et éclairé de chaque personne interrogée a été obtenu par les enquêtrices avant le début des entretiens.

Les données collectées ont été stockées et traitées sur le serveur en ligne du GSL

(<https://cpdefm-gsl.org>). Afin de garantir la pertinence des informations recueillies par les huit (8) enquêtrices, une équipe de supervision en ligne, en plus des superviseuses sur le terrain, a assuré un suivi quotidien de la collecte. Les enquêtrices étaient équipées de tablettes Samsung (dernière génération) avec un système de sécurité informatique permettant le contrôle à distance des déplacements et la régulation automatique des horaires de collecte. Ce système permettait également d'arrêter les tablettes à distance en cas de dépassement des heures de travail quotidien (7h30 à 17h30) ou de présence en un lieu non autorisé.

Le logiciel **SPSS version IBM 25** et le tableur **Excel** ont été utilisés pour le traitement des données, la création de tableaux croisés et l'élaboration des graphiques.

### **C) Difficultés de l'étude**

Les difficultés de cette étude sont variées. La méfiance des répondants sur certaines questions sensibles, notamment politiques, a conduit à des réponses évasives par crainte de représailles, malgré les assurances de confidentialité. De plus, certains n'ont pas pu ou voulu participer en raison de l'insécurité ambiante. Les promesses non tenues de politiciens ont également incité au refus de collaborer. Enfin, la saison des pluies et les défections dans l'équipe ont retardé la collecte des données, allongeant la durée initiale de 30 jours de cette enquête du Programme GSL.

**Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas du District d'Abidjan**  
**D) Les communes cibles de l'étude**

Image 1 : carte de la ville d'Abidjan



Google Maps : Carte de la ville d'Abidjan

Situé au sud du pays, le District d'Abidjan se trouve au bord de la lagune Ebrié et dans le Golfe de Guinée. Il comprend treize (13) communes comme Treichville, Adjamé, Cocody, Bingerville,

Marcory, Koumassi, Port-

Bouët, Abobo, Yopougon, Anyama, Attécoubé et Songon. Abidjan, avec ses 6,4 millions d'habitants sur une superficie de 2119 km<sup>2</sup> (RGPH : 2023), est le centre économique de l'Afrique de l'Ouest.

Les treize (13) communes d'Abidjan ont été choisies pour le projet pilote du Gender and GBV Studies Laboratory (GSL) en raison de leur poids démographique, politique, infrastructurel, taux de chômage des jeunes, précarité des femmes et filles, consommation de drogues et alcool par les jeunes, entraînant violence et insécurité.

Les enquêtes se sont concentrées dans les rues, commerces, arrêts de bus, gares de taxis, stations-services, marchés, espaces de jeux et maquis, où les femmes sont souvent victimes d'agressions diverses affectant leur liberté et sécurité.



*Violences faites aux femmes dans les espaces publics et du District d'Abidjan*



FONDATION DE L'INNOVATION POUR LA DÉMOCRATIE

*sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas*

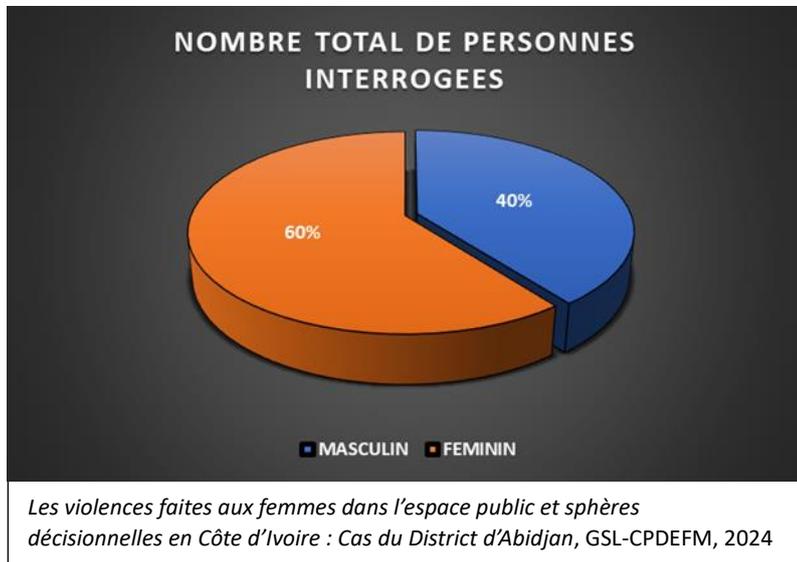


*Marché d'Abidjan-Yopougon, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, 2024*

## I- CARACTERISTIQUES DES ENQUETE(E)S

### A) Selon le sexe

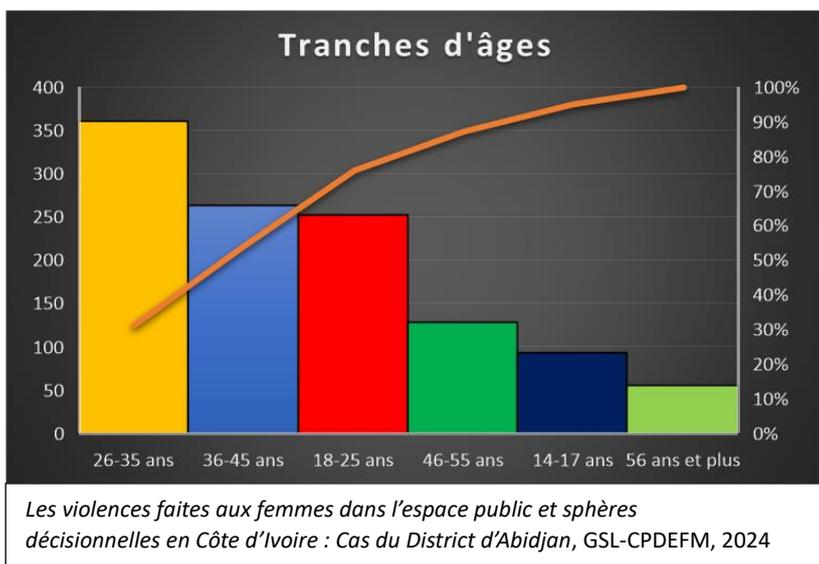
Graphique 1 : Nombre total de personnes soumises à l'étude



Parmi les personnes interrogées, on dénombre **1758 femmes (60%)** et **1154 hommes (40%)**.

### B) Selon la tranche d'âges

Graphique 2 : Personnes interrogées par tranche d'âges



90% des personnes interrogées ont entre 26 et 35 ans, 70% entre 36 et 45 ans, 60% entre 18 et 25 ans, 30% entre 45 et 55 ans, et 20% ont 56 ans et plus. Les jeunes de **de 26 à 35 ans, de 36 à 45 ans et de 18 à 25 ans** sont les plus touchés par les violences, car perçus comme vulnérables par leurs agresseurs en raison des rapports de pouvoir basés sur l'âge et le sexe. Ce déséquilibre structurel les rend plus

susceptibles d'être victimes de violences dans les espaces publics.

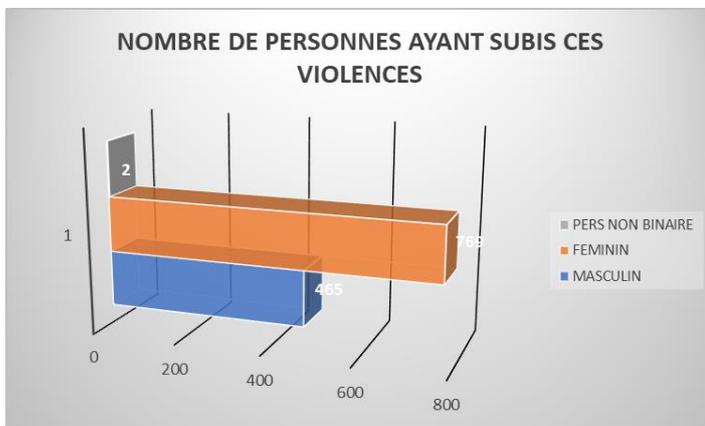
## II- LES TYPES ET FORMES DE VIOLENCES CONSTATES DANS LES ESPACES PUBLICS ABIDJANAIS

Les violences telles que les injures, le harcèlement sexuel et moral, les agressions sexuelles et physiques, les violences en ligne, les intimidations, interdiction d'accès à un lieu public, ainsi que les vols, sont constatées. Les enquêtés signalent aussi la présence de ces violences et des vols dans les rues, les transports en commun, les marchés, les arrêts de bus, les écoles, les universités, les maquis, les bistros, les aires de jeux, les jardins publics et sur les réseaux sociaux.

### A) Les victimes d'injures

#### 1- Selon l'âge

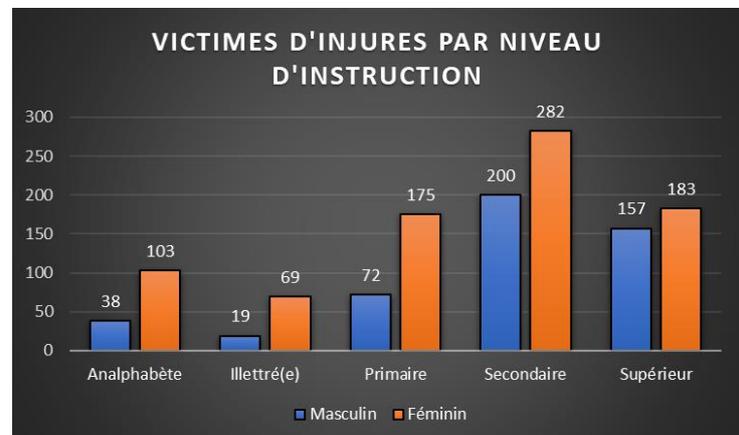
Graphique 4: Nombre de personnes ayant subi les injures selon l'âge



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

#### 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 3: Nombre de personnes victimes d'injures selon le niveau d'instruction



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

Sur **1758 femmes interviewées**, **769 soit un pourcentage de 62,22%** déclarent avoir été victimes d'injures durant les douze (12) derniers mois contre **465 hommes soit un pourcentage 37,62%**.

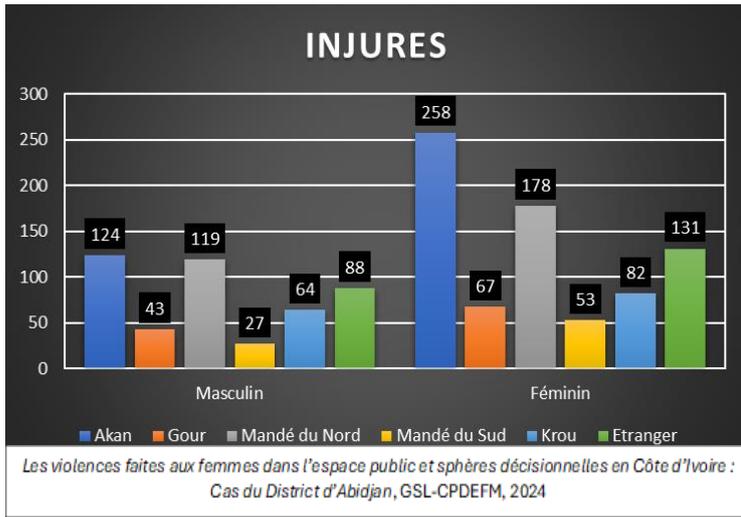
Dans l'imaginaire collectif, les femmes sont des dominées et chosifiées. La violence à leur rencontre est donc de les y réduire verbalement. Les injures sont alors considérées comme anodines et banales. Elles en reçoivent sur l'aspect de leurs corps, de leur manière de s'habiller ou de se comporter, ce qui les expose aux humiliations. Ce phénomène est généralement motivé par l'idée que les espaces publics sont la propriété des hommes. Pour y accéder donc et s'en approprier, les femmes doivent observer des rôles passifs et subordonnés.

Il est observé que la majorité des femmes déclarant avoir été victimes d'injures sont titulaires d'un diplôme de niveau secondaire avec un total de 282 femmes, soit 21,63%, contre 200 hommes, soit 15,41%. En ce qui concerne le niveau supérieur, 183 femmes (14,10%) rapportent des incidents similaires contre 157 hommes (12,10%). Pour le niveau primaire, 175 femmes (13,48%) ont signalé des injures contre 72 hommes (5,56%).

Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les femmes poursuivant des études secondaires et supérieures remettent souvent en question les rôles traditionnels qui les confinent à la sphère domestique. L'éducation des femmes et des filles dans des disciplines traditionnellement masculines telles que la physique, les mathématiques et l'économie menace l'ordre patriarcal traditionnel. L'accès des femmes à une éducation de qualité est perçu comme une remise en cause des normes de genre. De plus, lorsque les femmes réussissent dans des domaines où les hommes ont historiquement réussi, elles sont plus susceptibles d'être confrontées à des injures dans les espaces publics.

### 3-Selon le groupe ethnique

Graphique 5 : Victimes d'injures selon le groupe ethnique

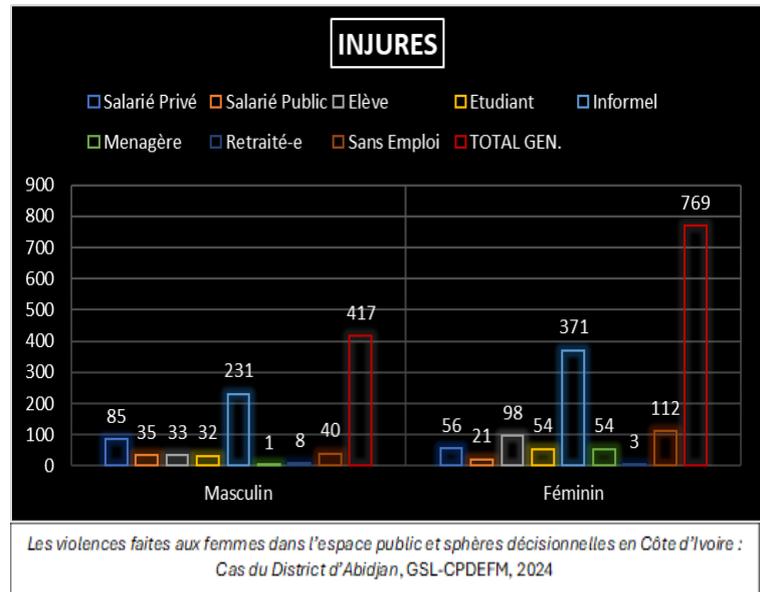


Les **femmes Akan** sont celles qui le subissent le plus et sont au nombre de **258 avec 20,91%** contre 124 hommes soit 10,05%, les **femmes du Mandé Nord** sont **178 soit 14,42%** comparativement aux hommes au nombre de 119 avec 9,64%. Le groupe qui vient en 3ème position sont les **étrangers dont 131 femmes avec 10,62%** et 88 hommes soit 7,13% ensuite viennent les Krou, les Gour et les Mandé du Sud dont les nombres sont moins élevés.

Cette violence provient souvent, des positions sociales, politiques et économiques. Par ailleurs, les stéréotypes associés aux groupes Akan et Mandé du Nord alimentent les injures dans les espaces publics à leur égard. Ces injures sont souvent l'expression des frustrations et prennent une forme sexiste qui, bien souvent, est pénible pour les femmes.

### 4- Selon le secteur d'activités

Graphique 6 : Victimes d'injures selon le secteur d'activités



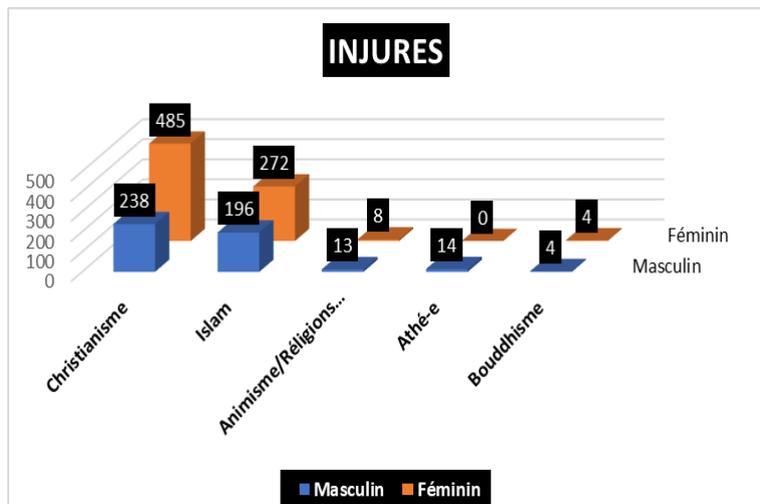
**Dans le secteur informel**, les femmes sont plus souvent victimes d'injures que les hommes. 371 femmes (31,28%) contre 231 hommes (19,48%) déclarent avoir été insultés, et parmi les sans-emploi, 112 femmes (9,44%) contre 40 hommes (3,37%) sont concernées. Ces femmes, souvent dans des situations précaires sans protections sociales ou recours judiciaires, sont vulnérables aux violences verbales en raison de leur dépendance au travail précaire et mal rémunéré.



Rue d'Abidjan-Abobo, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, 2024

### 5- Selon la religion

Graphique 8 : Victimes des injures selon la religion



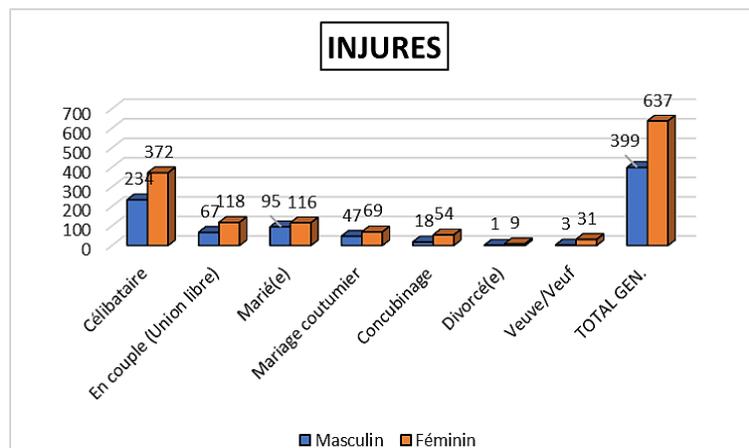
Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

De ce qui relève de la religion, **485 (39,30%) de femmes du christianisme** témoignent qu'elles ont été victimes des injures contrairement à 238 (19,29%) d'hommes et **272 (22,04%) de femmes musulmanes injuriées** contre 196 (15,88%) d'hommes musulmans.

Les femmes chrétiennes et musulmanes qui cherchent à s'émanciper des rôles traditionnels, à s'affirmer dans leurs carrières ou à revendiquer des droits égaux dans les espaces publics sont perçues comme des menaces à l'ordre religieux d'où les injures pour les maintenir sous contrôle.

### 6- Selon la situation matrimoniale

Graphique 7 : Victimes des injures selon la situation matrimoniale



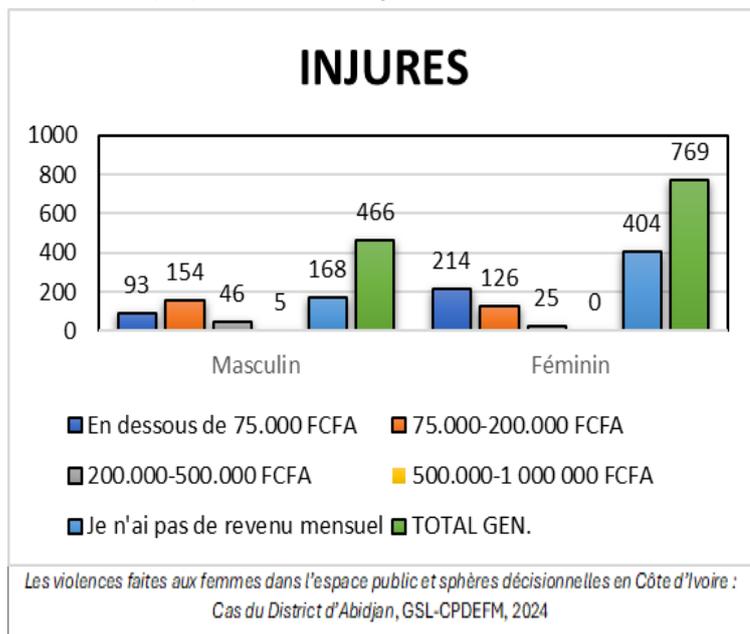
Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

**372 femmes célibataires** avec **30,15%** en sont victimes contre 234 hommes avec 18,96%, **118 femmes en union libres** soit **9,56%** ont été victimes d'injures par rapport à 67 hommes victimes avec 5,43%, **116 femmes mariées** avec **9,40%** sont victimes d'injures contre 95 hommes avec 7,70%.

Les femmes célibataires, ou en union libre qui subissent plus d'injures est du fait de leur trop grande indépendance, autonomie sociale, financière et émotionnelle qui suscite des réactions de mépris ou de rejet de la part de leurs bourreaux. Cette indépendance est interprétée comme un affront à l'ordre traditionnel qui est que toute femme quel que soit son statut social, économique, politique est appelée à se marier. Les injures servent ainsi à maintenir l'ordre social et à réaffirmer les rôles traditionnels dominants remis en cause par ces dernières.

## 7- Selon le revenu mensuel

Graphique 9 : Victimes d'injures selon le niveau de revenu



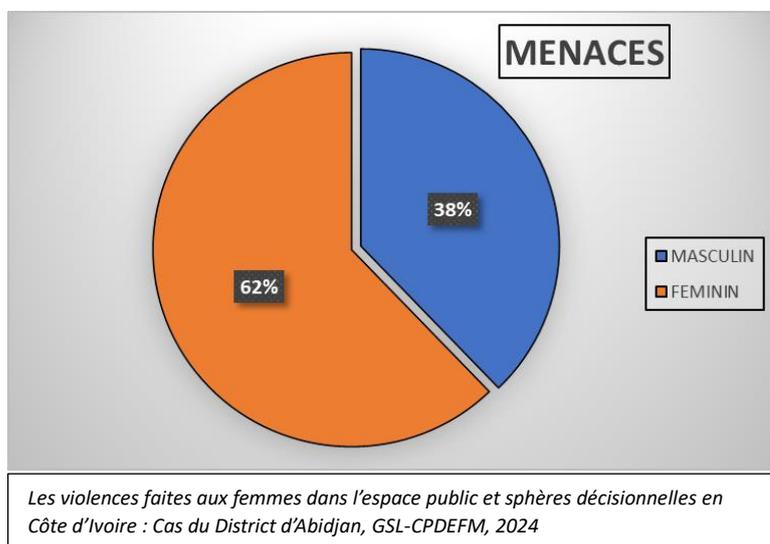
**404 femmes, soit 32,71% n'ayant pas de revenus, sont victimes d'injures par rapport à 168 hommes, soit 13,60%. 214 femmes avec un revenu mensuel en dessous de 75 000 FCFA (soit 17,33%) déclarent être victimes d'injures dans les espaces publics, contre 93 hommes, soit 7,53%. 154 hommes, soit 12,47%, ayant un revenu entre 75 000 et 200 000 FCFA, sont victimes d'injures par rapport à 126 femmes, soit 10,20%.**

Pour les femmes, le statut économique élevé est lié à des normes de beauté, de féminité et de réussite sociale parce qu'une femme qui a les moyens financiers peut prendre soin de son corps de sa chevelure et peut soigner son accoutrement. Les femmes qui ne parviennent pas à répondre à ces attentes font face à des comportements violents d'où les injures. **Pareillement pour les hommes qui se situent entre 75000 et 200000FCFA sont des hommes qui n'arrivent pas à s'imposer dans leur communauté puisqu'ils n'arrivent pas à subvenir aux besoins de leurs familles et d'être pour elles un modèle de réussite.**

## B) Les victimes de menaces

### 1- Selon le sexe

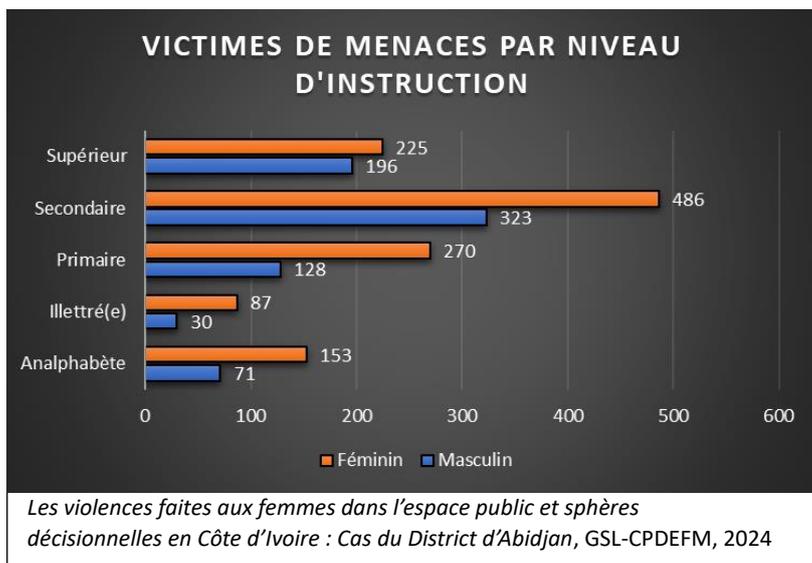
Graphique 10 : Nombre de personnes ayant subi les menaces selon le sexe



La femme historiquement considérée comme un être vulnérable par la conscience populaire, "a besoin d'une figure paternelle" pour se protéger ; d'où le renforcement du modèle patriarcal qui la rend dépendante des rôles à lui assigner. Cette manière de concevoir les choses, amène les hommes à considérer la femme comme une cible potentielle de violence. **1231 femmes soit 62% sont victimes de menaces contrairement à 748 hommes soit 38%.**

## 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 11 : Victimes de menaces par niveau d'instruction



Le graphique montre que parmi les victimes de menaces :

- ✓ **Niveau secondaire** : 486 femmes (25,06%) et 323 hommes (16,32%)
- ✓ **Niveau primaire** : 270 femmes (13,64%) et 128 hommes (6,47%)
- ✓ **Niveau supérieur** : 225 femmes (11,37%) et 196 hommes (9,90%)

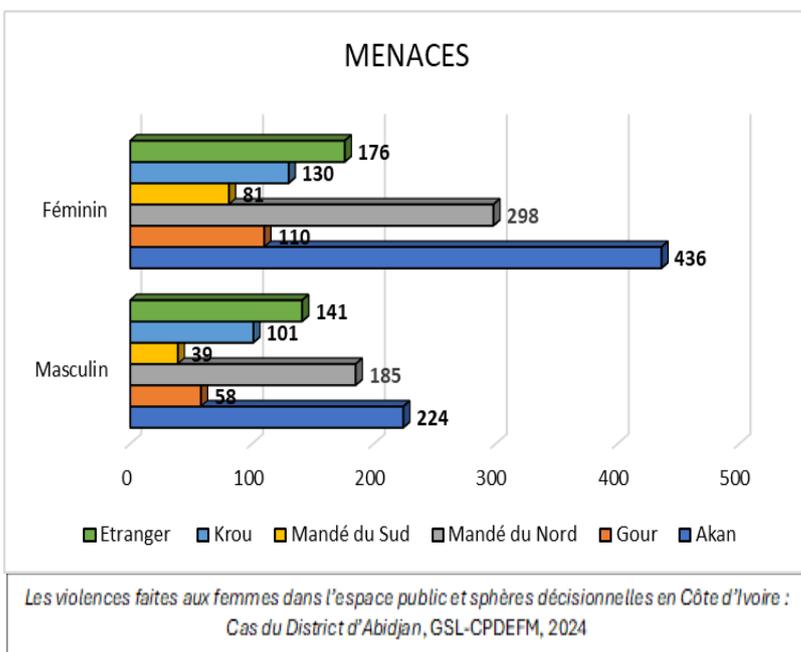
C'est dire que les niveaux d'instructions sont exposés à la violence. Les explications à ce phénomène sont qu'aujourd'hui, les hommes qui sont destinés à être des figures dominantes de l'intellectualisme se trouvent confronter à un renversement de l'ordre culturel où les femmes ont la capacité nécessaire de tenir des discours constructifs, contrairement à leurs attentes sociales. Les menaces deviennent alors une réaction aux pressions sociales que les femmes exercent sur eux par la qualité de leur éducation scolaire et universitaire.

**436 femmes Akan (22,03%) subissent des menaces**, contre 224 hommes (11,31%). 298 femmes Mandé du Nord (15,05%) sont également touchées, en comparaison à 185 hommes (9,34%). De même, 176 femmes étrangères (8,89%) subissent des menaces par rapport à 141 hommes (7,12%), et 110 femmes Gour (5,56%) face à 58 hommes (2,93%).

Les femmes Akan et Mandé du Nord sont particulièrement vulnérables aux menaces en raison de rivalités politiques, d'inégalités économiques et d'une perception de domination sociale. Leurs migrations fréquentes et leur visibilité accrue dans les espaces publics comme les marchés en font des cibles, où leur identité ethnique est souvent utilisée pour les juger et les menacer verbalement ou physiquement.

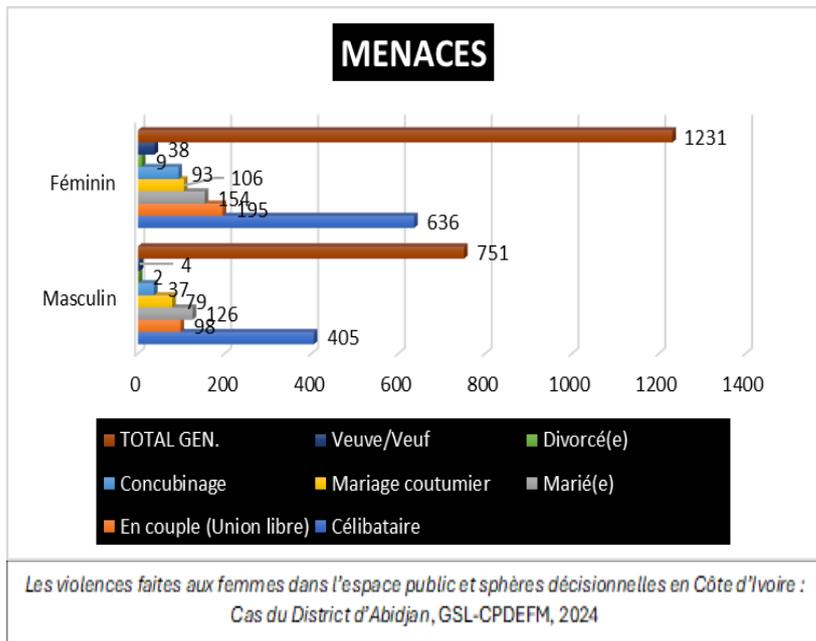
## 3- Selon le groupe ethnique

Graphique 12 : Victimes de menaces selon le groupe ethnique



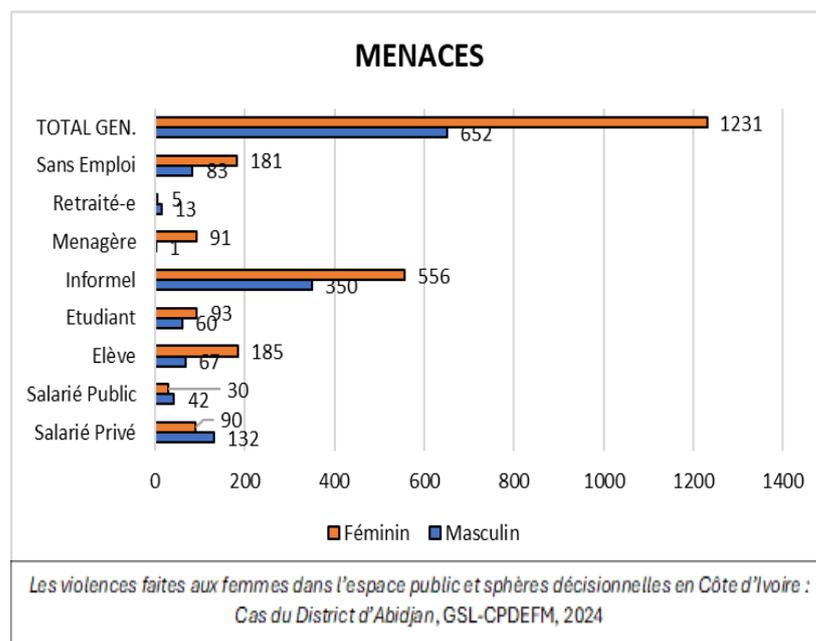
#### 4- Selon la situation matrimoniale

Graphique 13 : Victimes de menaces selon la situation matrimoniale



#### 5- Selon le secteur d'activités

Graphique 14 : Victimes de menaces selon le secteur d'activités



**32,07% des femmes célibataires (636) ont subi des menaces**, contre 20,42% des hommes (405). 9,83% des femmes en union libre (195) déclarent être victimes de menaces, comparé à 4,94% des hommes (98). 7,77% des femmes mariées (154) signalent des menaces, par rapport à 6,35% des hommes (126). Enfin, 5,35% des femmes mariées coutumièrement (106) font état de menaces, contre 3,98% des hommes (79).

Les femmes célibataires et en union libre, sont les plus exposées aux menaces dans les espaces publics que les femmes mariées civilement ou coutumièrement, en raison de la transgression des normes sociales et culturelles qui régissent la place de la femme au sein de nos communautés. Une femme à un certain âge doit pouvoir vivre avec un homme quel que soit son titre son niveau d'étude. En fait, la femme n'existe pour la communauté que par rapport à ce que les autres lui tendent. Le choix qu'elles font de rester célibataires remet en cause les normes sociales de la sexualité et des relations affectives d'où les menaces à leur rencontre.

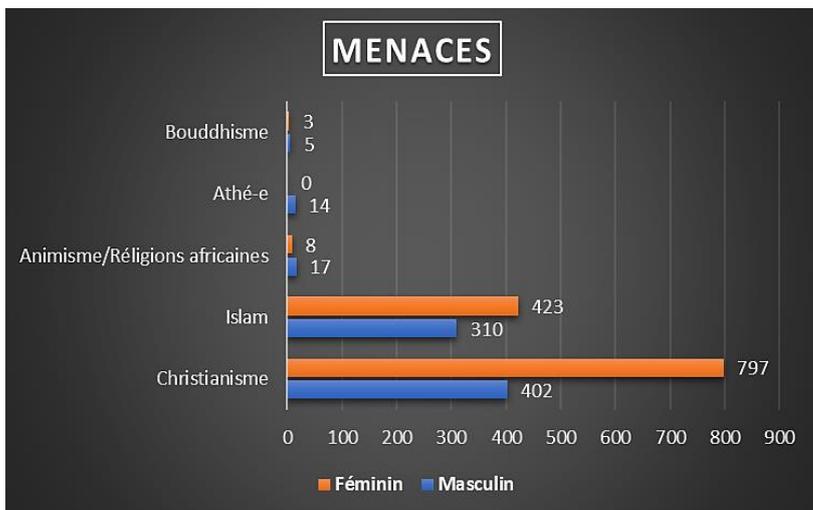
**556 femmes (29,51%) du secteur informel sont victimes de menaces** contre 350 hommes (18,58%), 185 élèves filles (9,82%) déclarent subir les menaces par rapport à 67 garçons (3,56%), **132 hommes (7,01%) du secteur privé** sont menacés contre 90 femmes (4,78%).

Il est pertinent de souligner que les femmes travaillant dans le secteur informel, notamment celles occupant les espaces publics tels que les marchés et les trottoirs, sont particulièrement exposées aux menaces en raison des tensions économiques qui peuvent survenir avec les forces de l'ordre et de sécurité. Ces menaces servent souvent de moyens d'intimidation pour inciter ces femmes à quitter leurs lieux de travail.

Quant aux élèves de sexe féminin, elles sont également confrontées à des menaces, principalement en raison de la conception inadéquate des systèmes de transport en commun et des infrastructures publiques quant à leur sécurité. Le trajet entre l'école et la maison expose ces élèves à divers risques de violence, y compris les menaces. L'absence de mesures de sécurité adaptées accentue leur vulnérabilité.

## 6- Selon la religion

Graphique 15 : Victimes de menaces selon la religion



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

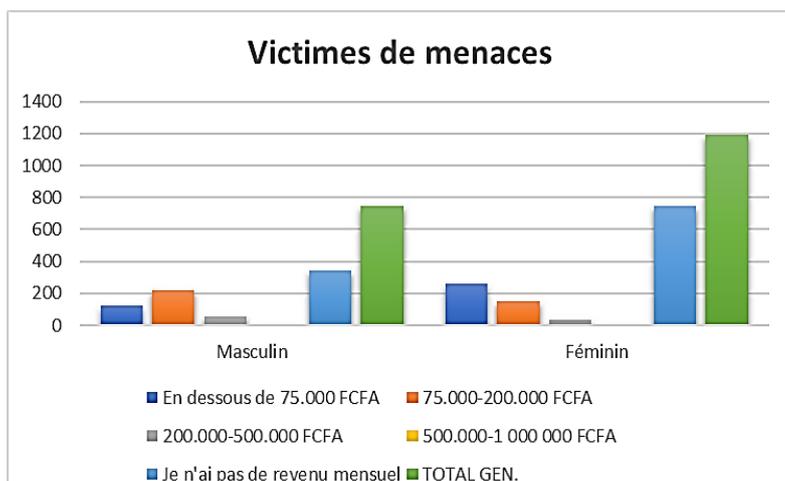
**797 femmes chrétiennes, soit 40,25%, ont signalé avoir été menacées, contre 402 hommes, représentant 20,30%. 423 femmes musulmanes, soit 21,36%, ont déclaré être victimes de menaces, contre 310 hommes, soit 15,66%.**

Les femmes de religion chrétienne et musulmane semblent faire face à des menaces dans les espaces publics lorsqu'elles adoptent des comportements perçus comme contraires aux normes culturelles et religieuses. Par exemple, lorsque ces femmes exercent une plus grande liberté dans les espaces publics, elles peuvent être accusées de compromettre leur dignité ou celle de leurs communautés. L'autonomie des femmes est souvent mal perçue en raison de la croyance qu'elles devraient être sous l'autorité d'une figure masculine (un père, un époux, un frère) et ne pas se retrouver seules dans les lieux publics.

Il est également observé que dans certaines interprétations religieuses, Dieu est représenté de manière masculine par les guides religieux, bien que les textes sacrés décrivent Dieu comme un Esprit. Ainsi, lorsque les femmes expriment leur autonomie dans les espaces publics, elles sont parfois perçues comme défiant les normes de conduite prescrites par leur religion, ce qui peut les exposer à des menaces.

## 7- Selon le revenu mensuel

Graphique 16 : Victimes de menaces selon le revenu mensuel



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

**748 soit 38,52% femmes qui n'ont pas de revenus mensuels sont victimes de menaces par rapport à 340 hommes pour un pourcentage de 17,51% durant ces douze (12) derniers mois, 263 femmes avec un pourcentage de 13,54% en dessous de 75000FCFA sont victimes de menaces contre 127 hommes soit**

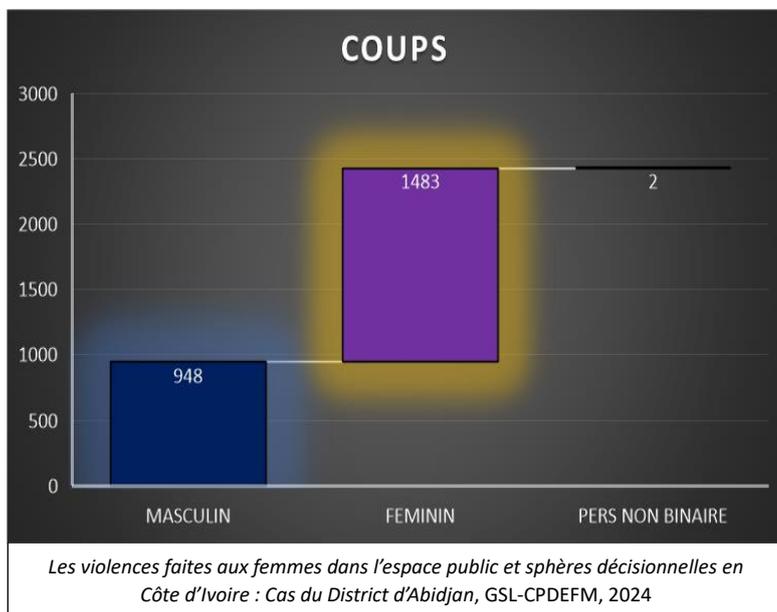
**6,54%, 217 hommes avec 11,17% ont entre 75000 et 200000FCFA sont aussi victimes de menaces contre 151 femmes soit 7,78%.**

Cette violence due à des revenus modestes expose les femmes et les hommes à l'humiliation, de l'un des sexes sur l'autre, avec le sexe féminin, plus en proie que le sexe masculin à ladite violence. Laquelle est aussi perceptible au sein des communautés.

## C) Les victimes de coups

### 1- Selon le sexe

Graphique 17 : Nombre de personnes ayant subi les coups selon le sexe

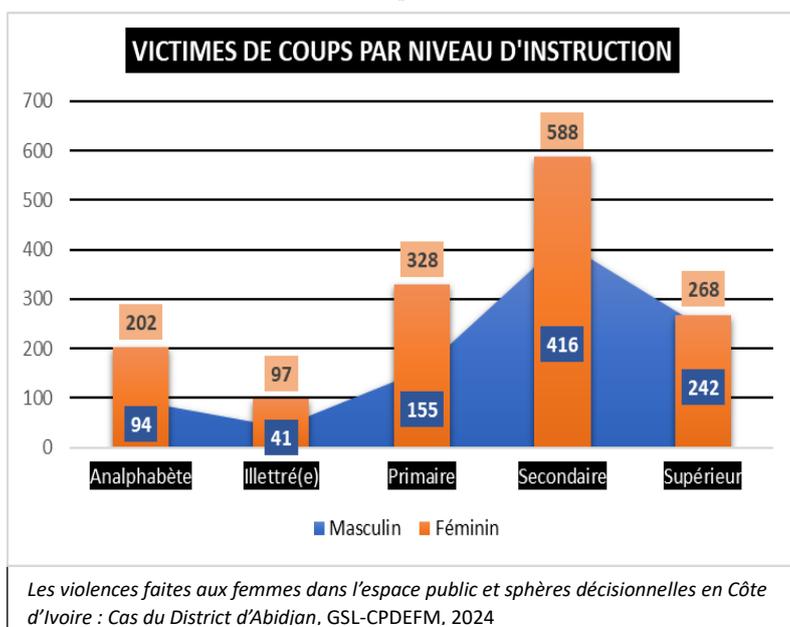


Parmi l'échantillon, **60,43% des femmes (1483) ont reçu des coups**, contre 38,63% des hommes (948). De plus, **0,08% des personnes non binaires** de l'échantillon total, représentant 100% de cette catégorie, ont subi des coups au cours des douze derniers mois.

Cet aspect du phénomène peut trouver sa cause dans l'objectification de la femme dans nos sociétés. Les hommes ont tendance à conquérir les femmes comme des objets qu'ils doivent contrôler donc toute résistance de la part de la femme est réprimée. On veut qu'elle soit soumise vis-à-vis d'une figure masculine dominante. Laquelle soumission qui s'apparente à une servitude. Ainsi, lorsque la femme affirme son indépendance à l'égard de l'homme, celui-ci se sent dévalorisé et pour lui rappeler la norme sociale établit par les mêmes hommes, du fait de leur présence sur l'éducation par rapport à la femme depuis la période antique, elle est violentée. Les hommes sont également violentés à moindre proportion, dans les espaces publics majoritairement par d'autres d'hommes dans ces mêmes espaces.

### 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 18 : Victimes de coups selon niveau d'instruction

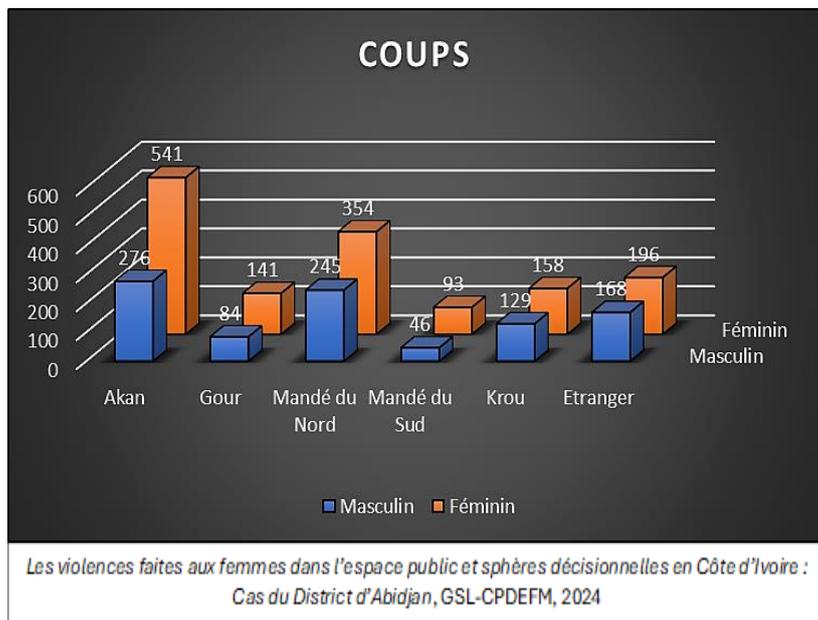


**588 femmes (24,21%) de niveau secondaire** sont victimes de coups contre 416 hommes (17,13%), **328 femmes (13,50%) de niveau primaire** par rapport à 155 hommes (6,38%), **268 femmes (11,03%) de niveau supérieur** contre 242 hommes (9,96%), et 202 femmes analphabètes (8,32%) contre 94 hommes (3,87%).

Les filles du niveau secondaire sont plus exposées à la violence en raison de leur autonomie accrue et des défis de protection. En revanche, les filles du niveau primaire sont souvent surveillées par leurs parents. Les femmes de niveau supérieur, étant plus matures, se défendent mieux contre les agressions physiques.

### 3- Selon le groupe ethnique

Graphique 19 : Victimes de coups selon le groupe ethnique



Les **femmes Akan** déclarent être victimes de coups à un taux de **22,24% (541 cas)**, contre 11,34% (276 cas) pour les hommes. Pour les Mandé du Nord, le taux est de **15,55% (354 cas) chez les femmes** et de 10,07% (245 cas) chez les hommes. Les **femmes étrangères** ont un taux de **8,06% (196 cas)** contre 6,91% (168 cas) pour les hommes étrangers.

Ces violences sont souvent une réponse aux ressentiments envers les structures dominantes auxquelles appartiennent les groupes de pouvoir des femmes Akan et Mandé du Nord.

### 4- Selon la situation matrimoniale

Graphique 20 : Victimes de coups selon la situation matrimoniale

Pour les violences dans les espaces publics, **29,51% des femmes célibataires** et **19,69% des hommes célibataires** en sont victimes. De plus, **11,10% des femmes en union libre** contre **5,94% des hommes** ont subi des coups, **8,67% des femmes mariées civilement** par rapport à **6,44% des hommes**, et **5,28% des femmes mariées coutumièrement** contre **4,79% des hommes**.

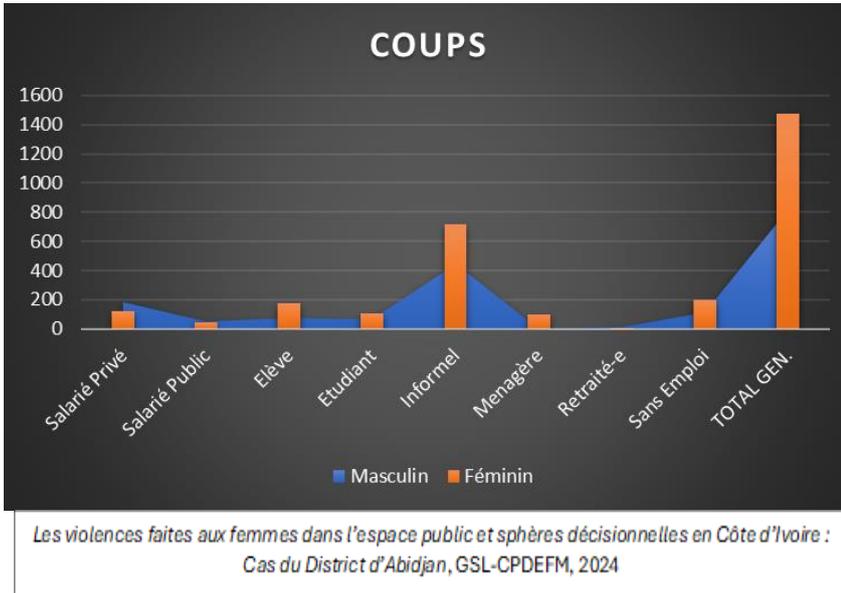
Les femmes célibataires et en union libre peuvent être victimes de violences en raison de leur statut familial. Dans certaines communautés, le mariage est perçu comme un rite de passage essentiel pour toutes les femmes et filles. Par conséquent, celles qui ne suivent pas ce rite peuvent être vues comme déviant de la norme. Cela peut entraîner des violences physiques ou une pression sociale visant à les pousser au mariage. Dans certains cas, ces femmes reçoivent des propositions de mariage d'hommes et sont contraintes par leurs familles, sans tenir compte de leur consentement.

La société africaine, et plus particulièrement ivoirienne, qui est largement patriarcale, impose des rôles de genre stricts. Dans certaines communautés d'Abidjan, par exemple, les femmes mariées utilisent parfois un fouet en peau d'animal pour corriger les épouses jugées irrespectueuses envers leurs maris.

Les femmes mariées peuvent également être sujettes à des violences physiques dues à des tensions économiques, notamment lorsque l'homme est le principal soutien financier de la famille. Ces femmes peuvent subir cette violence en public en raison de comportements perçus comme de l'insubordination ou d'une indépendance excessive.

## 5- Selon le secteur d'activités

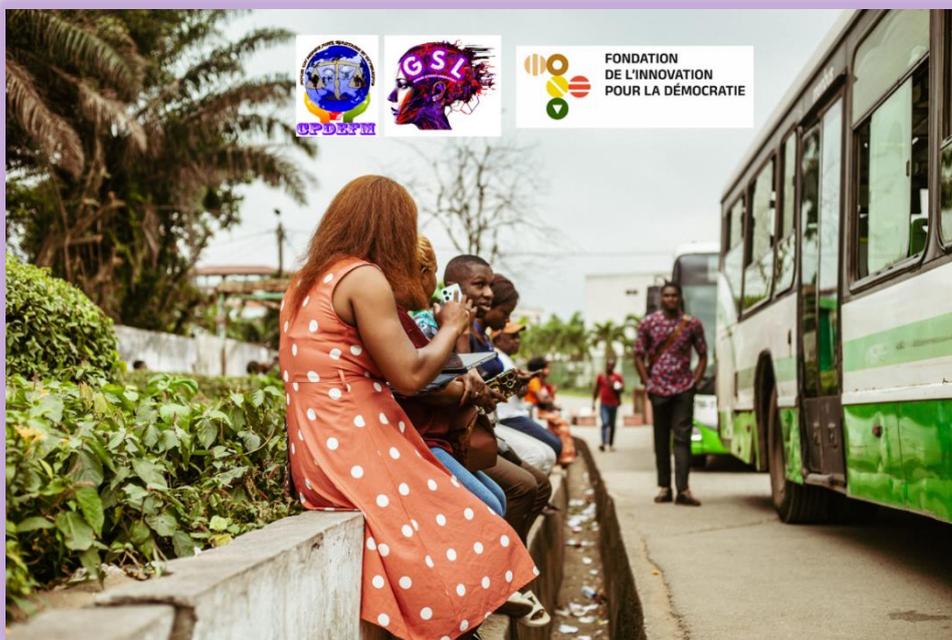
Graphique 21 : Victimes de coups selon le secteur d'activités



Les femmes dans le secteur informel, victimes de coups sont au nombre de 718 soit 31,27% contre 444 hommes avec 19,34%, 202 femmes sans emploi avec 8,80% sont victimes de coups par rapport à 114 hommes avec 4,97%, 182 hommes du privé soit 7,93% signalent être victimes de coups contre 122 femmes avec

5,31%, 178 élèves filles avec un pourcentage de 7,75% sont victimes de coups contre seulement 72 élèves garçons soit 3,14%.

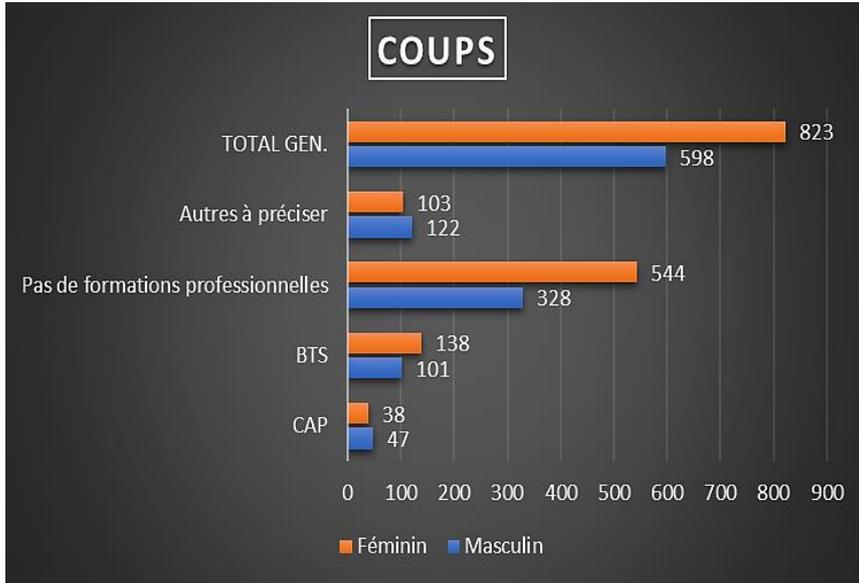
Les femmes travaillant dans le secteur informel sont souvent victimes de violences dans les espaces publics en raison de la dangerosité de ces environnements. Elles passent beaucoup de temps dans les rues, les gares et les marchés, qui sont des lieux peu sécurisés. Par rapport à celles employées dans le secteur formel, ces femmes sont généralement vulnérables face aux violences physiques. Les endroits où elles exercent leurs activités manquent souvent de surveillance et d'infrastructures adaptées (caméras de sécurité, éclairage public, présence des forces de l'ordre), ce qui rend difficile la prévention de ces violences.



Arrêt de bus, Abidjan-Abobo, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, 2024

## 6- Selon la formation professionnelle

Graphique 22 : Victimes de coups selon la formation professionnelle



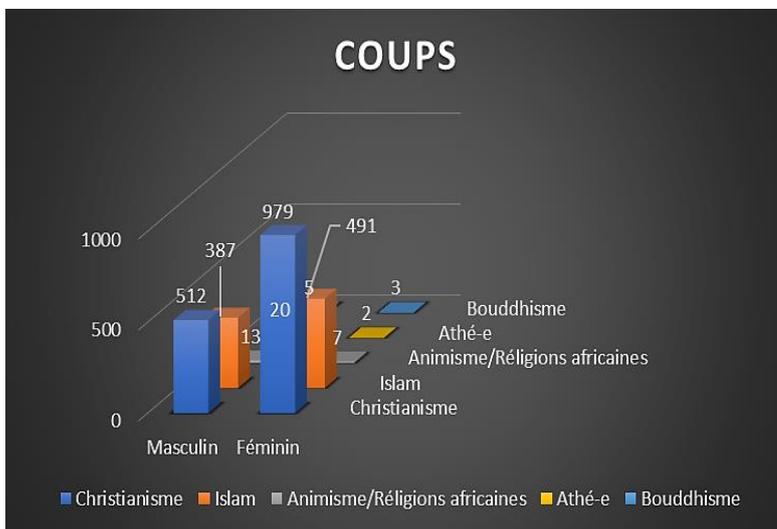
Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

**544 femmes sans formation professionnelle (38,26%) ont été victimes de coups** ces douze derniers mois contre 328 hommes (23,07%). 138 femmes titulaires d'un BTS (9,70%) ont déclaré être victimes contre 101 hommes (7,10%). 122 hommes d'autres formations professionnelles (8,58%) ont été victimes par rapport à 103 femmes (7,24%).

Les femmes sans formation professionnelle ou avec un BTS ont moins accès à des emplois stables et bien rémunérés. Elles cherchent donc du travail dans des secteurs peu sécurisés comme l'aide-ménager, de petites entreprises non conventionnelles et le secteur informel. Ces secteurs offrent des conditions de travail instables et exposent les femmes à une violence physique récurrente. Pour lutter contre ces violences, il est essentiel de promouvoir l'accès aux formations professionnelles et de créer des emplois sécurisés dans des endroits sûrs pour les femmes et les filles.

## 7- Selon la religion

Graphique 23 : Victimes des coups selon la religion



979

**femmes chrétiennes (40,44%) ont subi des coups** ces 12 derniers mois, contre 512 hommes (21,15%) et 491 femmes musulmanes (20,28%), comparativement à 387 hommes (15,99%).

Le graphique montre que les femmes chrétiennes et musulmanes sont plus exposées à la violence physique. Cette

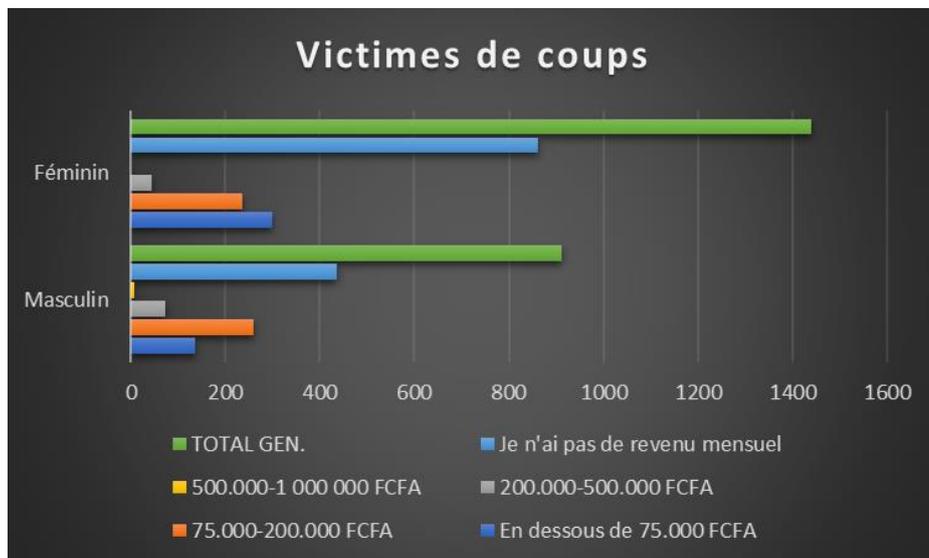
exposition est due à l'instrumentalisation religieuse par le patriarcat, aux stéréotypes culturels, à la pression communautaire et aux normes de genre. L'absence de protection

adéquate aggrave la situation. Combattre cette violence nécessite des efforts éducatifs, législatifs, institutionnels et culturels pour garantir la sécurité des femmes.

Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

## 8- Selon le revenu mensuel

Graphique 24 : Victimes de coups selon le revenu mensuel



Les femmes victimes de coups qui n'ont pas de revenus mensuels sont 862 soit 36,62% contrairement à 435 hommes avec 18,50%, 298 femmes soit 12,68% ayant un revenu mensuel en dessous de 75,000 FCFA sont victimes de coups contre 137

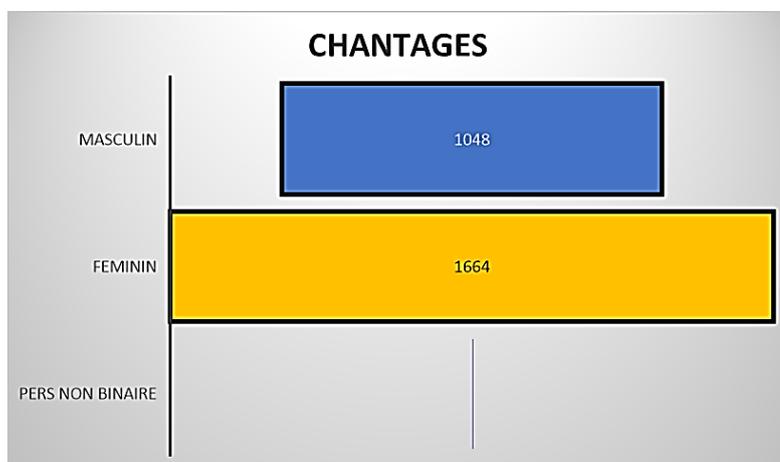
hommes avec 5,83%, 259 hommes soit un pourcentage de 11,02% qui ont entre 75,000 et 200,000 FCFA sont aussi victimes de coups contre 237 femmes avec 10,08%.

Les femmes sans revenus ou avec moins de 75,000 FCFA sont vulnérables aux violences physiques à cause de la dépendance économique, des stéréotypes de genre et du contrôle patriarcal. Les inégalités économiques renforcent ces déséquilibres de pouvoir. Les hommes gagnants entre 75,000 et 200,000 FCFA font souvent face à une consommation élevée de drogue et d'alcool, augmentant ainsi la violence envers eux.

## D) Les victimes de chantages

### 1- Selon le sexe

Graphique 25 : Nombre de personnes ayant subi les chantages selon le sexe



Parmi 2714 répondants, 61,31% des femmes (1664) et 38,61% des hommes (1084) ont déclaré avoir été victimes de chantages au cours des douze (12) derniers mois.

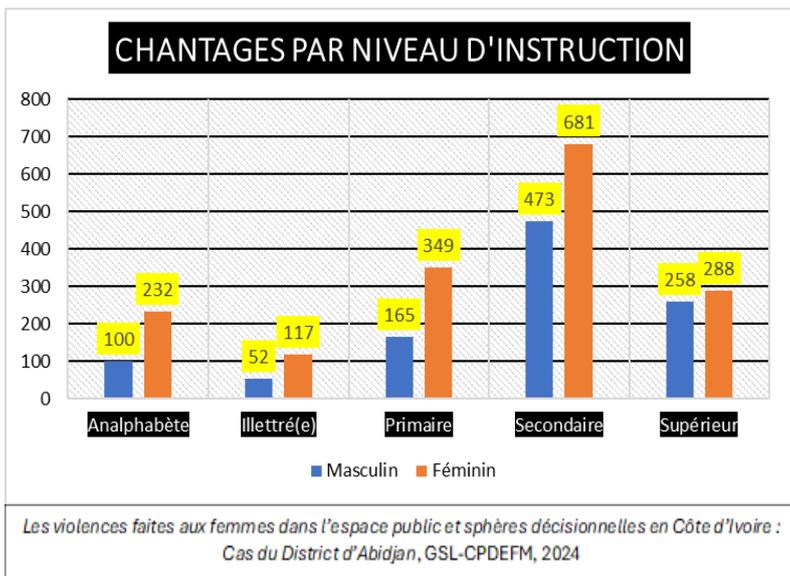
Les femmes font face à des normes strictes concernant leur sexualité, leur habillement et leur choix de carrière. Beaucoup vivent dans la précarité financière et risquent le

chantage si elles enfreignent ces normes. Certaines cèdent à cette pression sociale pour éviter la honte ou le déshonneur public.

## 2- Selon niveau d'instruction

Graphique 26 : Victimes de chantages par niveau d'instruction

Le graphique 26 montre que **25,08 % des femmes de niveau secondaire** sont victimes de

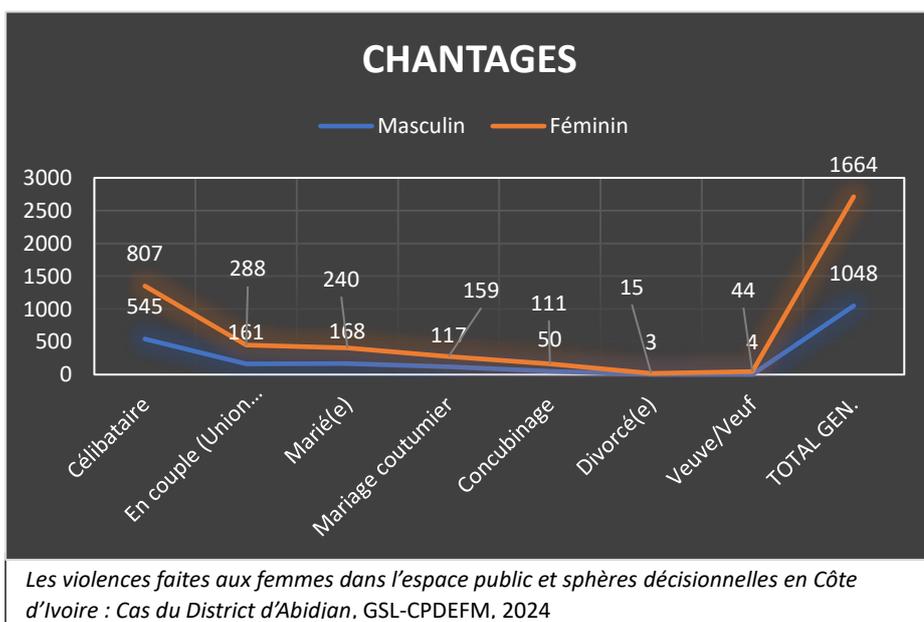


chantage contre **17,42 % des hommes**, suivies par **12,85 % des femmes de niveau primaire** contre **6,08 % des hommes**, **10,61 % des femmes de niveau supérieur** contre **9,50 % des hommes** et **8,55 % des femmes analphabètes** contre **3,68 % des hommes analphabètes**. Les femmes du secondaire, plus exposées dans les lieux publics, sont plus sujettes aux chantages. Celles du primaire sont

moins autonomes et donc moins ciblées. Les femmes du supérieur, ayant plus de confiance et accès à des ressources juridiques, sont mieux armées pour se défendre.

## 3- Selon la situation matrimoniale

Graphique 27 : Victimes de chantages selon la situation matrimoniale



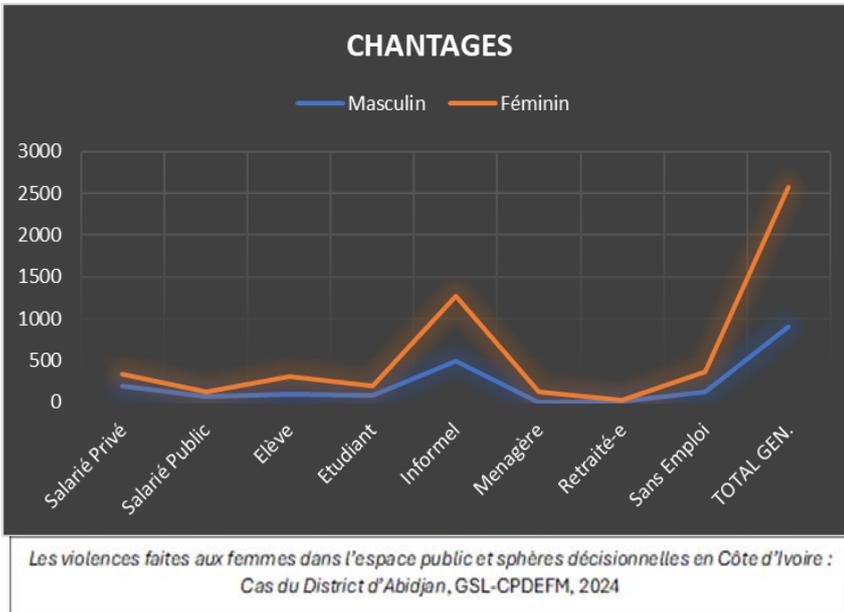
Sur 807 femmes célibataires (29,73%), sont victimes de chantages dans les espaces publics, comparativement à 545 hommes célibataires (20,08%). Parmi les femmes en union libre, 288 (10,61%) subissent des chantages contre 161 hommes (5,93%). De plus, 240 femmes mariées (8,84%) font l'expérience de ce type de harcèlement,

tandis que 168 hommes mariés (6,19%) en sont également victimes. Concernant le mariage

coutumier, 159 femmes (5,85%) rapportent des cas de chantage par rapport à 117 hommes (4,31%). Enfin, 111 femmes vivant en concubinage (4,09%) sont concernées par rapport à 50 hommes (1,84%).

#### 4- Selon le secteur d'activités

Graphique 28 : Victimes de chantages selon le secteur d'activités



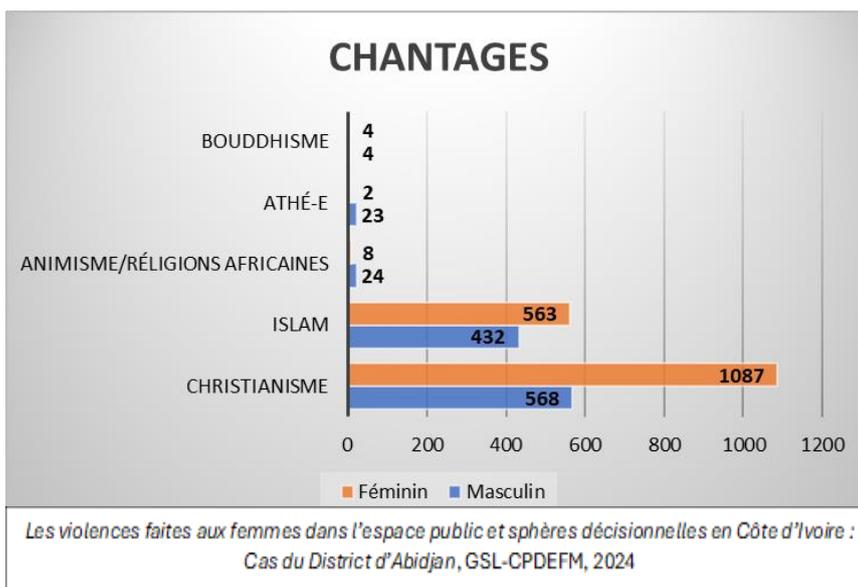
**773 femmes dans le secteur informel, soit 30,04%, témoignent être victimes de chantages**, comparativement à 491 hommes avec 19,08%. **233 femmes sans emploi, soit 9,06%, sont victimes de chantages**, contre 127 hommes avec 4,94%. De plus, **211 élèves filles, soit 8,20%, déclarent être victimes de chantages**, par rapport à 89 garçons avec 3,46%. Enfin, 187 hommes du secteur privé témoignent être victimes de chantages, représentant une proportion de 7,27%, contrairement à 142 femmes, soit 5,52%.

Il est important de noter que dans nos communautés, les filles ne bénéficient pas toujours d'une éducation suffisante quant à leurs droits et aux méthodes de protection contre les violences morales telles que les chantages. Les garçons, de leur côté, sont souvent éduqués à percevoir les filles en tant qu'objets de pouvoir et de domination. En l'absence de cette éducation sur leurs droits, les filles ne savent pas comment réagir face aux manipulations et aux chantages, ni à qui s'adresser pour obtenir de l'aide.

Les élèves filles sont particulièrement vulnérables aux chantages, notamment de la part des enseignants ou des figures d'autorité, souvent dans des situations de harcèlement sexuel, ou de la part de leurs camarades en raison de leur situation de précarité.

#### 5- Selon la religion

Graphique 29 : Victimes de chantages selon la religion



Selon le graphique, **1087 femmes chrétiennes (40,01%) et 563 femmes musulmanes (20,72%)** déclarent être victimes de chantage, contre 568 hommes chrétiens

(20,91%) et 432 hommes musulmans (15,90%). Le chantage se manifeste par des menaces de perte d'emploi, de séparation ou de divulgation d'informations confidentielles. Dans certaines

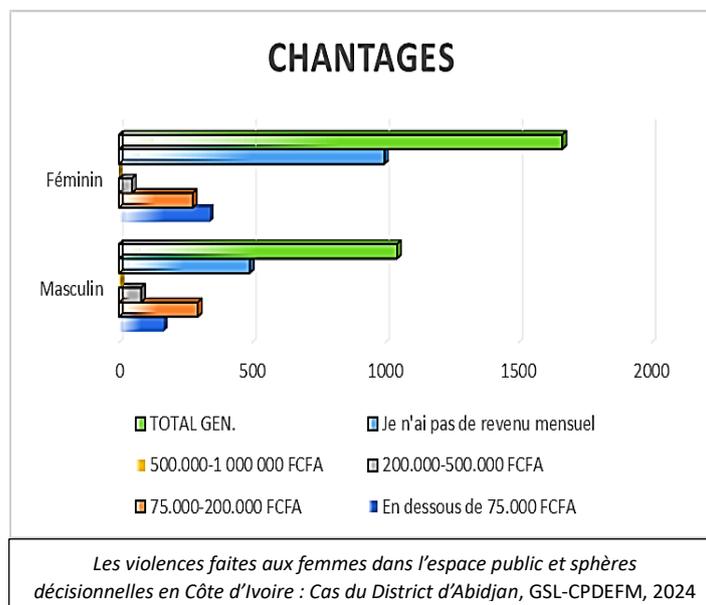
communautés, les figures d'autorité peuvent exploiter leur pouvoir pour obtenir des services ou des faveurs.

### 6- Selon le revenu mensuel

Les femmes subissant cette violence morale sont 997 soit 36,79% n'ayant pas de revenus mensuels contre 491 hommes avec 18,12%, 341 femmes soit 12,58% en dessous de 75,000FCFA sont victimes de chantages contre 168 hommes avec 6,20%, 296 hommes avec 10,92% qui ont entre 75,000 et 200,000 Fcfa sont aussi victimes de chantages contrairement à 277 femmes soit 10,22%.

Les femmes sans revenus en raison de leur dépendance à d'autres pour leurs survies sont plus exposées à cette violence. Les hommes en situation de pouvoir exercent des chantages où ils demandent des faveurs sexuelles en échange de ne pas révéler la situation de vulnérabilité de la femme. Parallèlement, les hommes avec un revenu modéré vivent une dynamique de pouvoir inégale avec leur partenaire qui exploite leur situation financière pour les manipuler.

Graphique 30 : Victimes de chantages selon le revenu mensuel



## E) Les victimes de discriminations

### 1- Selon le sexe

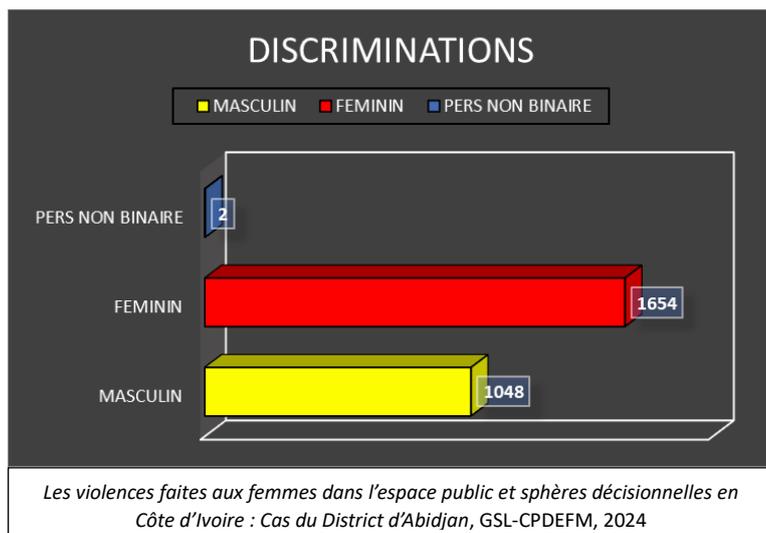
Graphique 31 : Nombre de personnes ayant subi les discriminations selon le sexe

Concernant les discriminations, 1654 femmes soit 61,17% ont été victimes de discriminations

et 1048 hommes avec un pourcentage de 38,76% également victimes.

Cette inégalité peut se traduire par le constat que les femmes en générale, font face à des obstacles pour accéder aux espaces publics en toute sécurité. Les transports en commun, les gares, les lieux de détente comme les "maquis", ne sont pas conçus pour assurer la sécurité de la femme parce qu'ils ne

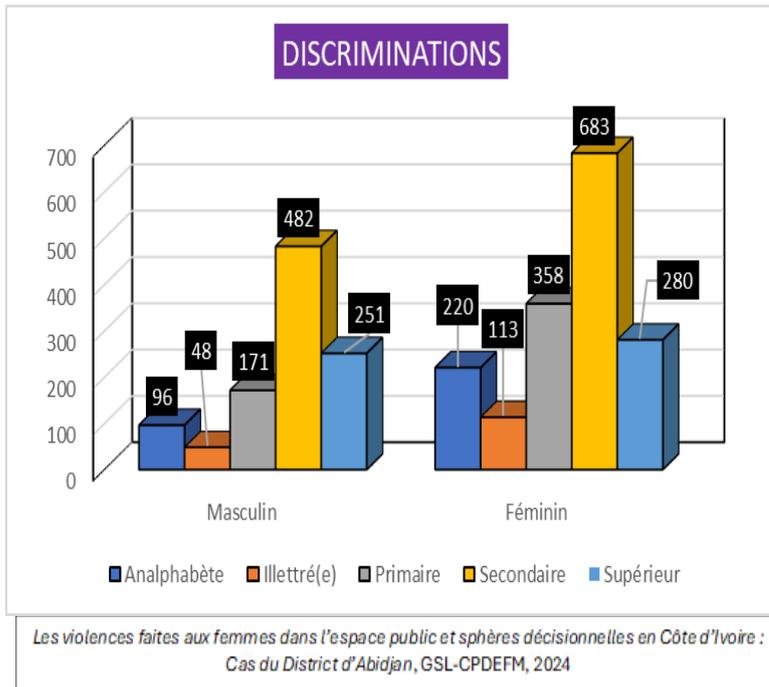
répondent pas aux besoins spécifiques de la femme. Le sexisme dans les interactions



quotidiennes dans ces espaces publics est un facteur de discrimination pour la femme et cela se manifeste par sa marginalisation dans les groupes de discussions, des moqueries ou des rejets.

## 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 32 : Victimes de discriminations selon le niveau d'instruction



**683 femmes de niveau secondaire, représentant 25,28%, ont déclaré avoir été discriminées, comparativement à 482 hommes, soit 17,84%, au cours des douze (12) derniers mois. 358 femmes de niveau primaire, soit 13,25%, se considèrent victimes de discriminations, contre 171 hommes (6,33%). Enfin, 280 femmes de niveau supérieur, représentant 10,36%, ont signalé des cas de discriminations, par rapport à 251 hommes (9,21%).**

Les jeunes filles du secondaire, en pleine adolescence avec des transformations

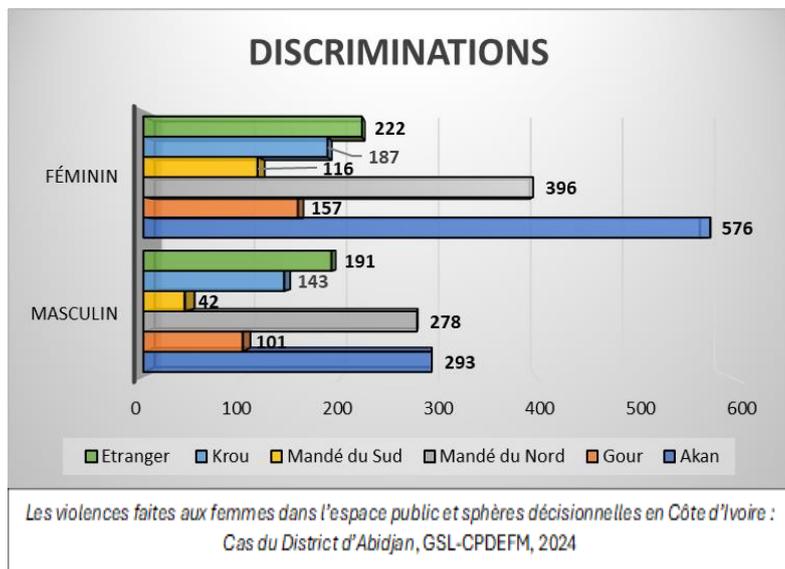
hormonales importantes, sont perçues comme vulnérables et donc plus sujettes à la discrimination. Les stéréotypes les décrivant comme influençables accentuent cette discrimination par rapport aux filles du primaire, protégées par leurs parents et enseignants, et aux femmes du supérieur, qui sont perçues comme adultes responsables. Bien que ces dernières subissent aussi de la discrimination dans les espaces publics, elle est moins marquée.



Enquêtrice GSL, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, Abidjan, 2024

### 3- Selon le groupe ethnique

Graphique 33: Victimes de discriminations selon le groupe ethnique

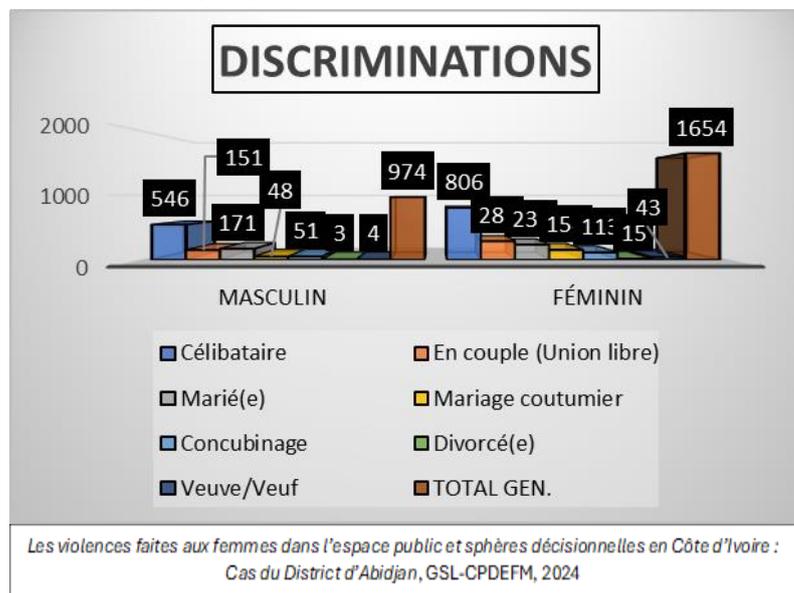


Toujours le groupe Akan dont les femmes qui sont discriminées, sont au nombre 576 soit 21,39% contre 293 hommes avec 10,84%, les femmes du Mandé Nord qui sont discriminées sont 396 avec un pourcentage de 14,64% par rapport à 278 hommes soit 10,28%, les étrangères sont 222 femmes avec une proportion de 8,21% à contre 191 hommes soit 7,06% ; les femmes Krou avec un taux de 187 soit 6,92% et les hommes avec un taux de 143 avec 5,29%.

Au regard de ces chiffres, disons que ces femmes dans leurs différentes communautés sont perçues à travers leurs rôles traditionnelles domestiques où elles se trouvent subordonnées aux hommes. Ainsi, pour s'affirmer, elles s'introduisent dans les sphères publiques et sont perçues comme des adversaires par le sexe masculin ; comme des êtres qui viennent semer du désordre à l'ordre social établi. L'on attend de la femme, la discrétion, la modestie dans le comportement et si elle exprime son opinion de manière publique, elle est vue comme une femme trop indépendante et émancipée. Aussi, les femmes étrangères qui immigreront en raison des barrières linguistiques et culturelles sont exposées aux discriminations.

### 4- Selon la situation matrimoniale

Graphique 34 : Victimes de discriminations selon la situation matrimoniale



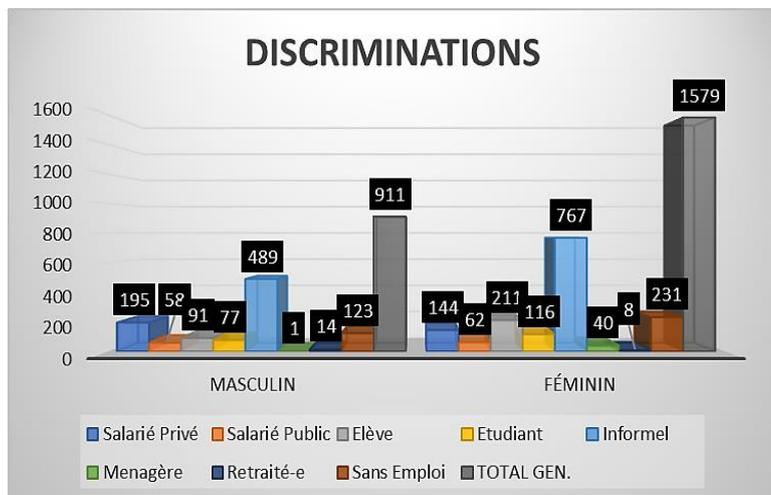
**806 femmes célibataires (30,65%) sont victimes de discriminations**, contre 546 hommes (20,76%). **288 femmes en union libre (10,61%)** et 151 hommes (5,74%) subissent des discriminations. **235**

**femmes mariées civilement (8,94%)** ainsi que 171 hommes (6,50%) en sont victimes. Pour les mariages coutumiers, on dénombre **154 femmes (5,86%)** et 48 hommes (1,83%) discriminés. Enfin, **113 femmes vivant en concubinage (4,30%)** et 51 hommes (1,94%) disent subir des discriminations.

Les femmes célibataires fonctionnaires avec enfants subissent en effet, une discrimination au niveau du taux d'imposition, plus élevé que celui des femmes mariées avec enfants. Cette injustice se retrouve également dans le calcul des pensions de retraite, désavantageant les femmes célibataires. Ainsi, cette forme de violence institutionnelle est présente en Côte d'Ivoire.

## 5- Selon le secteur d'activités

Graphique 35 : Victimes de discriminations selon le secteur d'activités



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

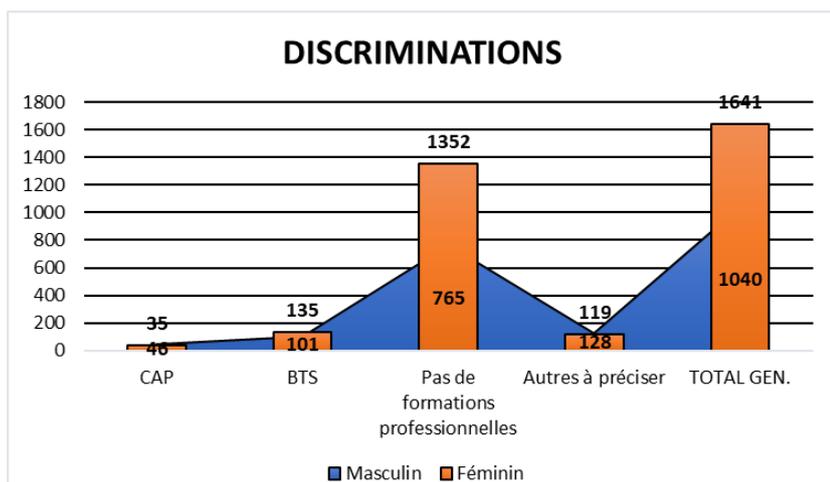
767 femmes (30,78%) dans le secteur informel et 489 hommes (19,62%) déclarent avoir subi des discriminations au cours des douze (12) derniers mois. En outre, 231 femmes sans emploi (9,27%) contre 123 hommes (4,94%) signalent des discriminations, de même que 211 filles élèves (8,47%) contre 91 garçons (3,65%).

Il est clair que les femmes dans le secteur informel, sont considérées comme des étrangères dans l'espace public

économique, où elles n'ont de statut reconnu, contrairement aux travailleurs de ce secteur. Quant aux élèves filles, elles sont négligées dans le contexte éducatif au profit des garçons, confrontées aux discriminations qui limitent leurs opportunités. Elles sont parfois jugées moins intelligentes que leurs pairs masculins.

## 6- Selon la formation professionnelle

Graphique 36 : Victimes de discrimination selon la formation professionnelle



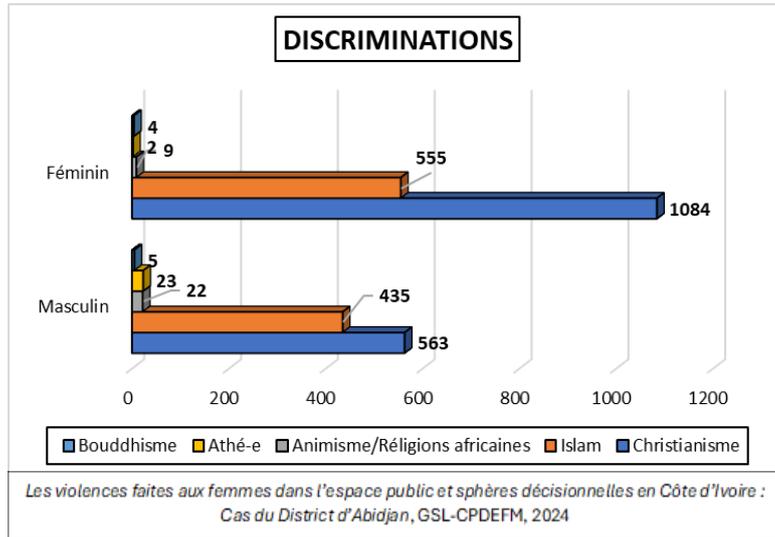
Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

Les femmes sans FP sont les plus discriminées, avec 1352 cas (50,39%), contre 765 hommes (28,51%). Les femmes ayant un BTS représentent 5,03% des discriminations (135 cas), contre 3,76% pour les hommes (101 cas). Les autres formations voient 4,77% de discrimination chez les hommes (128 cas) et 4,44% chez les femmes (119 cas).

Les femmes sans formation professionnelle sont moins libres. Elles sont limitées dans les prises de décisions indépendantes parce qu'associées à des positions de faiblesse et d'infériorité. Les représentations sociales de la réussite et de l'expertise sont dominées par les modèles masculins dans nos communautés ; d'où la discrimination à l'égard de la femme.

## 7- Selon la religion

Graphique 37 : Victimes de discriminations selon la religion



**1084 femmes chrétiennes, soit 40,09%, sont victimes de discriminations, tandis que 563 hommes chrétiens, soit 20,82%, en sont également victimes. 555 femmes musulmanes, soit 20,53%, sont discriminées, contre 435 hommes musulmans, soit 16,09%.**

## 8- Selon le revenu mensuel

Graphique 38 : Victimes de discrimination selon le revenu mensuel

**989 femmes discriminées soit 36,59% ces douze (12) derniers mois n'ont pas de revenus** contre 504 hommes avec 18,65%, **343 femmes soit 12,69% en dessous de 75,000 FCFA** sont discriminées par rapport à 158 hommes avec 5,85%, **301 hommes soit 11,14% qui ont entre 75,000 et 200,000 FCFA sont discriminés** contre 271 femmes avec 10,03%.

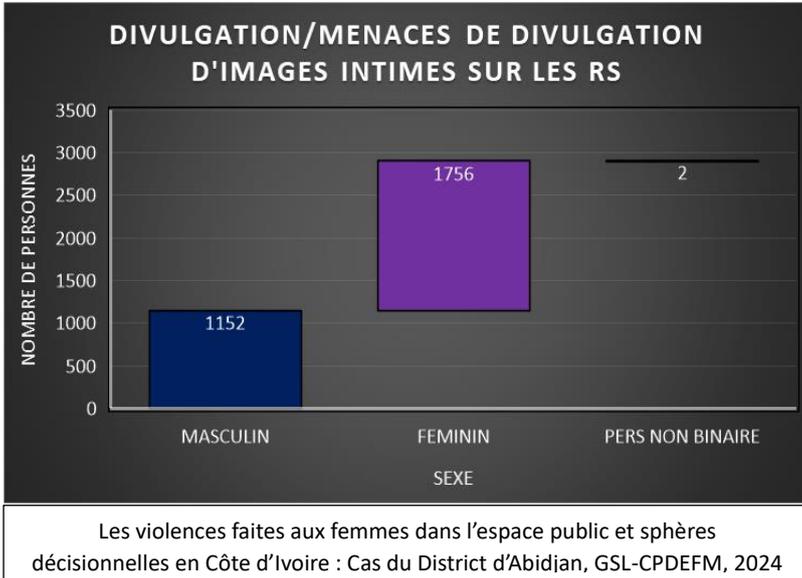
Il existe des normes sociales qui exigent de la femme, de subvenir aux nécessités de sa famille et de maintenir une position respectable dans la communauté. Cependant, lorsqu'elle n'y parvient pas à assumer cette lourde tâche, elle fait l'objet de discriminations, de la part de ses paires et des hommes. Les hommes à moyens revenus ou faibles revenus, peuvent également se trouver dans une position de précarité et de discriminations, dans une communauté où les attentes économiques sont élevées.

Les femmes chrétiennes et musulmanes discriminées, principalement du fait de la présence et la manifestation des règles du patriarcat dans ces religions, comme dans la majorité des religions révélées et non-révélées. En effet, les hommes, depuis la période antique, ayant eu une prééminence sur l'éducation, le savoir, n'ont pas hésité à bien souvent, écrire voire réécrire les préceptes religieux selon leurs propres diktats et cultures, allant jusqu'à l'attribution de Dieu, pourtant Esprit, au sexe masculin. Ce qui a conduit à la dénaturalisation voire à la mauvaise traduction du terme "soumission" qui est malheureusement perçu et enseigné par plusieurs (même si quelques guides religieux en font l'exception), comme de la servitude. Laquelle servitude, astreint la femme dans sa dignité, la privant ainsi de plusieurs ressources et droits inhérents à sa dignité d'être humain. Les Religions doivent donc revenir à leurs fondamentaux, en étant dépossédées du patriarcat, afin de permettre aux femmes d'être pleinement épanouies.

## F) Les victimes de divulgation/menaces de divulgation des photos intimes sur les RS

### 1- Selon le sexe

Graphique 39 : Nombre de personnes ayant subi les discriminations selon le sexe

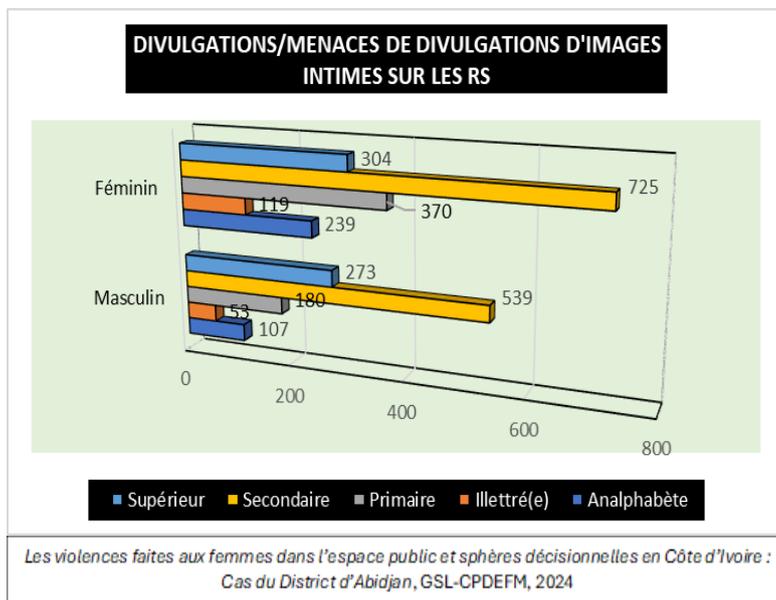


**1756 femmes soit un pourcentage de 60,34% ont eu leurs photos intimes divulguées ou en ont été menacées sur les Réseaux Sociaux (RS).** Cependant, 1152 hommes soit 39,59% ont été victimes de divulgation ou menaces de divulgation des photos intimes sur les RS.

Avec l'ère des TIC, les images intimes de femmes sont plus souvent exposées et partagées que celles des hommes, les rendant particulièrement vulnérables. Dans nos communautés, où les femmes et les filles sont souvent jugées sur leur apparence physique, la sexualisation de leur corps les rend sujettes aux critiques. Les menaces de divulgation d'images intimes exploitent la honte liée à la sexualité féminine pour forcer les victimes à céder aux demandes des agresseurs, nuisant ainsi à leur réputation et dignité. Souvent, les victimes se sentent coupables alors que les agresseurs échappent à toute forme de responsabilité.

### 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 40 : Divulgations/ menaces de divulgations des photos intimes sur les réseaux sociaux selon le niveau d'instruction

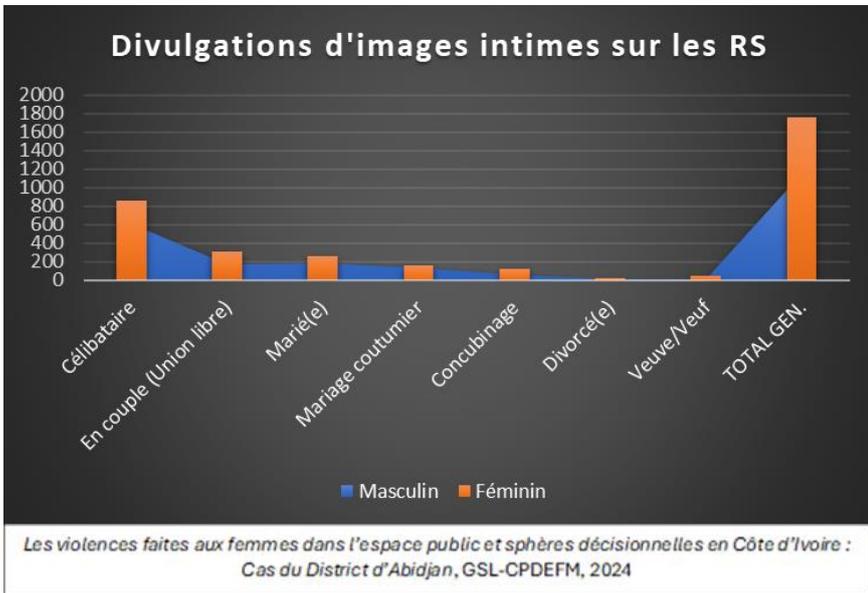


Ce graphique met en évidence que **725 femmes du niveau secondaire, soit 24,92%, ont été victimes de divulgations ou menaces de divulgations de photos intimes sur les réseaux sociaux**, comparées à 539 hommes, représentant 18,53%. Au niveau primaire, 370 filles (12,72%) ont subi ce type de menace contre 180 garçons (6,19%). Dans l'enseignement supérieur, 304 femmes, soit 10,45%, ont déclaré avoir été victimes de divulgations ou menaces de divulgations de photos intimes sur les réseaux sociaux, comparées à 273 hommes, soit 9,38%.

Les jeunes femmes du secondaire sont souvent les premières exposées aux plateformes sociales, partageant images et vidéos sans comprendre pleinement les risques de fuite. Lorsqu'elles sont en relation de couple avec un adolescent ou adulte, elles sont très vite victimes de cette violence. Les filles du primaire ont moins d'accès et sont davantage protégées par leur famille. Les femmes du supérieur, plus autonomes et socialement matures, comprennent mieux les dangers mais ne sont pas totalement à l'abri.

### 3- Selon la situation matrimoniale

Graphique 41 : Victimes de divulgation/menaces de divulgation des photos intimes sur les réseaux sociaux selon la situation matrimoniale



**853 femmes célibataires (29,31%) en sont victimes** contre **603 hommes (20,72%), 305 femmes en union libre (10,48%)** ont vu leurs photos ou vidéos intimes être diffusées contrairement à **170 hommes (5,84%), 252 femmes mariées civilement (8,66%)** subissent cette violence contre **181 hommes (6,22%), 164 femmes mariées**

**coutumièrement (5,64%)** ont vu leurs photos intimes diffusées sur les RS par rapport à **133 hommes (4,57%) et 119 femmes (4,01%) vivant dans le concubinage** en sont aussi victimes contre **58 hommes (1,99%)**.

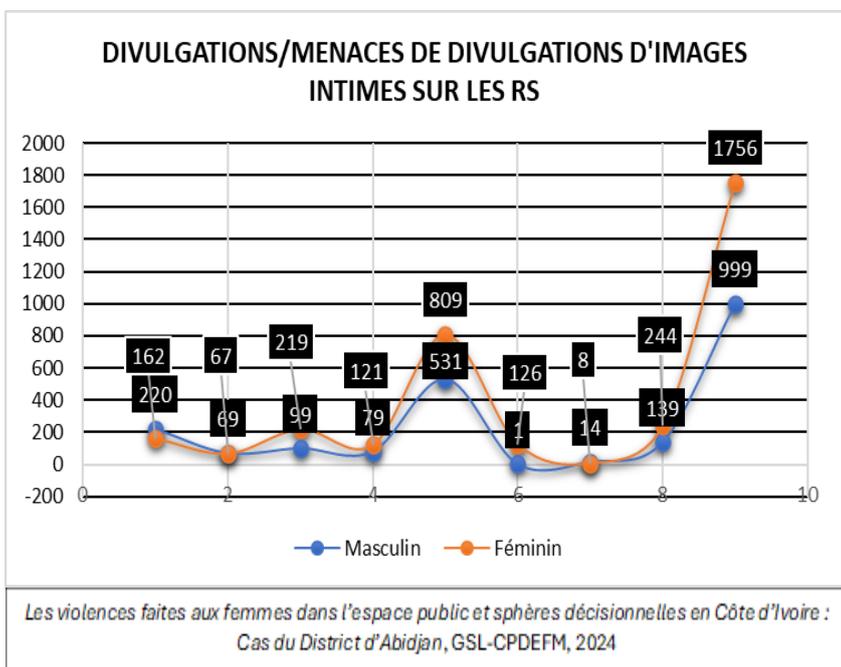
Il est important de relever que les femmes célibataires et en union libres sont particulièrement vulnérables à la diffusion des photos et vidéos intimes sur les RS à cause de la stigmatisation de leur sexualité, de la chosification de leur image et de la banalisation des violences numériques. Lorsque ces femmes mettent fin à leurs relations amoureuses, leurs ex-partenaires pour se venger, diffusent les photos ou vidéos intimes sur les RS dans le but d'offenser publiquement. Il en est de même pour les femmes mariées comme celles vivant en concubinage.



Rue de Yopougon, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, 2024

#### 4- Selon le secteur d'activités

Graphique 42 : Victimes de divulgation/menaces de divulgation des photos intimes sur les RS selon le secteur d'activités

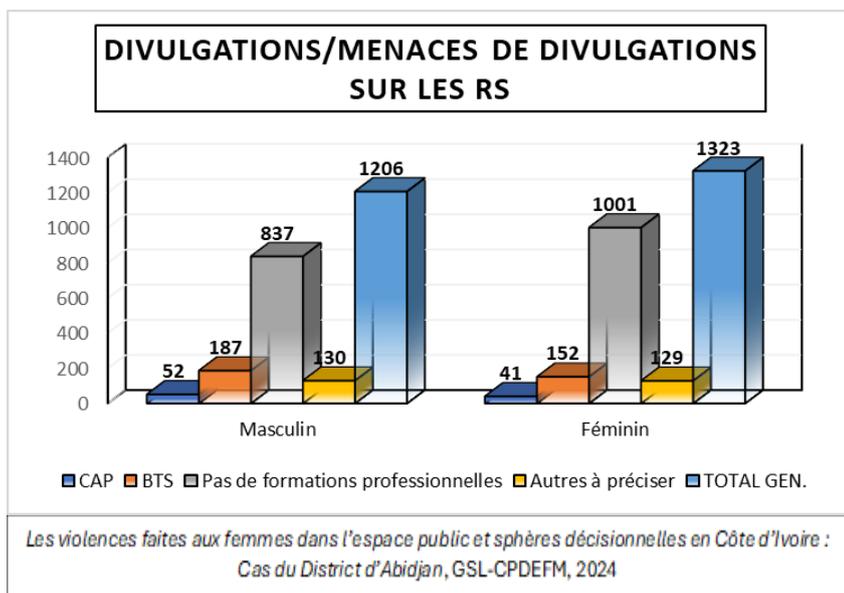


**809 femmes du secteur informel (27,80%) témoignent qu'elles sont victimes de divulgation ou de menaces de divulgation de photos intimes sur les RS, contre 531 hommes (18,25%) ces douze (12) derniers mois, 244 femmes sans emploi (8,38%) confirment qu'elles sont victimes de cette violation des droits par rapport à 139 hommes (4,78%), 220 hommes du secteur privé (7,56%) disent en être victimes contre 162 femmes (5,57%) et 219 élèves filles (7,53%) contrairement à 99 garçons (3,40%).**

Cette violence en ligne est un problème crucial qui affecte les femmes de tous les secteurs d'activités mais avec une proportion plus élevée chez celles de l'informel et les sans emploi. Les hommes dans le secteur privé sont par ailleurs plus ciblés que les femmes parce que dans des positions de faiblesse vis-à-vis de certaines femmes et vis-à-vis des hommes eux-mêmes.

#### 5- Selon la formation professionnelle

Graphique 43 : Victimes de divulgation/menaces de divulgation sur les RS selon la formation professionnelle

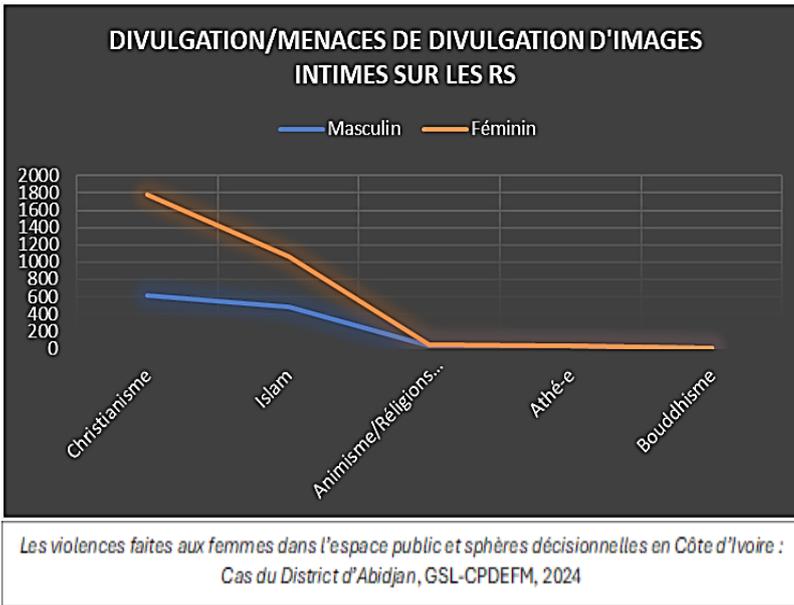


1001 femmes sans FP (39,55%) sont victimes de divulgation/menaces de divulgation des photos intimes sur les RS contre 837 hommes (33,07%), 187 hommes du niveau BTS (7,39%) par rapport à 152 femmes (6,01%), approximativement, 130 hommes des autres formations (5,14%) en sont victimes contre 129 femmes (5,10%).

Les femmes sans FP sont aussi sans éducation numérique ; elles ignorent parfois les dangers liés aux partages des photos ou vidéos intimes sur les RS et deviennent une proie facile pour leurs agresseurs. Dans ce contexte, leurs photos ou vidéos intimes sont utilisées comme moyen de renforcement des inégalités du pouvoir masculin.

## 6- Selon la religion

Graphique 44 : Victimes de divulgation/ menaces de divulgation des photos intimes sur les RS selon la religion

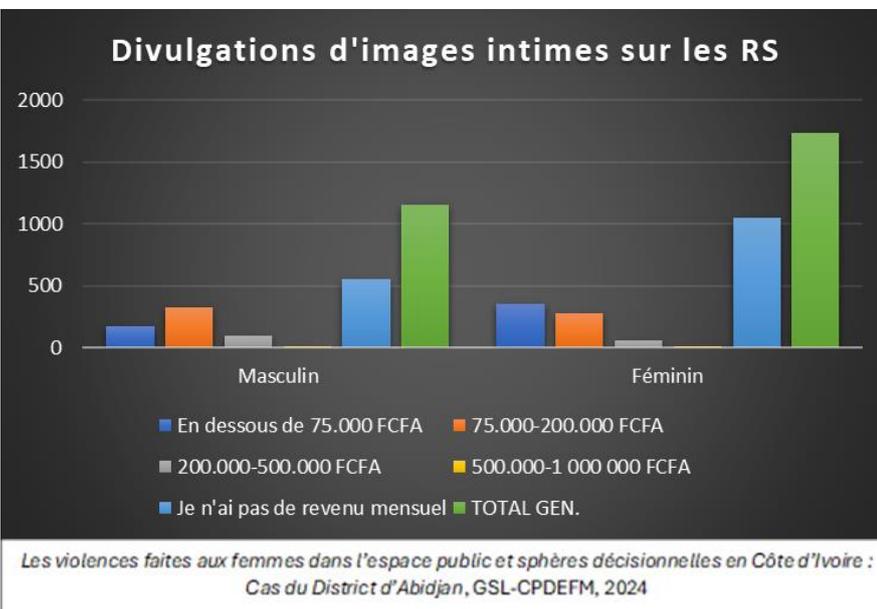


**1160 femmes chrétiennes (39,85%) en sont ou l'ont été** contre 615 hommes (21,13%), **580 femmes musulmanes (19,92%)** contre 480 hommes soit 16,49%.

Il est intéressant de souligner que les femmes chrétiennes et musulmanes sont plus exposées à ce phénomène, en raison du fait qu'elles subissent d'un côté des pressions sociales et de l'autre côté des pressions religieuses.

## 7- Selon le revenu mensuel

Graphique 45 : Victimes de divulgation/ menace de divulgation des photos intimes sur les RS selon le revenu mensuel



**1047 de femmes sans revenus (36,23%) sont victimes de divulgation ou menaces de divulgation des photos ou des vidéos sur les RS** contre 550 d'hommes (19,03%), **355 femmes (12,28%) qui ont un revenu en dessous de 75,000 FCFA** contre 172 d'hommes (5,95%) et **328 d'hommes (11,35%) ayant entre 75,000**

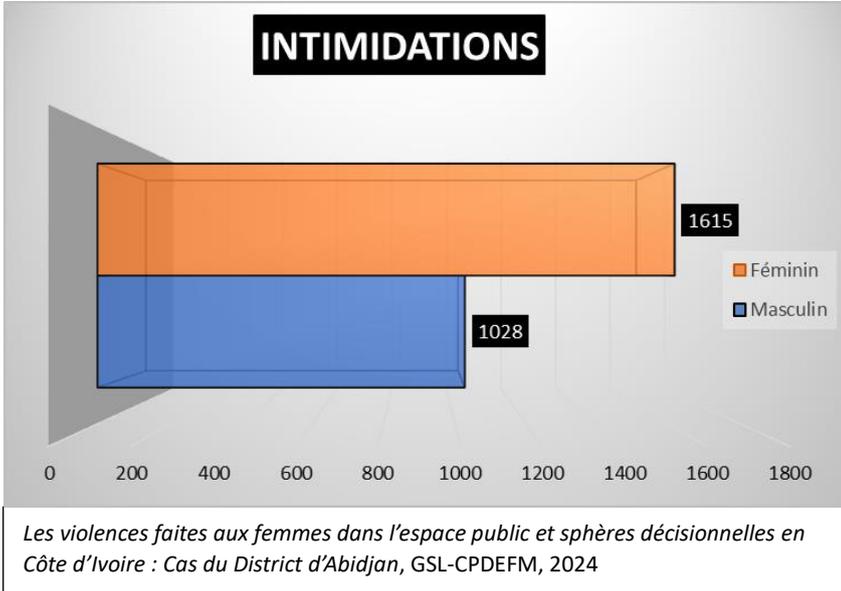
**et 200,000 FCFA sont également victimes de cette violence en ligne contrairement à 275 de femmes (9,52%).**

Les communautés considèrent que les femmes sans ou avec revenus moyens sont responsables de leurs images en ligne. Les hommes perçus comme ayant une grande liberté sexuelle sont aussi victime de la honte par la publication de leurs photos ou vidéos intimes.

## G) Les victimes d'intimidations

### 1- Selon le sexe

Graphique 46 : Nombre de personnes ayant subi les intimidations selon le sexe

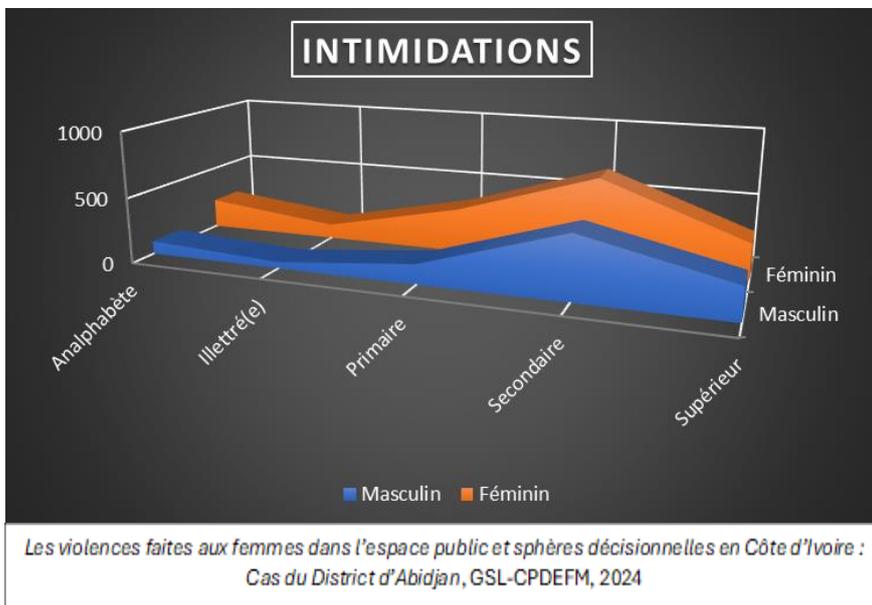


Ce sont au total 1615 femmes soit 61% de femmes qui sont ou été victimes d'intimidations contre 1028 hommes soit 39% durant ces 12 derniers mois.

L'on constate ici que, les femmes sont les plus exposées aux intimidations dans les espaces publics abidjanais, parce que les structures patriarcales sous-estiment la valeur des femmes et leur confère moins de pouvoir. L'intimidation devient alors le moyen pour l'homme de maintenir la

### 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 47 : Victimes d'intimidations selon le niveau d'instruction

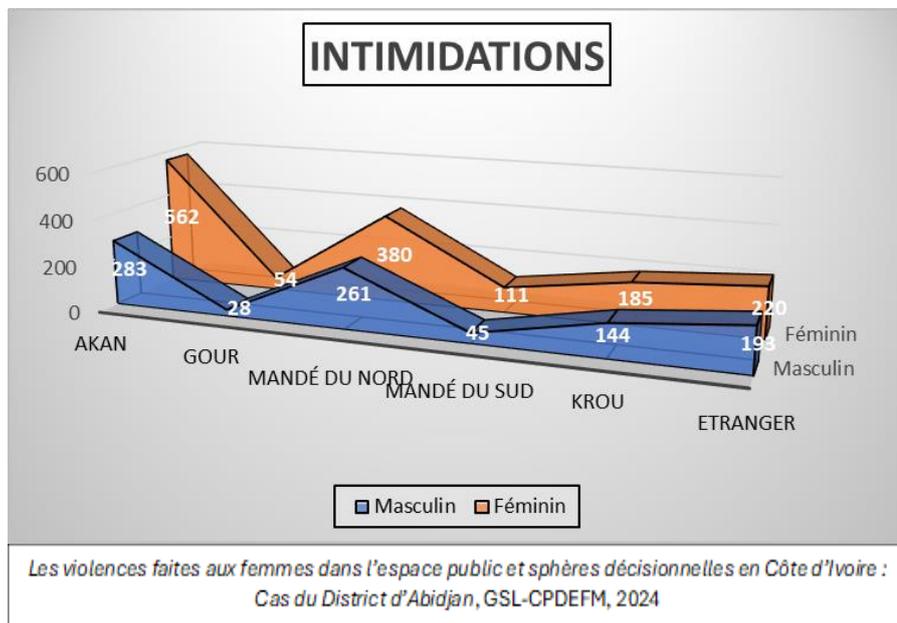


667 femmes soit 25,24% qui ont le niveau secondaire, affirment avoir subi les intimidations dans les espaces publics abidjanais par rapport à 484 hommes soit 18,31%, 334 femmes de niveau primaire soit 12,64% contre 151 hommes soit 5,71% et 277 femmes de niveau supérieur soit 10,48% comparativement à 245 hommes soit 9,27%. Enfin, 226 femmes

analphabètes soit 8,55% est la dernière catégorie qui a subi les intimidations contre 100 hommes soit 3,78%. La couche de femmes, encore plus exposées aux intimidations restent celles du niveau secondaire. Ces jeunes filles, parce qu'en âge de transition vers la maturité et en construction sociales et psychologiques, subissent dans le même temps, des pressions liées à des stéréotypes sociales. Elles n'ont pas la capacité d'intercepter les comportements intimidants donc elles les subissent.

### 3- Selon le groupe ethnique

Graphique 48 : Victimes d'intimidations selon le groupe ethnique



Le graphique 48 indique **562 femmes Akan** soit **22,69% victimes d'intimidations dans les espaces publics** contre 283 hommes avec 11,48%, pour **les femmes du Mandé du Nord, elles sont 380 (15,41%)** à subir les intimidations par rapport à 261 hommes avec 10,58% ; **les étrangères, au nombre de 220 (8,92%)** subissent les

intimidations dans les espaces publics contre 193 hommes soit 7,83%.

### 4- Selon la situation matrimoniale

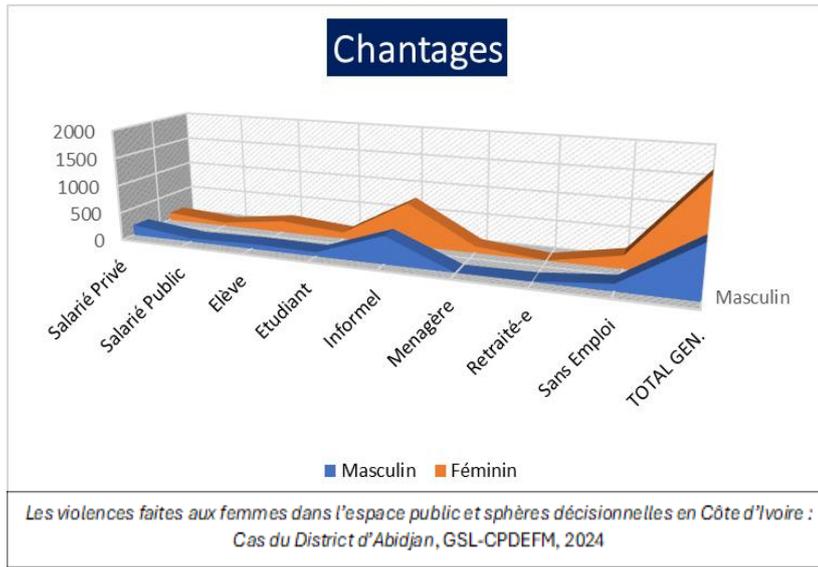
Graphique 49 : Victimes d'intimidation selon la situation matrimoniale

**808 femmes célibataires** avec **30,40%** annoncent qu'elles sont victimes d'intimidations contre 549 hommes soit 20,65%, **259 femmes en union libre** soit **9,74%** sont également victimes d'intimidation contrairement à 148 hommes soit 5,57%, **235 femmes mariées** soit **8,84%** contre 165 hommes avec 6,21%, **146 femmes mariées coutumièrement** soit **5,49%** par rapport à 111 hommes soit 4,18% et **110 femmes vivant dans le concubinage** soit **4,14%** contre 48 hommes soit 1,81%.

Ces femmes célibataires ou union libre qui choisissent de ne pas se marier ou de ne pas avoir des enfants, sont confrontées à des jugements sociaux qui alimentent des intimidations. Elles sont vues comme des personnes égoïstes, immatures qui ne sont pas des modèles de personnes à suivre et même à imiter dans les espaces publics. Le fait pour ces célibataires, surtout d'être dans un espace public sans la compagnie d'une figure masculine est une porte ouverte aux violences. Malheureusement, la femme n'est respectée que lorsqu'elle se trouve accompagnée d'un homme.

## 5- Selon le secteur d'activités

Graphique 50 : Victimes d'intimidations selon le secteur d'activités

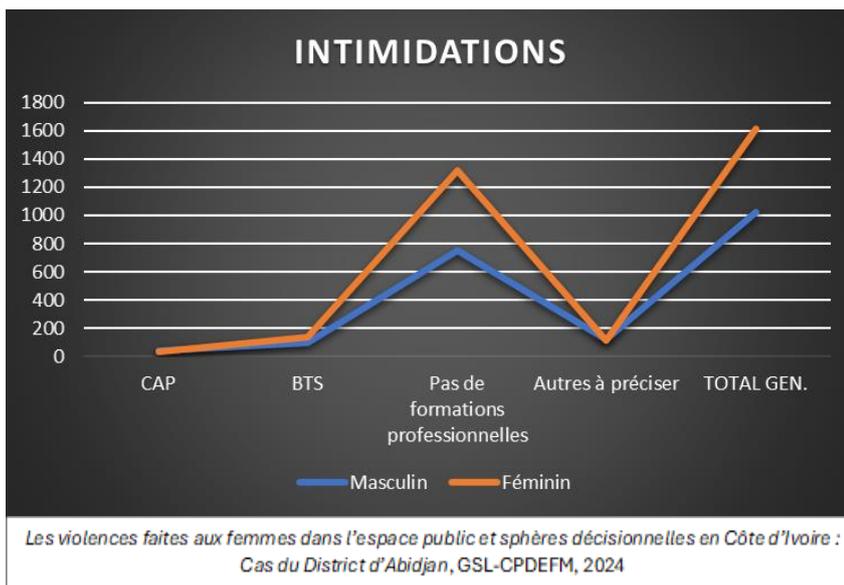


**1282 femmes du secteur privé soit 33,76% confient qu'elles sont victimes d'intimidations** contrairement à 198 hommes avec 5,21% ; **730 femmes du secteur informel (19,23%)** contre 472 hommes avec 12,43% ; **244 femmes sans emploi soit 6,43%** sont aussi intimidées contre 125 hommes soit 3,29% et, **207 élèves filles avec 5,45%** contre 86 garçons soit

2,26%. Les femmes dans le secteur privé et informel sont plus exposées à l'intimidation en raison de leur situation socioéconomique, des stéréotypes de genre profondément ancrés et de la culture de l'impunité des agresseurs. Ce, en raison des postes moins qualifiés qu'elles occupent et la soumission à un pouvoir inégal comme cela est le cas dans le secteur de la vente, du service à la clientèle ou de la restauration.

## 6- Selon la formation professionnelle

Graphique 51 : Victimes d'intimidations selon la formation professionnelle



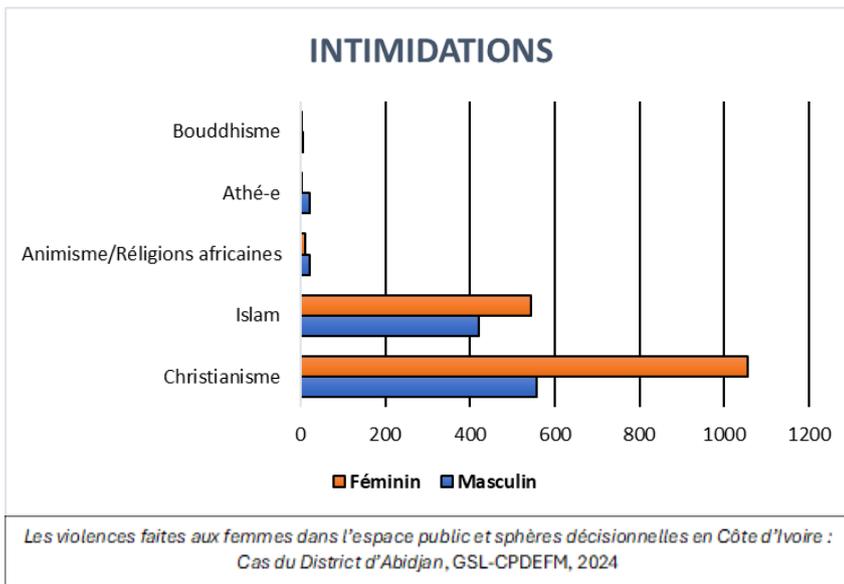
**1321 femmes n'ayant pas de FP, soit 50,13% témoignent qu'elles sont victimes d'intimidations dans les espaces publics**, contre 752 hommes soit 28,54%, **142 femmes ayant le BTS soit 5,39%** par rapport à 102 hommes avec 3,87% et **120 hommes avec 4,55%** contre **111 femmes des autres FP soit 4,21%**.

L'isolement, le manque de soutien et l'inégalité d'accès à la justice, renforcent en effet les intimidations à l'égard de ces femmes. En fait, dans nos communautés, les violences comme l'intimidation ne sont pas considérées comme une violence à laquelle on doit prêter attention ou

condamnée. Et même quand elles le savent, elles ne voient pas tout de suite, l'intérêt de dénoncer cette violence morale, parfois verbale et psychologique, en raison de la difficulté à la prouver.

### 7- Selon la religion

Graphique 52 : Victimes d'intimidations selon la religion



A l'issue de cette enquête, il ressort que **1055 femmes chrétiennes soit 39,92% sont victimes d'intimidations** par rapport à 557 hommes soit 21,07%, **544 femmes musulmanes dont le pourcentage est 20,58%** contre 420 hommes avec 15,89%.

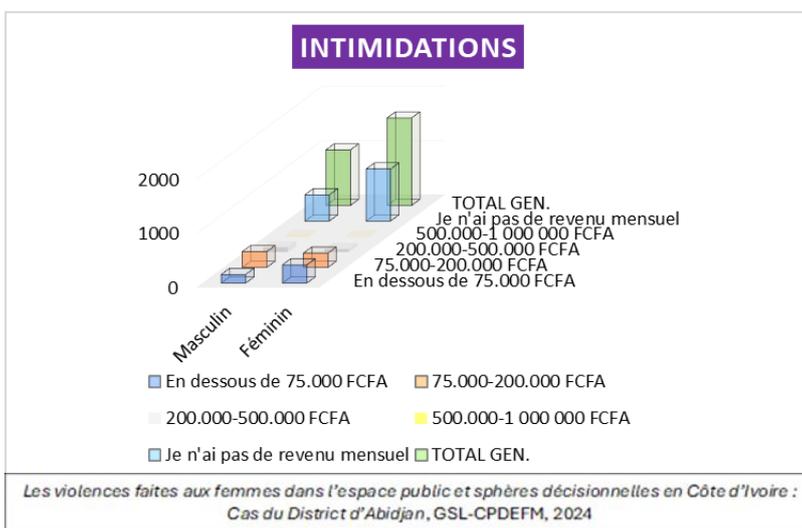
Les femmes indépendamment de leur religion subissent même les intimidations en raison de leur

sexe. Elles sont perçues comme de potentiels cibles faciles aux intimidations lorsqu'elles montrent leur appartenance religieuse ou lorsqu'elles remettent en cause des préceptes religieux discriminatoires et asservissantes pour les femmes.

### 8- Selon le revenu mensuel

Graphique 53 : Victimes d'intimidation selon le revenu mensuel

**960 femmes soit 36,31% victimes d'intimidation n'ont aucun revenu mensuel** contre 485



hommes soit 18,34%, **335 femmes (12,67%) ont en dessous de 75,000 FCFA** par rapport à 159 hommes, **292 hommes soit 11,04% dont le revenu se situe entre 75,000 et 200,000 FCFA affirment être victimes d'intimidation contre 265 femmes avec 10,02%**. Socialement invisibles, les femmes sans revenus et avec moins de revenus, sont davantage

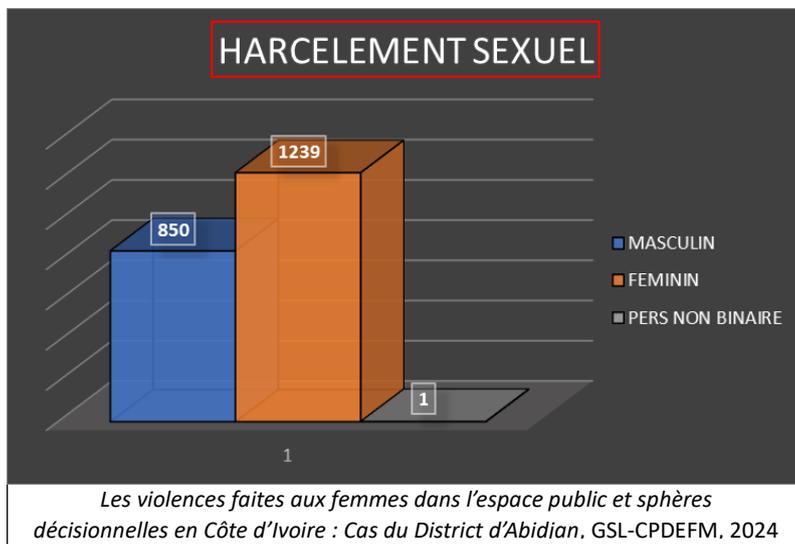
susceptibles d'être intimidées dans les lieux publics ; car elles sont moins à même de se défendre

et de dénoncer ces actes, par peur de répercussions économiques et sociales. Ce faisant, elles sont contraintes du fait de leur précarité, à fréquenter des environnements moins sûrs. Lieux où la violence physique, sexuelle, verbale et psychologique est récurrente ; résultat de la consommation des substances toxiques, par les jeunes désœuvrés. Par ailleurs, les hommes avec un revenu moyen, en sont également victimes en raison des pressions sociales liées à leur réussite, aux attentes très rigides liées à la masculinité « toxique ».

## H) Les victimes de harcèlement sexuel

### 1- Selon le sexe

Graphique 54 : Nombre de personnes ayant subi le harcèlement sexuel selon le sexe



De cette enquête, il ressort un total de **1239 femmes victimes de harcèlement sexuel** soit **43,13%** contre 850 hommes soit 29,59%.

La sexualisation de la femme qui prend ses racines dans les inégalités de genres, et entretenue par les normes sociales patriarcales, sont causes de harcèlement sexuel et de harcèlement de rue. Le corps de la femme devient

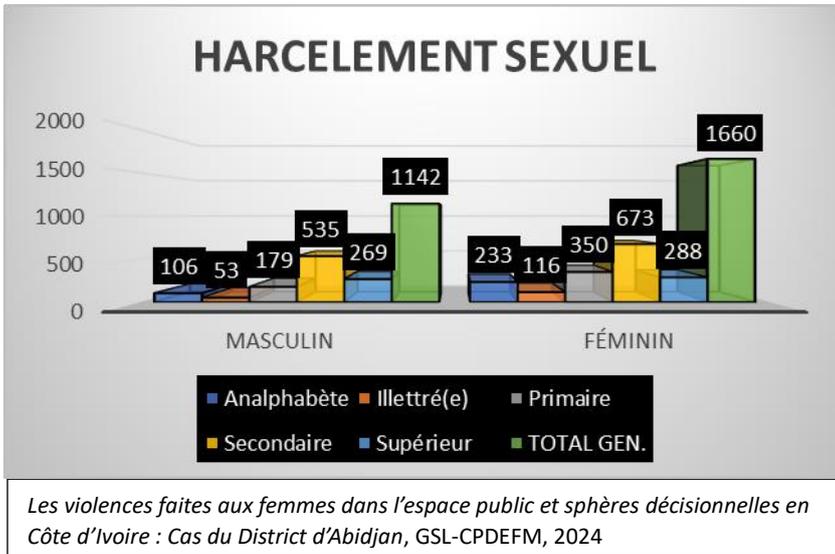
objet de regards insistants, de commentaires sexuels inappropriés, d'attouchements réprouvés. Lorsqu'un homme harcèle une femme, il perçoit ce comportement comme une forme de pouvoir et de contrôle, car la domination des hommes reste une norme implicite dans nos sociétés.



Rue d'Abobo, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, 2024

### 1- Selon le niveau d'instruction

Graphique 55 : Victimes d'harcèlement sexuel selon le niveau d'instruction

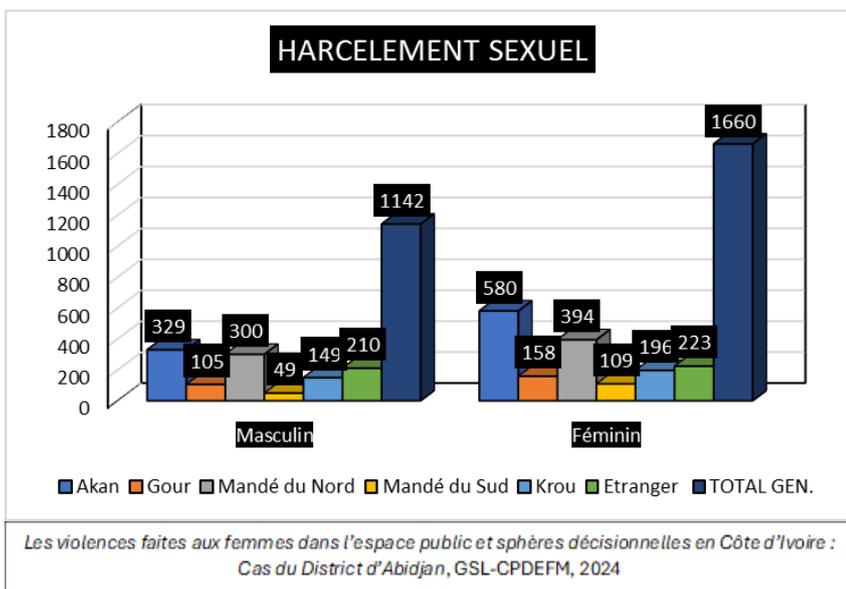


Ce sont **673 femmes du secondaire (24,02%)** qui sont ou ont été sexuellement harcelées dans l'espace public abidjanais durant ces douze (12) derniers mois contre **535 hommes (19,02%)** ; **350 femmes du niveau primaire soit 12,49%** par rapport à **179 hommes avec 6,39%** ; **288 femmes de niveau supérieur soit 10,28%** disent être victimes

d'harcèlement sexuel contre **269 hommes soit 9,60%**, **233 femmes analphabètes soit 8,32%** contre **106 hommes soit 3,78%**. En effet, disons que l'absence d'éducation sexuelle dans nos communautés qui inclue le consentement, le respect des limites et la manière de réagir face à des comportements inappropriés n'est pas inculquée aux garçons et aux filles et dès le bas âge. Ce qui expose davantage les jeunes filles aux harcèlements sexuels.

### 2- Selon le groupe ethnique

Graphique 56 : Victimes de harcèlement sexuel selon le groupe ethnique

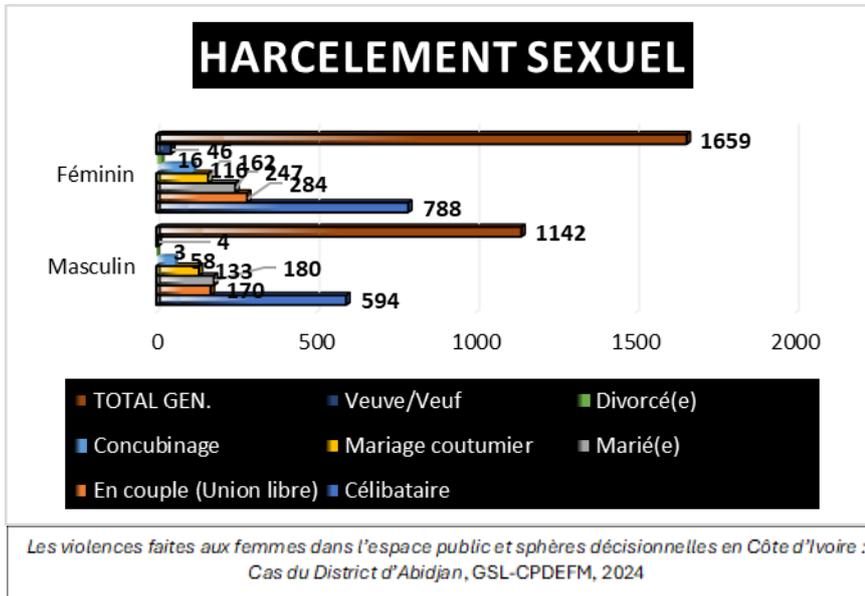


**580 femmes Akan soit 20,69%** contre **329 hommes soit 11,74%** sont victimes d'harcèlement sexuel, **394 femmes du Mandé Nord soit 14,06%** par rapport à **300 hommes, soit 10,66%**. **223 femmes étrangères soit 7,96%** contre **210 hommes soit 7,49%**.

Les rapports de genre jouent un rôle important dans la question du harcèlement sexuel dans nos communautés. Dans ce cadre, le harcèlement sexuel est utilisé par les hommes pour réaffirmer leur position et maintenir les femmes dans le statuquo.

### 3- Selon la situation matrimoniale

Graphique 57 : Victimes de harcèlement sexuel selon la situation matrimoniale

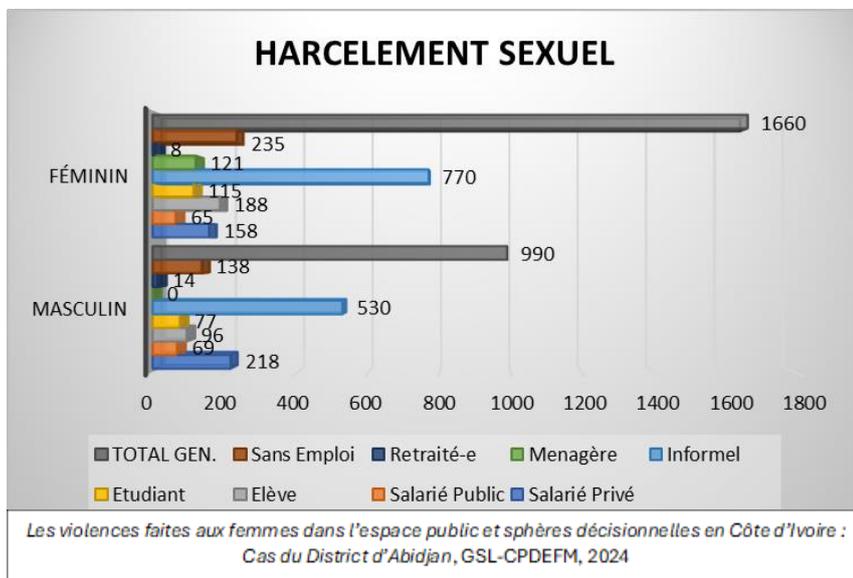


788 femmes célibataires soit 28,12% déclarent être victimes de harcèlement sexuel contre 594 hommes soit 21,20%. 284 femmes en union libre soit 10,14% contrairement à 170 hommes avec 6,07%. 247 femmes mariées civilement soit 8,82% subissent le harcèlement sexuel

à 133 hommes soit 4,75% et 116 femmes vivant en concubinage soit 4,14% sont harcelées sexuellement contre 58 hommes soit 2,07%.

### 4- Selon le secteur d'activités

Graphique 58: Victimes d'harcèlement sexuel selon le secteur d'activités

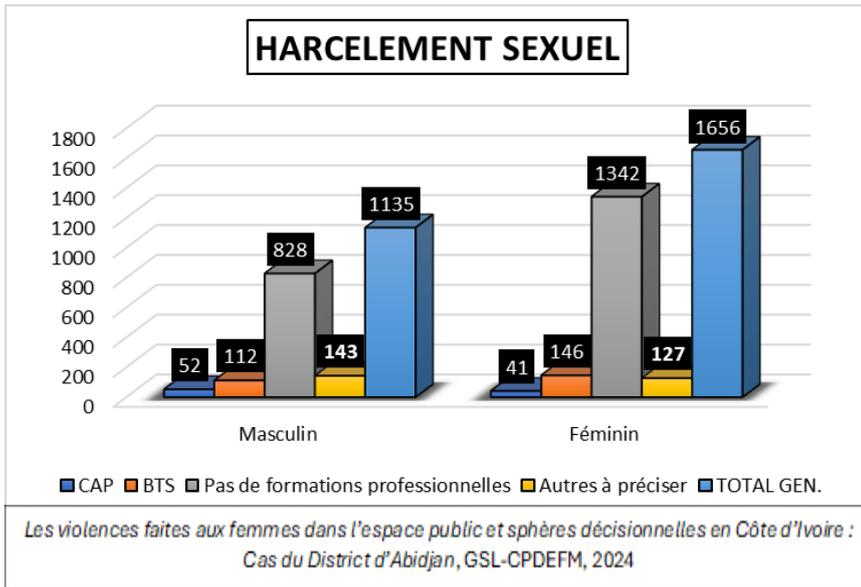


770 femmes dans le secteur informel (27,47%) sont sexuellement harcelées contre 530 hommes (18,91%), 235 de femmes sans emploi (8,38%) par rapport à 138 hommes (4,92%) et 218 hommes du secteur privé (7,78%) contre 158 de femmes (5,64%). Les femmes dans le secteur informel, sans emploi, et dans des situations de précarité

sont perçues comme des objets sexuels de la part de leurs employeurs, clients ou passants. Ces femmes qui travaillent dans des rues, des "maquis" ou qui déambulent avec leurs marchandises, font objet de propositions sexuelles indécentes de la part de leurs clients en position de force. Concernant les hommes sexuellement agressés dans le privé, cela peut se traduire par le rapport de domination qui peut exister entre une supérieure hiérarchique et son subalterne.

## 5- Selon la formation professionnelle

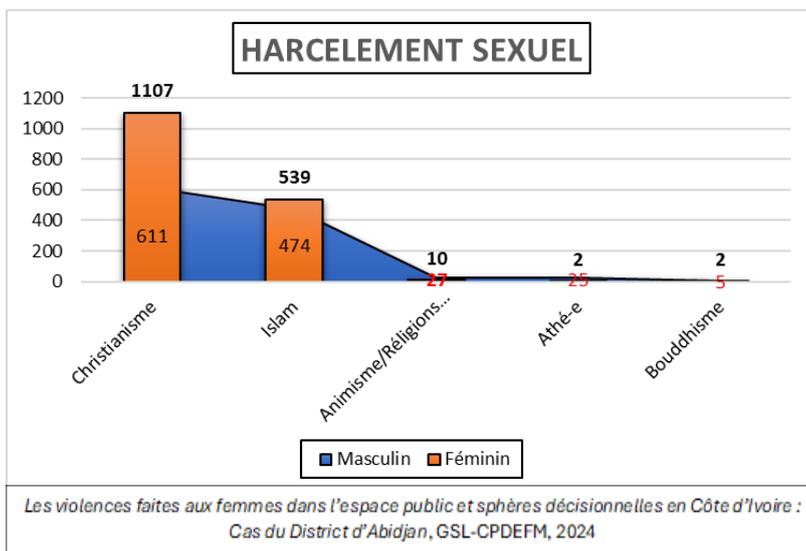
Graphique 59 : Victimes de harcèlement sexuel selon la formation professionnelle



Les femmes sans FP ayant subi le harcèlement sexuel sont au nombre de 1342 soit 48,07% contre 828 hommes soit 29,66%. 146 femmes du niveau BTS soit 5,23% en sont victimes par rapport à 112 hommes soit 4,01% et 143 hommes des autres formations professionnelles soit 5,12% contre 127 femmes soit 4,55%.

## 6- Selon la religion

Graphique 60 : Victimes d'harcèlement sexuel selon la religion

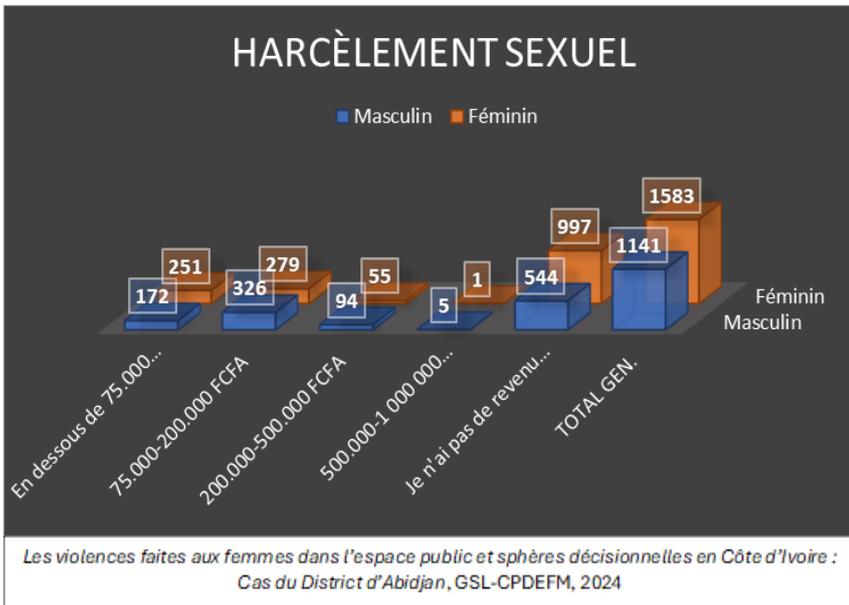


1105 femmes chrétiennes (39,49%) sont le plus victimes d'harcèlement sexuel contre 611 hommes (21,80%), 539 femmes musulmanes (19,23%) contre 474 hommes (16,91%).

Ces femmes dans les espaces publics sont appréhendées à travers des prismes religieux et culturels, lesquels ont un impact direct sur la manière dont elles sont traitées.

## 7- Selon le revenu mensuel

Graphique 61 : Victimes de harcèlement sexuel selon le revenu mensuel



Les femmes victimes d'harcèlement sexuel n'ayant pas de revenus mensuels sont 997 soit 36,59% contre 544 hommes soit 19,96%. 326 hommes (11,96%) qui ont entre 75 000 et 200,000 FCFA sont aussi victimes contre 279 femmes (10,24%) et 251 femmes (9,21%) en dessous 75000 FCFA contre 172 hommes (6,31%).

En effet le harcèlement sexuel, quel que soit le statut économique de la victime, est un acte de violence inacceptable qui est basée sur une dynamique de pouvoir et de contrôle. Les femmes sans revenus mensuels ici, qui en sont exposées sont dévalorisées socialement par des stéréotypes basés sur le genre qui les rendent encore plus faibles et inférieures par rapports à leurs consœurs plus nanties. En ce qui concerne les hommes harcelés qui ont entre 75,000 et 200,000 FCFA, bien qu'ils soient moins visibles et moins débattus que celui des femmes, il est bel et bien le résultat d'une dynamique de rapport. Toutes les victimes de harcèlement sexuel doivent être écoutées, soutenues et protégées.

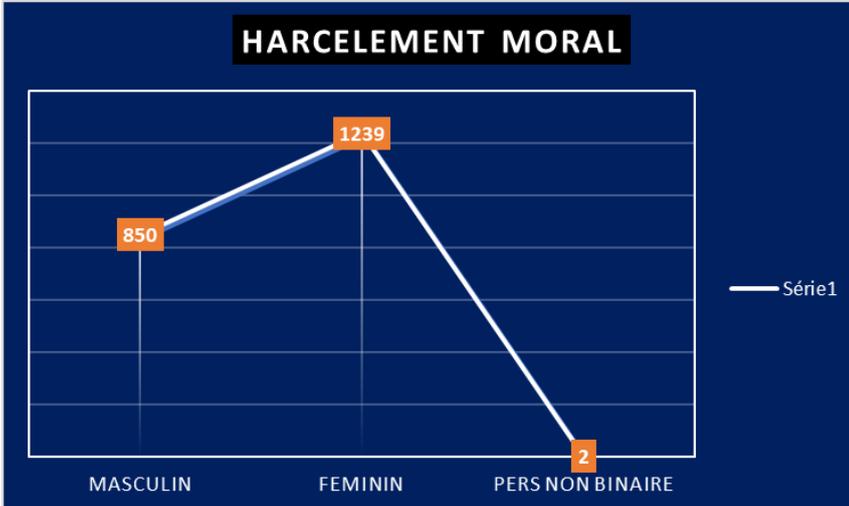


Enquêtrice GSL, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, Abidjan, 2024

## D) Les victimes de harcèlement moral

### 1- Selon le sexe

Graphique 62 : Nombre de personnes ayant subi le harcèlement moral selon le sexe



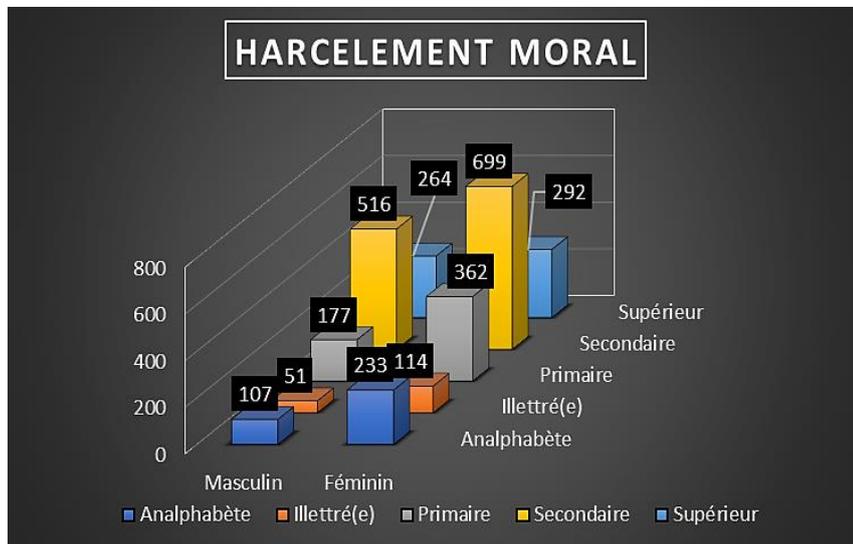
Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

La grande majorité de 1239 personnes ayant été victimes de harcèlement moral sont des femmes avec une proportion de 43,37% contre 850 hommes soit 29,75%.

Le harcèlement moral conduit à une manipulation psychologique de la part de celui qui le commet. Dans le harcèlement moral, l'agresseur emmène la victime à douter de ses capacités et de sa perception de la réalité sociale. Les facteurs sociaux, culturels qui influencent les rapports entre l'homme et la femme entretiennent cette violence à l'égard de la femme.

### 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 63 : Victimes de harcèlement moral par niveau d'instruction



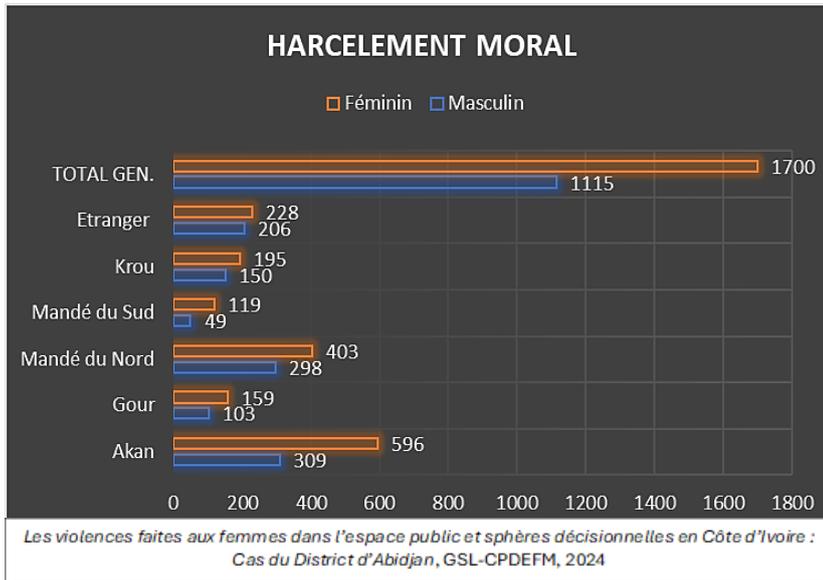
Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

699 femmes (24,83%) de niveau secondaire sont victimes de harcèlement moral contre 516 hommes (18,33%), 362 femmes du niveau primaire (12,86%) contre 177 hommes (6,29%), 292 femmes de niveau supérieur (10,37%) contre 264 hommes (9,38%) et 233 femmes analphabètes (8,28%) contre 107 hommes (3,80%).

Nous constatons que les femmes du secondaire sont plus exposées au harcèlement moral que celles du primaire et du supérieur en raison de leur transition vers l'autonomie sociale.

### 3- Selon le groupe ethnique

Graphique 64 : Victimes d'harcèlement moral selon le groupe ethnique

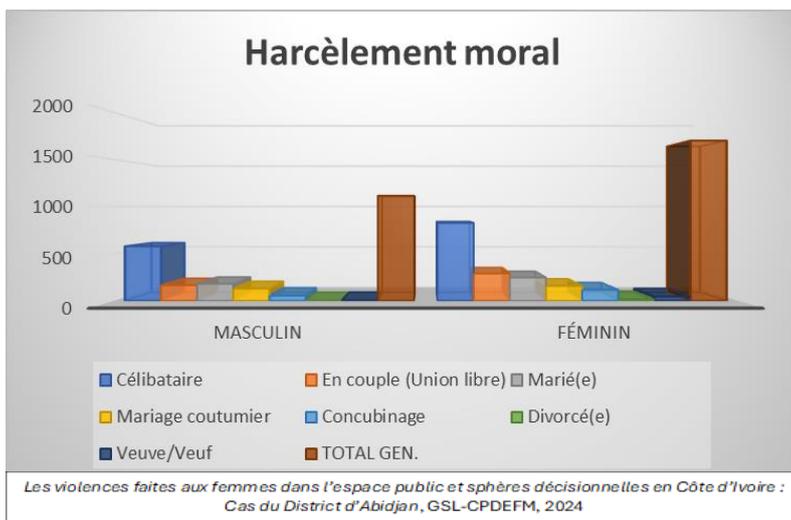


**596 Femmes Akan soit 21,16% sont victimes de harcèlement moral dans les espaces publics contre 309 hommes soit 10,97%. 403 femmes du Mandé du Nord soit 14,31% par rapport à 298 hommes soit 10,58% et 228 femmes de nationalités étrangères avec 8,09% disent avoir subi le harcèlement moral contre 206 hommes avec 7,31% le**

courant des douze (12) derniers mois. Ces deux groupes de femmes à savoir Akan et Mandé du Nord sont les plus exposées à ce type de violence, parce qu'elles manquent des réseaux de soutien dans les espaces publics urbains. Les femmes étrangères généralement issues des minorités ethniques ou culturelles, sont harcelées à cause des préjugés liés à leur lieu de provenance.

### 4- Selon la situation matrimoniale

Graphique 65 : Victimes de harcèlement moral selon la situation matrimoniale



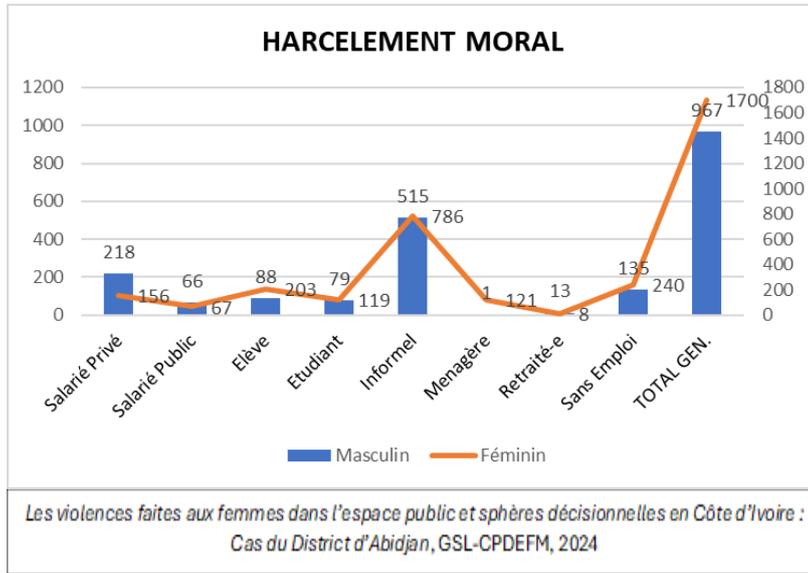
Durant ces douze (12) derniers mois, **826 femmes célibataires soit 29,33% ont été victimes d'harcèlement moral contre 579 hommes soit 20,56%. 290 femmes en union libre avec une proportion de 10,30% par rapport à 165 hommes soit 5,86%. 247 femmes mariées soit 8,77% contrairement à 180 hommes soit 6,39%. 158 femmes mariées coutumièrement soit 5,61%**

contre 129 hommes soit 4,58% et **116 femmes vivant en concubinage soit 4,12%** contre 55 hommes soit 1,55%. Le harcèlement moral des femmes célibataires ou en union libre est le résultat de plusieurs facteurs tels que les pressions ou attentes sociales, les stéréotypes de genre.

Autrement dit, les femmes sont jugées sur leur capacité à devenir mères : "Tu as combien d'enfants ?" "La femme vieillie vite !"

### 5- Selon le secteur d'activités

Graphique 66 : Victimes d'harcèlement moral selon le secteur d'activités

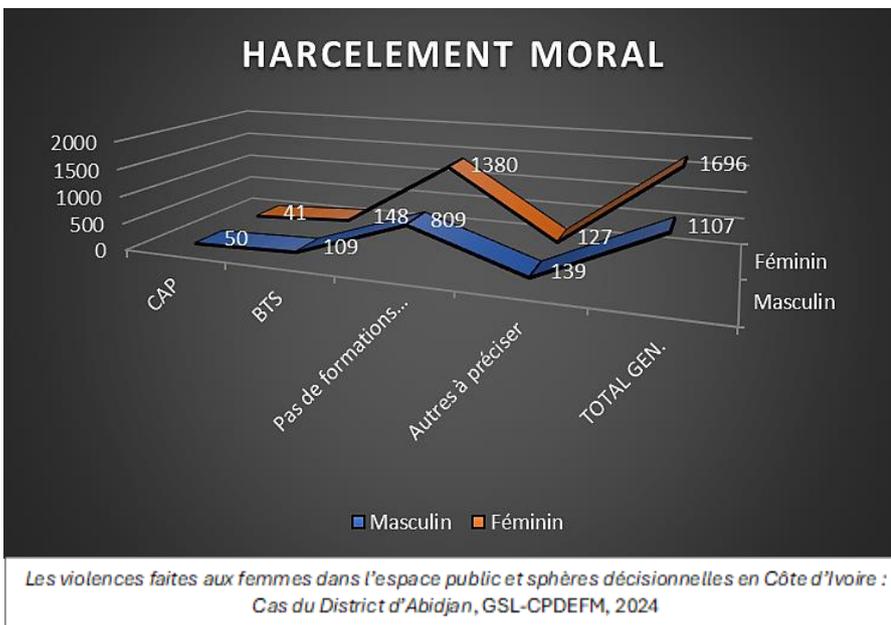


Ce sont **786 femmes du secteur informel soit 29,45%** qui sont victimes d'harcèlement moral contre **515 hommes soit 19,30%**. **240 femmes sans emploi soit 8,99%** par rapport à **135 hommes soit 5,06%**. **218 hommes du privé soit 8,17%** contre **156 femmes soit 5,84%** et **203 écolières soit 7,61%** contre **88 garçons soit 3,30%**.

A la lumière de ces résultats, le harcèlement moral à l'égard de ces cibles, est une manière pour les bourreaux de les contrôler, parce que trop visibles dans les espaces publics. Cette violence à l'égard des femmes et des filles du secteur informel, les maintient dans une position de subordination dans nos communautés comme avons souligné plus haut.

### 6- Selon la formation professionnelle

Graphique 67 : Victimes d'harcèlement moral selon la formation professionnelle

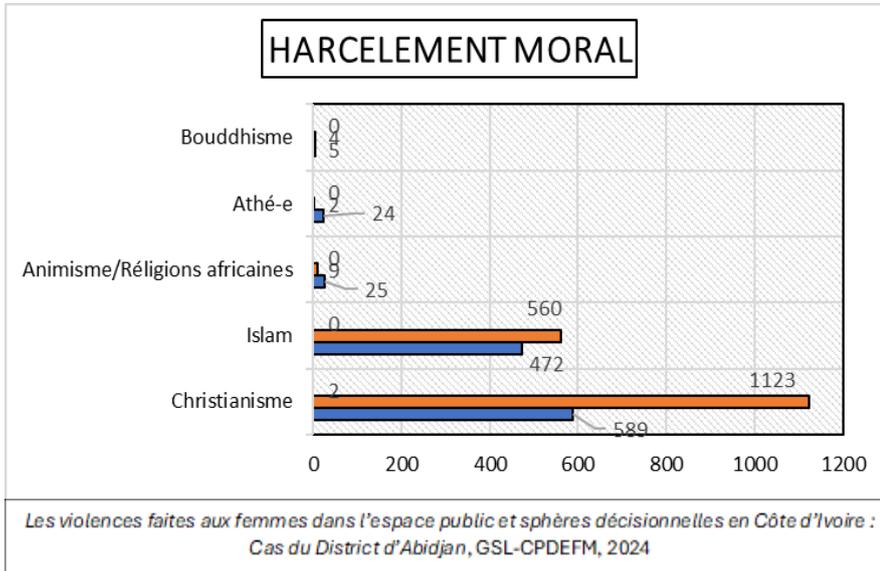


**1380 femmes soit 49,20%** qui n'ont pas de formation professionnelle ont été harcelées moralement durant ces douze (12) derniers mois contrairement à **809 hommes soit 28,84%**. **148 femmes du BTS soit 5,28%** contre **109 hommes soit 3,89%** et **139 hommes des autres formations**

professionnelles soit 4,96% contre 127 femmes avec 4,55%.

### 7- Selon la religion

Graphique 68 : Victimes de harcèlement moral selon la religion



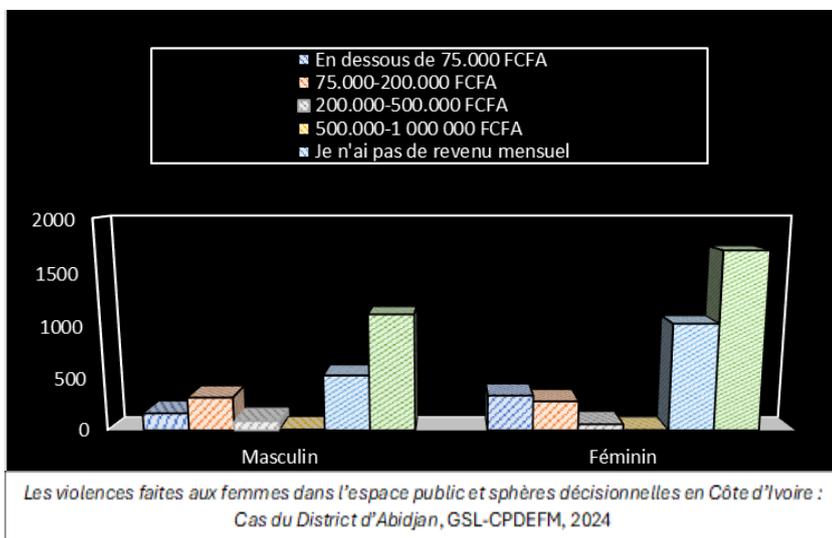
1123 des femmes sont chrétiennes (39,89%) contre 589 hommes (20,92%) et 560 femmes musulmanes (19,89%) par rapport à 472 hommes musulmans (16,77%) sont victimes de harcèlement moral.

Comme cela a été déjà évoqué, le harcèlement de ces femmes appartenant à ces religions

monothéistes, prend fondamentalement forme au travers des dictats du patriarcat encore très présent au sein de toutes les religions en générale et du Christianisme et de l'Islam en particulier. Les femmes chrétiennes et musulmanes sont soumises à des normes religieuses strictes, ce qui les rend vulnérables et les expose aux violences morales notamment le harcèlement moral. Le harcèlement moral peut être un moyen de les maintenir dans les inégalités de genres, en limitant leur liberté d'expression. Par ailleurs la Côte d'Ivoire est un pays où les valeurs laïques sont souvent prônées. Les femmes chrétiennes et musulmanes sont ainsi confrontées à un choix de liberté individuelle et au conformisme religieux. Ce conflit peut entraîner un rejet moral.

### 8- Selon le revenu mensuel

Graphique 69 : Victimes de harcèlement moral selon le revenu mensuel



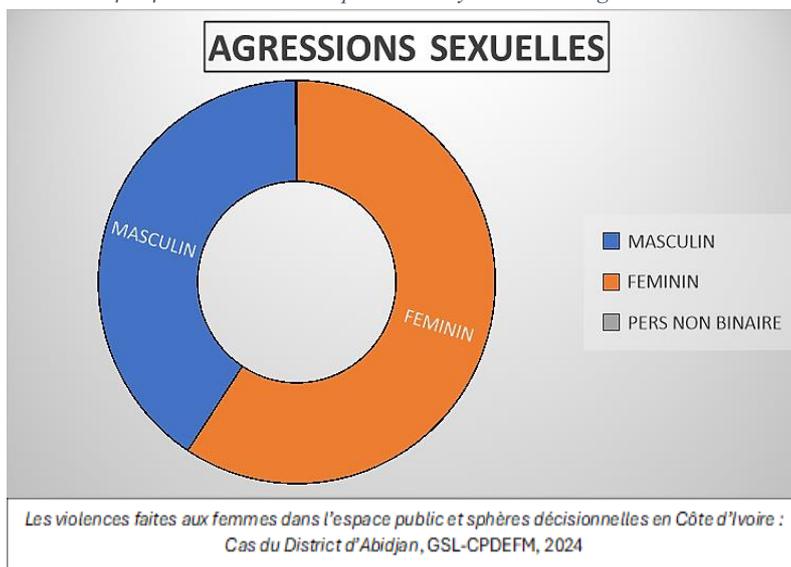
1025 femmes n'ayant pas de ressources soit 36,32% sont victimes d'harcèlement moral par rapport 533 hommes soit 18,89%. 339 femmes en dessous de 75,000 FCFA soit 12,01% contre 166 hommes soit 5,88%. 319 hommes soit 11,30% perçoivent entre 75,000 et 200,000 FCFA contre 280 femmes soit 10,03%.

Ce hiatus peut s'appréhender au niveau de la dépendance économique de la femme sans ou avec moins de ressources vis-à-vis de son conjoint ou de tout autre membre de la famille. Cette dépendance économique qu'elle soit choisie ou imposée par des circonstances comme les responsabilités familiales, la discrimination salariale ou des violences conjugales, engendre le harcèlement moral à son encontre.

## J) Les victimes d'agressions sexuelles

### 1- Selon le sexe

Graphique 70 : Nombre de personnes ayant subi les agressions sexuelles selon le sexe



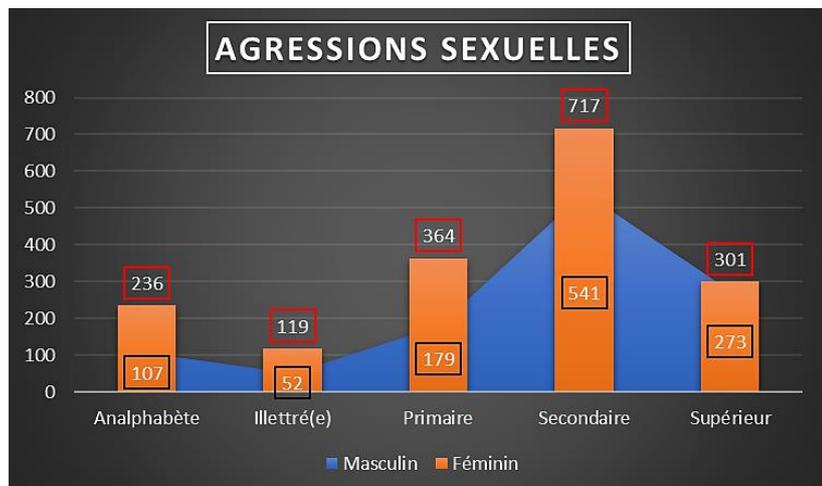
**42,87% de femmes au cours des douze (12) derniers mois, ont été victimes d'agressions sexuelles** comparativement à 29,41% d'hommes dans les espaces publics.

L'agression sexuelle dans les espaces publics affectent les femmes et les filles de manière significatives et disproportionnées par rapport aux hommes, en raison des inégalités entre

les sexes. La dynamique de pouvoir qui a existé depuis des lustres entre l'homme et la femme, se manifeste par une normalisation des comportements de domination ou d'agression envers la femme. De surcroit, les femmes ont été historiquement socialisées pour être vulnérables. Dès lors, la chosification de ces dernières donne l'impression aux hommes que le rapport qu'ils doivent entretenir avec elles, doit être forcément contrôlé par leur instinct sexuel même dans les lieux publics.

## 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 71 : Victimes d'agressions sexuelles selon le niveau d'instruction



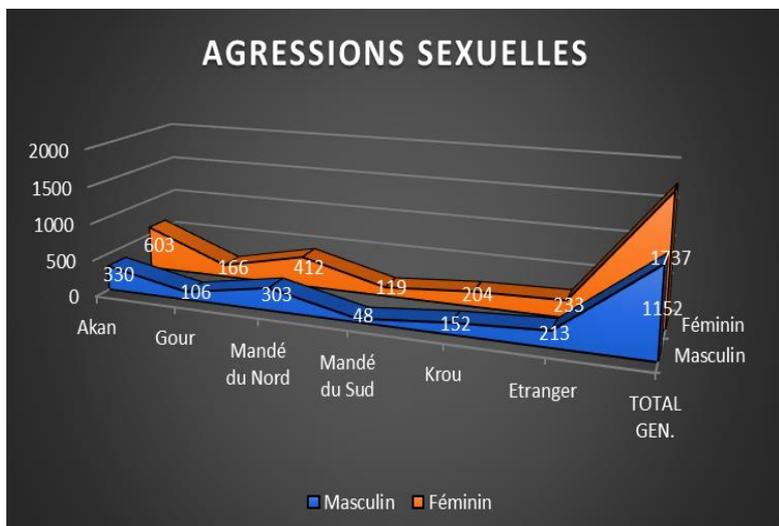
Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

**717 femmes de niveau secondaire soit 24,80% témoignent de leurs agressions sexuelles** contre 541 hommes soit 18,71% dans l'espace public abidjanais. **364 femmes du niveau primaire soit 12,59%** contre 179 hommes soit 6,19%. **301 femmes de niveau d'étude supérieure soit 10,41%** par rapport à 273 hommes soit 9,44%. **Les femmes analphabètes sont 236 soit 8,16%** contre 107 hommes avec 3,70%. La mobilité accrue des

femmes du niveau secondaire, les expose à des agressions sexuelles dans les espaces publics lorsqu'elles ne sont pas accompagnées. Elles sortent très souvent de l'école, pour des événements sociaux ou pour des activités extra-scolaires. Les filles du secondaire, même si elles commencent à avoir plus d'autonomie, n'ont pas encore acquis la maturité émotionnelle et sociale des femmes du supérieur qui elles aussi sont victimes mais dans une proportion moindre. Elles deviennent alors des proies faciles pour leurs agresseurs à cause des normes de genre et des stéréotypes qui sexualisent les filles de cet âge.

## 3- Selon le groupe ethnique

Graphique 72 : Victimes d'agressions sexuelles selon le groupe ethnique

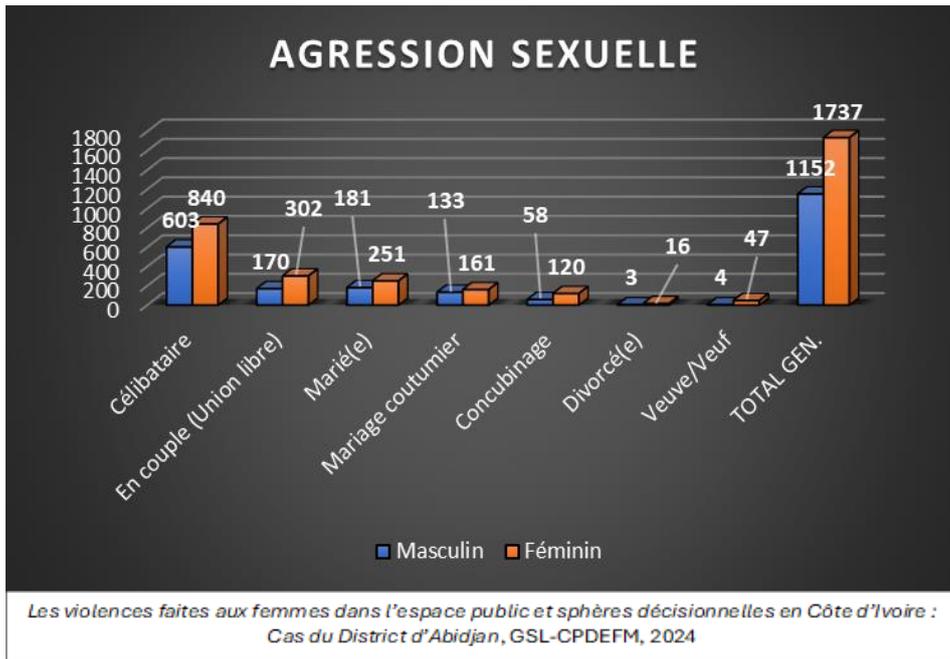


Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

**603 femmes du groupe Akan soit 20,87% témoignent qu'elles sont victimes d'agressions sexuelles** contre 330 hommes soit 11,42%. **412 femmes du Mandé Nord soit 14,26%** en sont victimes contre 303 hommes soit 10,49%. **Les femmes étrangères au nombre de 233 soit 8,07%** sont aussi victimes d'agressions sexuelles par rapport à 213 hommes avec 7,37 % dans une moindre mesure.

Les agressions sexuelles dans les espaces publics passent sous silence ou sont minimisées. Certaines opinions qui justifient que ces femmes du groupe Akan et du groupe Mandé du Nord sont disponibles sexuellement, encouragent les agresseurs et renforcent les stéréotypes de sexualisation conçues à l'égard de ces dernières.

Graphique 73 : Victimes d'agression sexuelle selon la situation matrimoniale



**840 femmes célibataires soit 29,06% sont victimes d'agressions sexuelles contre 603 hommes soit 20,86%. 302 femmes en union libre soit 10,45% par rapport à 170 hommes soit 5,88%. 251 femmes mariées civilement soit 8,68% contre 181 hommes soit 6,26%. 161 femmes**

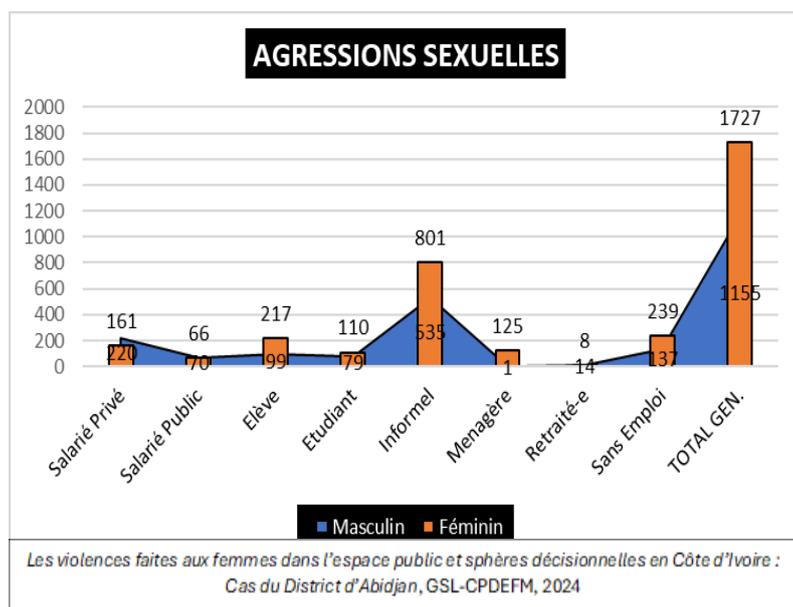
**mariées coutumièrement soit 5,57%** contrairement à 133 hommes avec 4,60% et, **120 femmes vivant en concubinage soit 4,15%** en sont victimes par rapport à 58 hommes soit 2,01%. Les personnes qui en sont les plus vulnérables, sont les femmes célibataires et celles en union libre. Ces dernières sont parfois et à tort, accusées de porter des tenues provocantes qui les exposeraient aux agressions sexuelles. Rien ne justifiant la violence des femmes dans les espaces publics, il est important pour l'Etat, de promouvoir les espaces publics sûrs et de renforcer l'éducation civique à l'école primaire.



Enquêtrices GSL, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, Abidjan, CPDEFM-GSL, 2024

### 5- Selon le secteur d'activités

Graphique 74 : Victimes d'agressions sexuelles selon le secteur d'activités

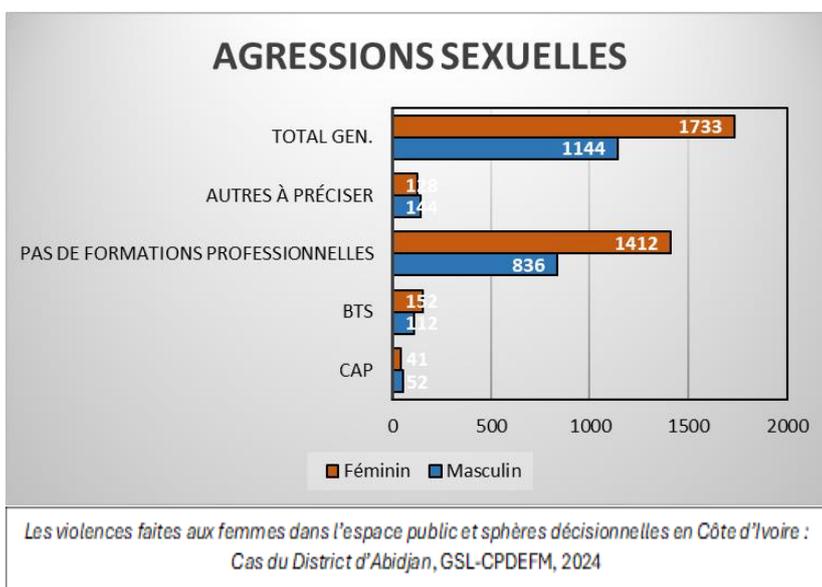


**801 femmes du secteur informel soit 27,77% sont victimes d'agressions sexuelles** contre 535 hommes soit 18,55% dans les espaces publics. **239 femmes sans emploi soit 8,29% par rapport à 137 hommes soit 4,75%.** **220 hommes du secteur privé dont 7,63% en sont victimes contre 161 femmes soit 5,58% et, 217 écolières soit 7,52%** contrairement à leurs pairs masculins au nombre de 99 soit 3,43%.

Les espaces publics abidjanais ne sont pas assez sécurisés. Ce qui donne la possibilité aux agresseurs d'agir en toute impunité. Les rues, les transports en commun, les "maquis", les marchés etc., sont des endroits où les agressions sexuelles sont fréquentes. Ce groupe d'individus du secteur informel précités, vive dans des environnements de travail ou de vie où il n'existe pas de respect des normes et de dignité de la personne humaine et /ou les comportements agressifs sont tolérés.

### 6- Selon la formation professionnelle

Graphique 75 : Victimes d'agressions sexuelles selon la formation professionnelle

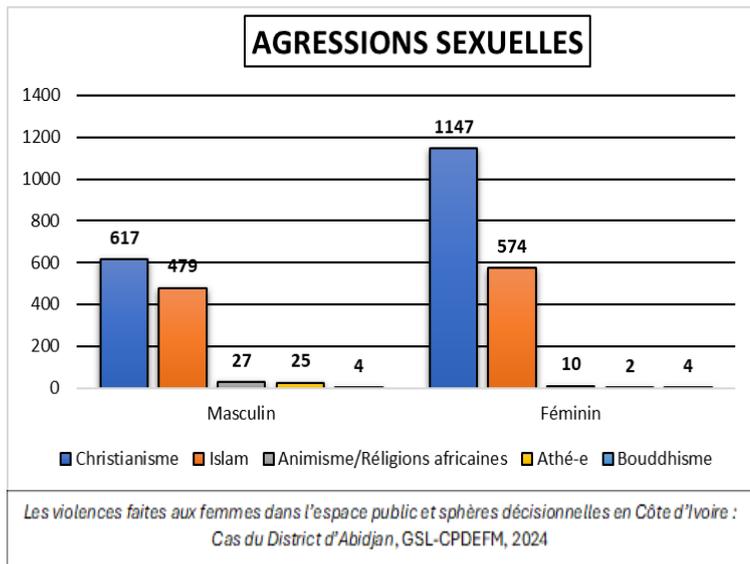


**1412 femmes qui n'ont pas de FP (49,06%) témoignent de leurs agressions sexuelles** contre 836 hommes (29,05%). **152 femmes ayant le BTS (5,28%) sont victimes d'agressions sexuelles par rapport à 112 hommes (3,89%) et, 144 hommes des autres PF dont 5,00% en sont victimes contre 128 femmes (4,45%).**

Ce fait social s'aperçoit au niveau des emplois mal rémunérés, précaires et non qualifiés des femmes et filles moins qualifiées et sans FP dans les espaces publics. Souvent difficile pour elles de joindre les deux bouts, elles sont obligées de se déplacer dans des endroits peu sécurisés et mal éclairés pour joindre les grandes artères pour leurs lieux de services.

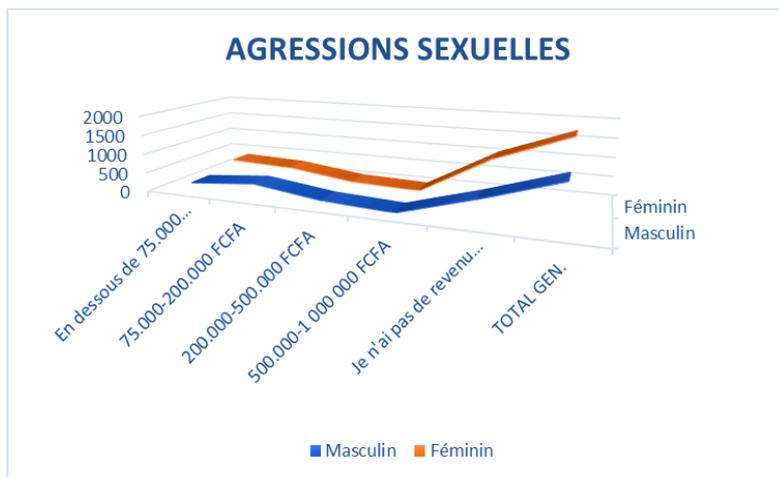
### 7- Selon la religion

Graphique 76 : Victimes d'agressions sexuelles selon la religion



### 8- Selon le revenu mensuel

Graphique 77 : Victimes d'agressions sexuelles selon le revenu mensuel



**1147 femmes chrétiennes soit 39,67% agressées sexuellement** par rapport à 617 hommes soit 21,34% et, **574 femmes musulmanes soit 19,85%** contre 479 hommes (16,57%).

Les femmes chrétiennes et musulmanes rencontrent des formes spécifiques d'agressions sexuelles spécifiques qui sont influencées par des structures de pouvoir, des stéréotypes, des discriminations au sein de la ville d'Abidjan. Selon la religion, les femmes sont associées à des rôles domestiques comme devant être soumises à un père, un frère, un époux, un guide religieux. Ces normes religieuses sont ainsi une barrière pour la dénonciation des agresseurs. **Il convient par ailleurs de relever que les femmes chrétiennes, sont plus nombreuses à dénoncer les violences sexuelles qu'elles subissent comparé aux femmes musulmanes qui les taisent beaucoup.**

**1036 femmes soit 35,85% agressées sexuellement n'ont pas de revenus** contre 548 hommes soit 18,96%. **352 femmes en dessous du SMIG (75, 000 FCFA) soit 12,18%** sont agressées

sexuellement, par rapport à 166 hommes soit 5,88%. Et, **319 hommes soit 11,30% qui ont entre 75,000 et 200,000 FCFA sont agressés sexuellement contre 289 femmes avec 10,00%.**

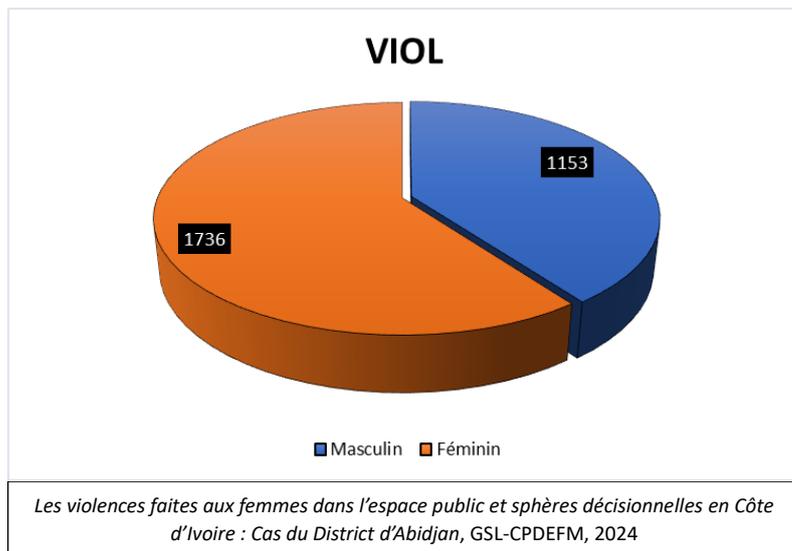
Les agressions sexuelles sont des actes graves et injustifiables indépendamment des conditions économiques de la victime. Chaque agression sexuelle doit être prise en charge et les agresseurs doivent être tenus pour responsables. Ainsi, les femmes sans revenus ou avec moins de revenus en raison de leur situation précaire, sont confrontées à des pressions de leurs partenaires, membres de leur famille ou d'inconnus qui cherchent à les exploiter sexuellement. Par ailleurs, quoiqu'exposés aux agressions sexuelles, l'on a tendance à minimiser cette violence à leur rencontre parce que selon l'imaginaire populaire, l'homme a une nature forte et est toujours actif

sexuellement. Ces perceptions sociales patriarcales, alimentent une culture de violence sexuelle à l'égard des hommes économiquement faibles.

## K) Les victimes de viol

### 1- Selon le sexe

Graphique 78 : Nombre de personnes ayant subi le viol selon le sexe

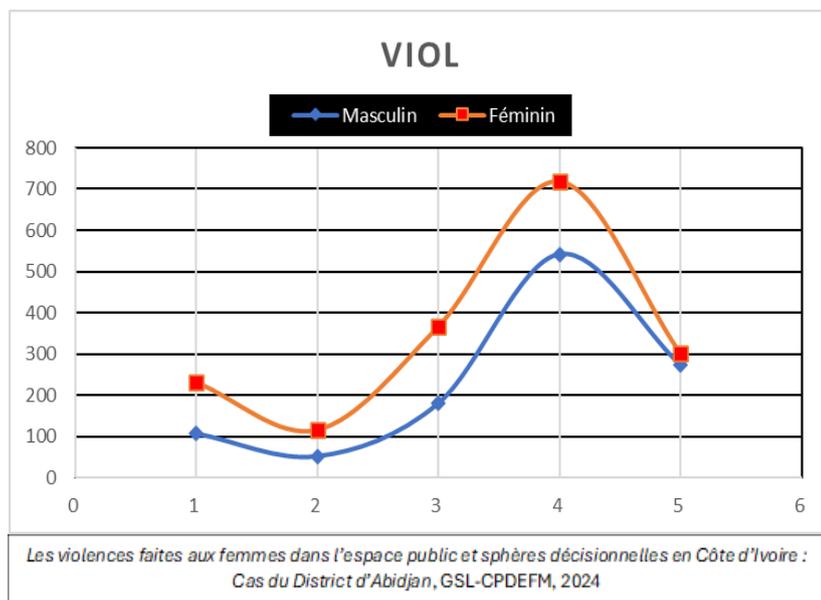


**1239 femmes dont 42,86% affirment être ou avoir été violées dans l'espace public** abidjanais durant ces douze (12) derniers mois contre 850 hommes soit 29,40%.

Les stéréotypes de genre et la culture du viol renforcent l'idée que la femme qui se trouve dans un espace public à une heure tardive, et qui est jugée "peu vêtue", est responsable du regard que l'on pose sur elle. Cette légitimation de la violence, du viol dissuade la femme à dénoncer son bourreau, et encourage ce dernier à toujours attaquer sa proie sans en être inquiété. Les médias jouent par ailleurs, un rôle dans la perpétuation du viol en diffusant des films où le viol est romantisé, excusé ou tourné dérision.

### 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 79 : Victimes de viol par niveau d'instruction



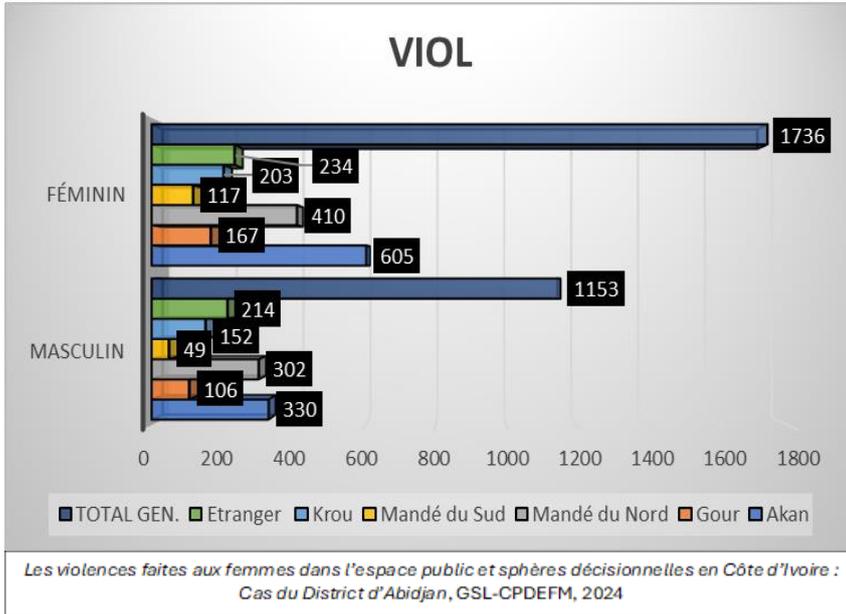
**718 femmes soit 24,80% toujours de niveau secondaire, confient avoir été violées** contre 541 hommes soit 18,38% ces douze (12) derniers mois. 367 femmes de niveau primaire soit 12,47% contre 70 hommes soit 2,38%. Et, 232 femmes analphabètes soit 7,88% en sont victimes contre 107 hommes soit 3,64%.

Ces résultats, nous apprennent que

toutes les femmes de tous les niveaux, peuvent être victimes de viol dans les espaces publics. Mais elles sont confrontées à des risques différents en fonction de leur visibilité, statut social, des contextes culturels et économiques dans lesquels elles vivent.

### 3- Selon le groupe ethnique

Graphique 80 : Victimes de viol selon le groupe ethnique

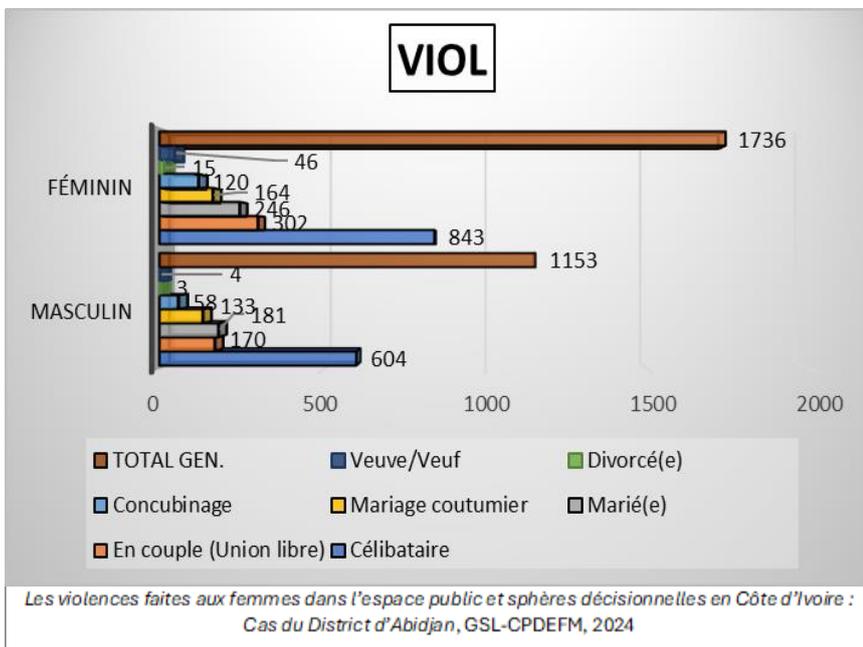


**605 femmes Akan (20,93%) sont victimes de viol** contre 330 hommes (11,41%) durant les douze (12) derniers mois de l'année 2024. **410 femmes du Mandé du Nord (14,18%)** contre 302 hommes (10,45%), **234 femmes étrangères (8,09%)** contre 214 hommes (7,40%).

Les femmes de ces groupes Akan et mandé du Nord, sont enclines à la violence dans les espaces publics, en raison des règles traditionnelles patriarcales qui les assujettissent.

### 4- Selon la situation matrimoniale

Graphique 81 : Victimes de viol selon la situation matrimoniale



**Les femmes célibataires victimes de viol 843 femmes (29,16%)** contrairement à 604 hommes (20,89%). **302 femmes en union libre (10,45%)** ont été violées contre 170 hommes (5,88%). **246 femmes mariées civilement dont 8,56%** en sont aussi victimes par rapport à 181 hommes soit 6,26%. **164 femmes mariées**

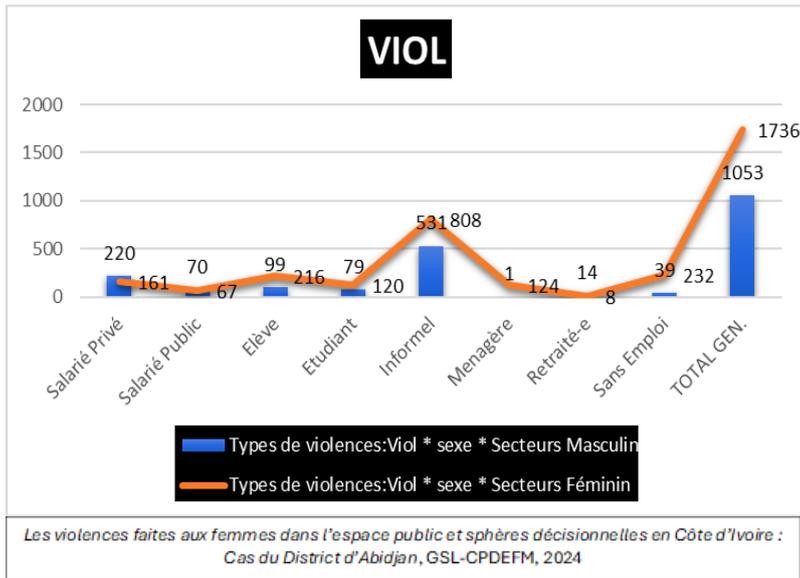
**coutumièrement dont 5,67%** contre 133 hommes soit 4,60% et, **120 femmes dans le concubinage soit 4,15%** victimes contre 58 hommes soit 2,01%.

En effet, les fortes attentes sociales astreignent les femmes célibataires, à s'entourer d'hommes dont de nombreux à moralité douteuse. La culpabilité à laquelle les victimes font ensuite face, réduit la prise en charge de ces dernières et laisse impunis l'agresseur. Quant aux femmes mariées, elles sont souvent victimes de viol conjugal par leurs conjoints qui pour certains, ne

respectent pas toujours le consentement sexuel de leurs femmes. Se basant ainsi sur la notion du ‘devoir conjugal’ dont le fondement, tel que repris par ces derniers et l’imaginaire populaire, n’a rien de juridique. Ce viol reste par ailleurs très tabou ; d’où le peu de femmes qui se confient.

### 5- Selon le secteur d’activités

Graphique 82 : Victimes de viol selon le secteur d’activités

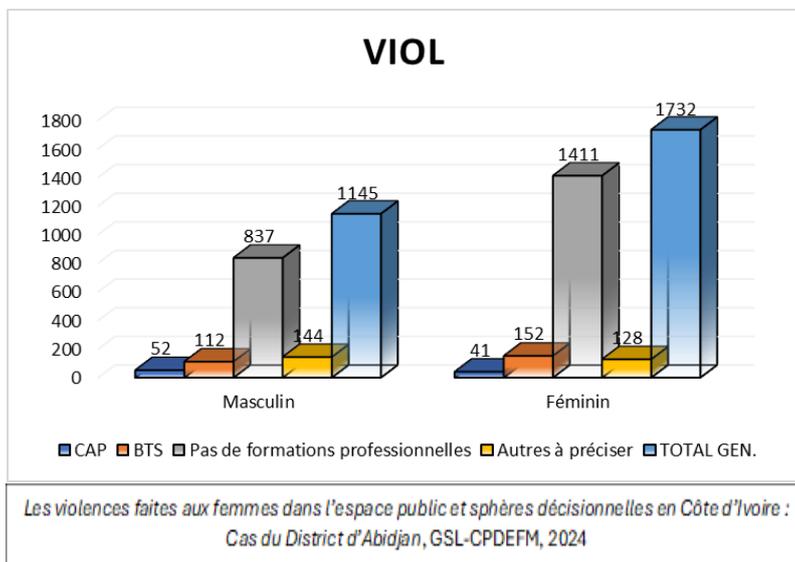


**808 femmes dans le secteur informel dont 28,95% ont été violées dans le District d'Abidjan contre 531 hommes (19,03%). 232 femmes sans emploi soit 8,31% par rapport à 39 hommes soit 1,40%. 220 hommes dans le secteur privé soit 7,88% disent en être victimes contrairement à 161 femmes (5,77%) et 216 écolières (7,74%) contre 99 garçons soit 3,55%.**

Les femmes dans le secteur informel, sont particulièrement vulnérables au viol, en raison de leurs mobilités dans des zones publiques non sécurisées comme le marché, la rue, les gares, les transports en commun etc.

### 6- Selon la formation professionnelle

Graphique 83 : Victimes de viol selon la formation professionnelle

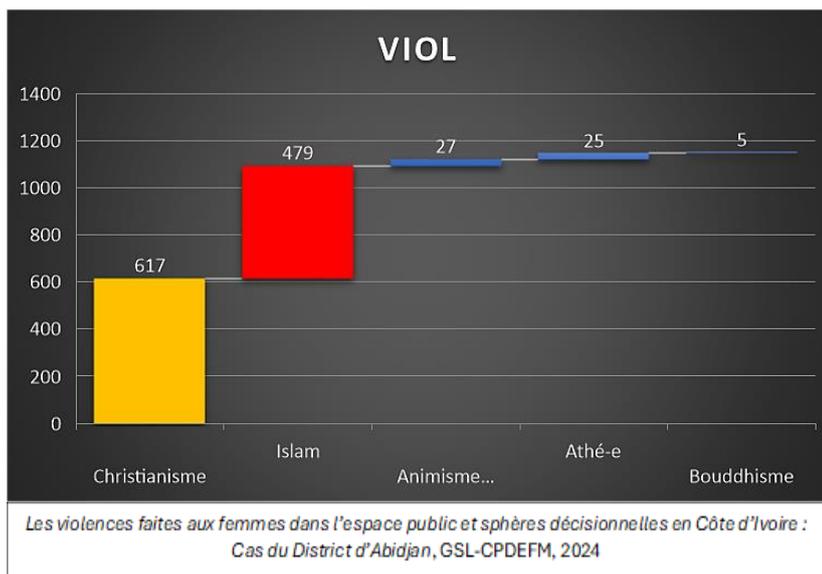


Les femmes et les filles font quotidiennement face à des viols dans la ville d’Abidjan. Les viols ou tentatives de viols constituent des crimes profondément inacceptables, qui touchent toutes les femmes, indépendamment de leur statut social, économique, politique et culturel. La présente enquête révèle que **1411 femmes sans FP soit 49,01% en sont**

**touchées ou l’ont été pendant ces 12 derniers mois, contre 837 hommes soit 29,07%. 152 femmes du BTS (5,28%) contre 112 hommes (3,89%) et 144 hommes des autres FP dont 5,00% en sont victimes par rapport à 128 femmes (4,45%). Ces femmes sans FP, la couche la plus exposée, en sont affectées parce que plus vulnérables du fait de leur illettrisme.**

### 7- Selon la religion

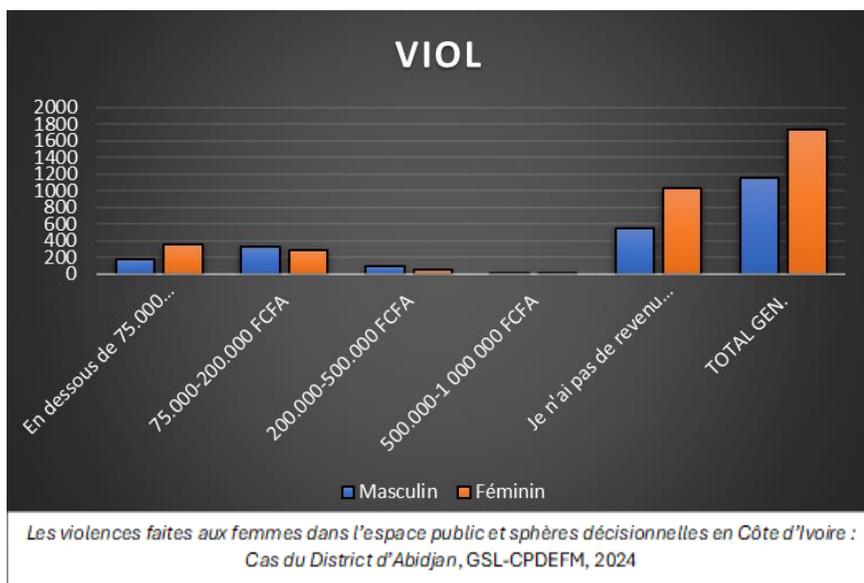
Graphique 84 : Victimes de viol selon la religion



**1151 femmes chrétiennes (39,84%)** révèlent avoir été victimes de viol durant les douze (12) derniers mois contre 617 hommes (21,34%) et, **570 femmes de l'islam soit 19,73%** qui l'affirment, contre 479 hommes soit 16,58%.

### 8- Selon le revenu mensuel

Graphique 85 : Victimes de viol selon le revenu mensuel



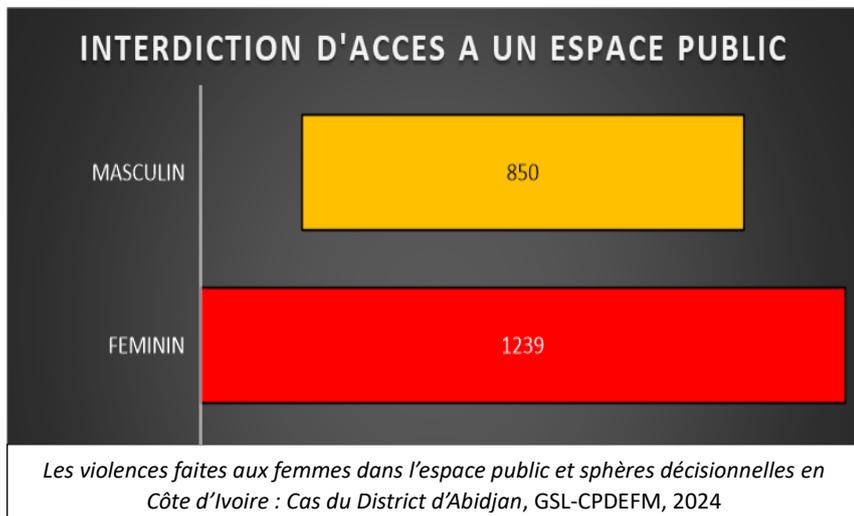
Il est urgent de signaler que pendant ces douze (12) derniers mois, **1029 femmes sans revenus mensuels soit 35,61%** ont été ou sont victimes de viol contre 549 hommes soit 19,00%. **352 femmes (12,18%) ayant un revenu en dessous du SMIG** par rapport à 172 hommes (5,75%). **330 hommes dont le revenu se situe entre 75,000 et**

**200,000 FCFA soit 11,42% sont violés contre 293 femmes soit 10,14%.** Cet acte dégradant peut être saisi au niveau de la fréquentation d'un environnement à haut risque où les femmes sans revenus ou avec moins de revenus, craignent de se déplacer pour diverses raisons ; surtout quand elles vivent dans des quartiers à forte concentration de la pauvreté où la surveillance est quasi absente. Il est intéressant de souligner que le viol est un moyen pour l'agresseur d'humilier ou de dégrader sa victime en particulier dans des situations où l'homme est vu comme socialement et économique faible par son bourreau. Le viol dans ce cas ne découle pas d'un désir sexuel mais d'une volonté de dominance, d'instrumentalisation de la victime.

## L) Les victimes d'Interdiction d'accès à un espace public

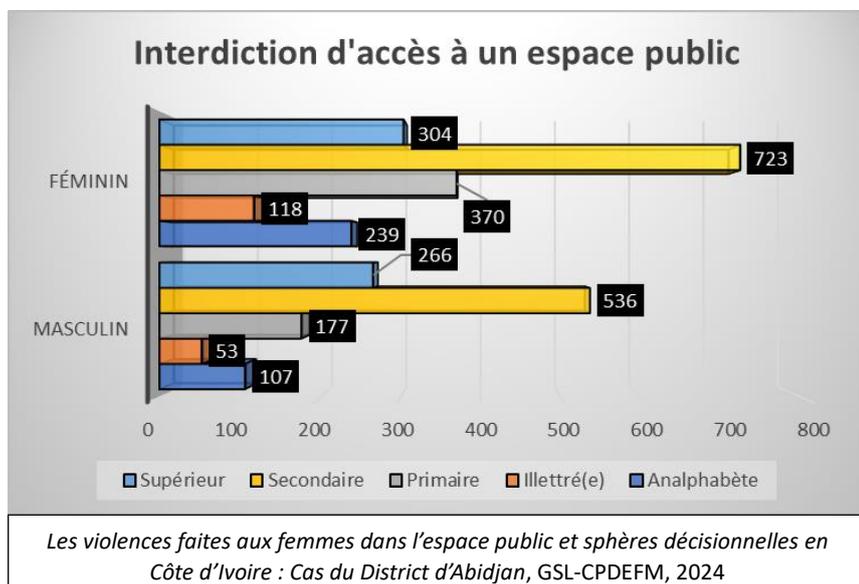
### 1- Selon le sexe

Graphique 86 : Nombre de personnes interdit d'accès à un espace public selon le sexe



### 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 87 : Victimes d'interdiction d'accès à un espace public selon le niveau d'instruction



Ce sont un total **42,80%** de femmes qui ont été interdites d'accès à un espace public au cours des douze (12) derniers mois contre **29,36%** d'hommes.

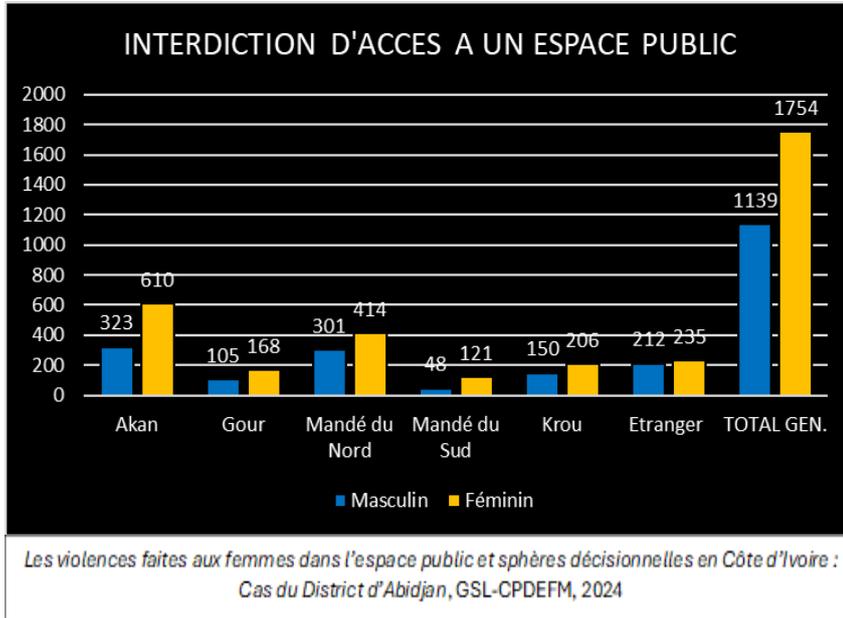
La division géospatiale des domaines publics, tire sa source dans la division sexuée des rôles sociaux entre l'homme et la femme, où celle-ci était uniquement destinée à la sphère privée (domestique et familiale) et l'homme, à la sphère publique (politique et économique). Il va de soi que cette division des rôles, interdit certains espaces publics aux femmes, parce que jugés comme des lieux d'exercice de l'autorité masculine. Certaines croyances traditionnelles, imposent des limites sur les endroits où la femme ne peut se rendre seule, sauf en compagnie d'un homme ou de son mari. Ce faisant, la liberté de la femme dans les espaces publics est restreinte en raison des règles du patriarcat qui l'établissent.

**723 femmes soit 24,99%** du secondaire se sont vues interdites d'accès à un espace public contre 536 hommes soit 18,53%. **304 femmes du niveau supérieur soit 10,51%** par rapport à 266 hommes soit 9,19%. **370 femmes du niveau primaire soit 12,79%** en sont victimes contre 177 hommes soit 6,12%,

**239 femmes analphabètes dont 8,26%** sont interdites d'accès à un espace public contrairement à 107 hommes soit 3,70%. De nombreux progrès ont été réalisés par l'Etat ivoirien, pour assurer aux femmes, l'accès égal à des lieux publics. Cependant, il existe encore des obstacles qui limitent les droits des femmes comme certaines normes traditionnelles. Elles sont souvent soumises à des attentes très strictes en matière de séparation des espaces selon les sexes et l'idée selon laquelle, la femme doit rester à l'écart des espaces publics.

### 3- Selon le groupe ethnique

Graphique 88 : Victimes d'interdiction à un accès public selon le groupe ethnique

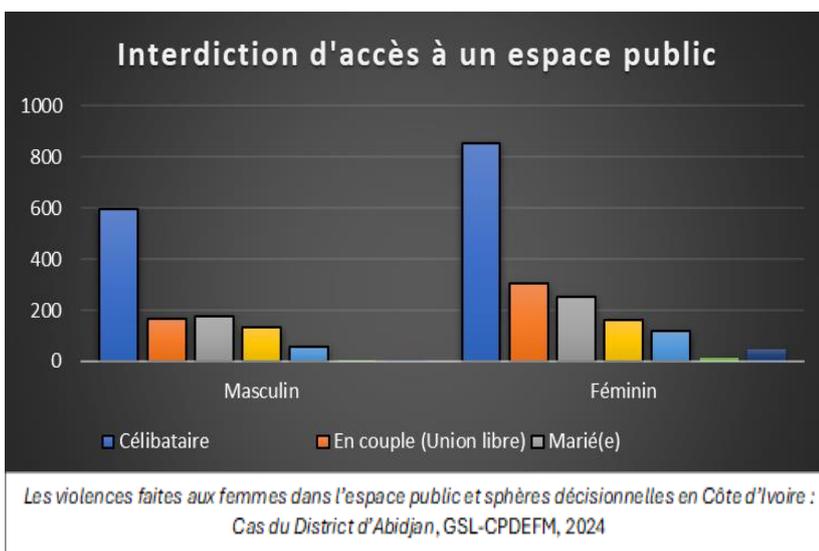


**610 femmes Akan soit 21,09%** signalent qu'elles ont été interdites d'accès à un espace public contre **323 hommes soit 11,16%**. **414 femmes Mandé du Nord soit 14,31%** confirment en être victimes contre **301 hommes avec 10,40%**. **235 femmes étrangères dont 8,12%** par rapport à **212 hommes avec 7,33%**.

Les femmes notamment issues de ces groupes ethniques spécifiques (Akan, Mandé du Nord) sont confrontées à des pressions sociales qui justifient leur exclusion ou réduction d'accès auxdits espaces.

### 4- Selon la situation matrimoniale

Graphique 89 : Victimes d'interdiction d'accès à un espace public selon la situation matrimoniale



**852 femmes célibataires soit 29,82%** ont été interdites d'accès à un espace public contrairement à **598 hommes soit 20,65%**. **304 femmes en union libre soit 10,50%** contre **167 hommes soit 5,77%**. **252 femmes mariées civilement soit 8,70%** en sont également victimes par rapport à **178 hommes soit 6,15%**. **164**

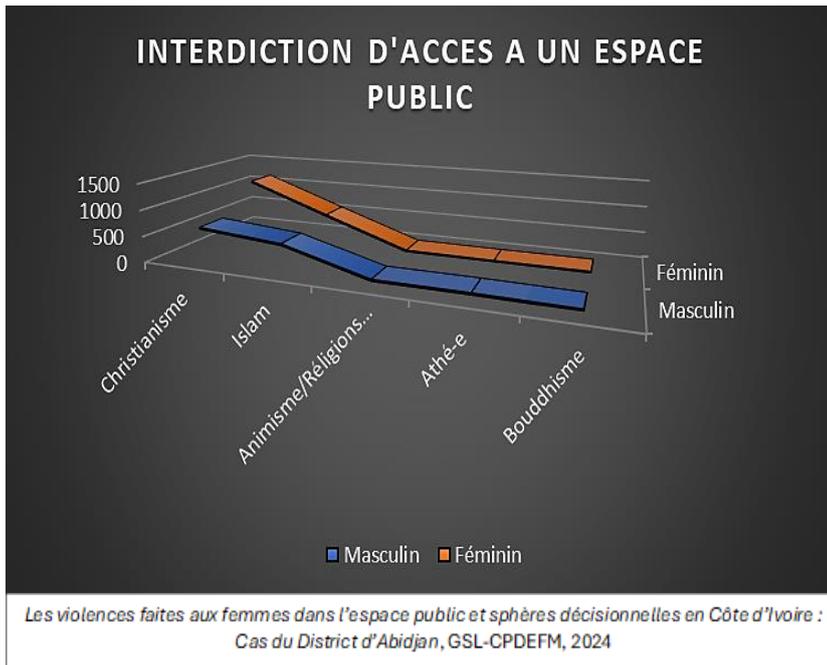
**femmes de mariage coutumier soit 5,66%** contre **132 hommes soit 4,56%**, et **119 femmes du concubinage soit 4,11%** contre **58 hommes soit 2,00%**.

Cette violence-ci, s'explique par le fait que les femmes célibataires ou en union libre, sont considérées plus vulnérables, à des tentations perçues comme immorales dans les espaces

publics, où les interactions sociales et sexuelles ont lieu. Par exemple, une femme célibataire qui se retrouve seule dans un bar, un restaurant, une boîte de nuit etc., est vue comme une provocatrice ou en quête d'une relation amoureuse ou sexuelle. Ces considérations ou pressions sociales implicites, limitent l'accès de la femme à certains lieux publics.

### 5- Selon la religion

Graphique 90 : Victimes d'interdiction à un espace public selon la religion

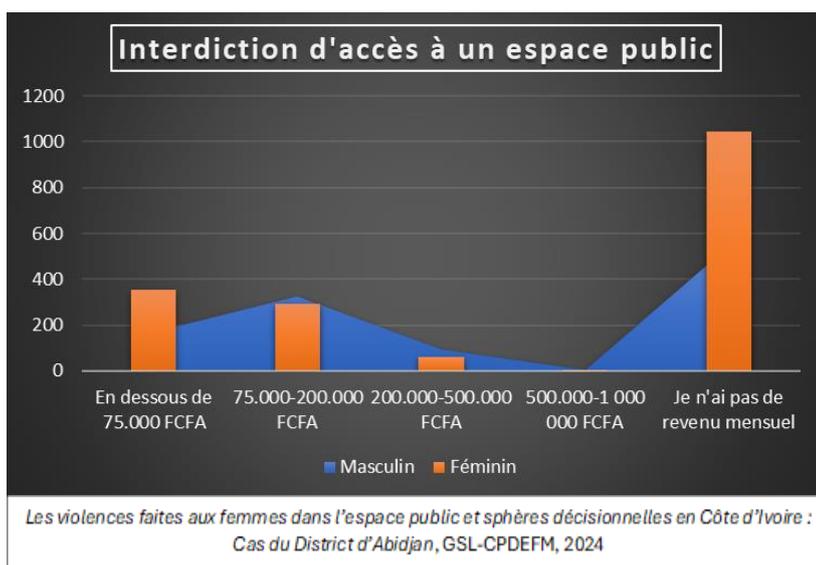


**Les femmes chrétiennes interdites d'accès à un espace public sont au nombre de 1161 (40,09%),** contrairement aux hommes qui sont 608 (20,99%), **577 femmes musulmanes (19, 92%)** sont interdites d'accès à un espace public contre 475 hommes (16,40%).

Dans les communautés religieuses chrétiennes et musulmanes, il y a certaines règles qui limitent l'accès des femmes à des espaces publics. Elles sont en effet, vues comme des personnes devant jouer des rôles familiaux et domestiques ; car leur présence dans certains espaces publics est perçue comme une déviation de ces rôles traditionnels. Elles peuvent être par exemple mal perçues dans des "maquis", des bistros, des boîtes de nuit, sur des plages en des maillots de bain etc.

### 6- Selon le revenu mensuel

Graphique 91: Victimes d'interdiction d'accès à un espace public selon le revenu



**1044 femmes sans revenus mensuel soit 36,07% sont interdites d'accès à un espace public** contrairement à 544 hommes soit 18,80%. **356 femmes soit 12,30% en dessous du SMIG** le sont également contre 171 hommes soit 5,91%. **326 hommes avec**

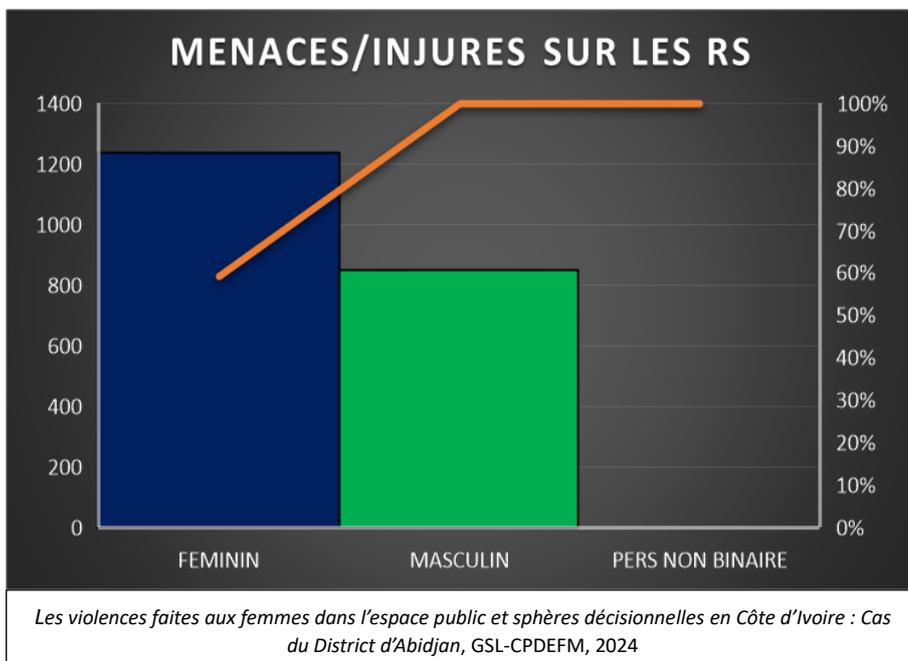
**11,26% dont le revenu se situe entre 75,000 et 200,000 FCFA sont interdits d'accès à une espaces public pour rapport à 294 femmes soit 10,16%.**

Les femmes sans revenus ou comme toutes les autres, ont légalement le droit d'accéder à tous les espaces publics de manière égale et sans discrimination. La stigmatisation de la femme vivant dans la précarité, conduit à sa restriction à des espaces publics comme des grands centres commerciaux, les espaces de loisirs et de détente. Ce faisant, elle est implicitement ou explicitement dissuadée de se rendre dans ces espaces publics désignés pour une certaine catégorie sociale. Aussi, dans ces espaces sociaux où la représentation des hommes à revenus moyens entre 75,000 et 200,000 FCFA est faible, ces derniers y sont invisibles et se sentent dévalorisés par rapport aux autres hommes socialement nantis et mieux vus.

## M) Menaces et injures sur les réseaux sociaux

### 1- Selon le sexe

Graphique 92 : Nombre de personnes ayant subi les menaces et injures sur les RS selon le sexe



Les Réseaux Sociaux (RS) deviennent un espace numérique dangereux parce que les femmes et les filles sont constamment confrontées aux agressions verbales, aux menaces. Considérées comme illégitimes dans ces espaces publics en ligne, les menaces et les injures consistent parfois à les réduire au

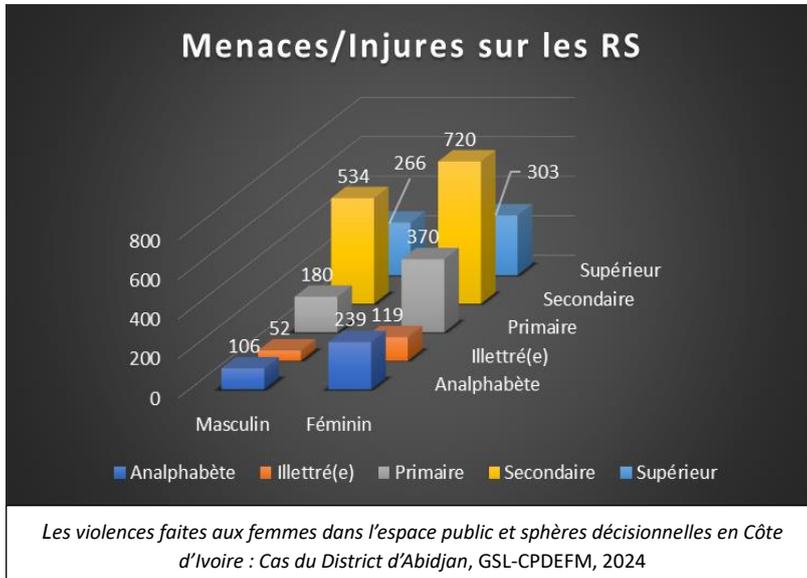
silence. Ce qui corrobore ces pourcentages ci-dessus où presque toutes les femmes soit **90% présentes sur les RS, en sont victimes contre 60% d'hommes.**



Enquêtrice GSL, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, Abidjan, 2024

## 2- Selon le niveau d'instruction

Graphique 93 : Victimes de menaces/injures sur les réseaux sociaux selon le niveau d'instruction

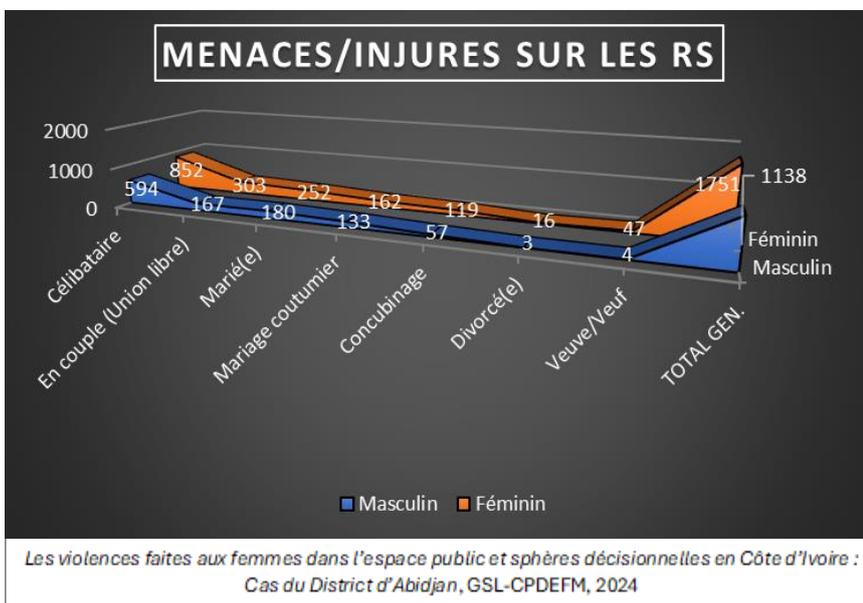


**720 femmes du niveau secondaire soit 24,90%** sont victimes de menaces ou d'injures sur les RS contre 534 hommes soit 18,47%, **303 femmes du niveau supérieur soit 10,48%** contre 266 hommes soit 9,20%, **370 femmes du niveau primaire soit 12,80%** contrairement à 180 hommes soit 6,23%. **239 femmes analphabètes soit 8,27%** contre 106 hommes soit 3,67%. Ces

femmes du niveau secondaire, supérieur sont victimes de menaces ou d'injures sur les RS à cause de leur prise de parole publique dans le cadre des débats politiques, des discussions sociales ou professionnelles. Lorsque les femmes sont victimes ces violences en ligne, elles sont blâmées pour leur comportement, leur apparence ou choix personnel. Par exemple le type de photos qu'elles présentent, leurs opinions, etc. Ce phénomène s'explique par la volonté de toujours maintenir une hiérarchie de genre qui privilégie la voix de hommes et marginalise celle des femmes.

## 3- Selon la situation matrimoniale

Graphique 94 : Victimes de menaces/d'injures sur les réseaux sociaux selon la situation matrimoniale



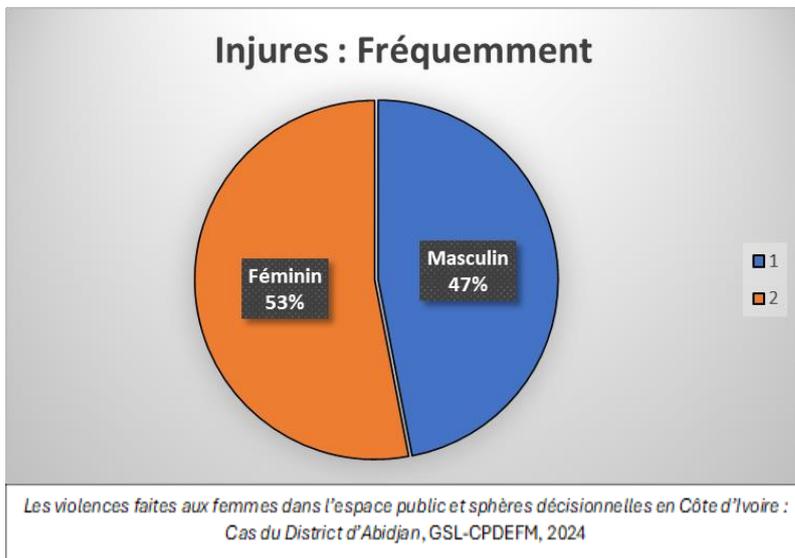
**852 femmes célibataires soit 29,47%** sont, ou ont été victimes de menaces ou d'injures sur les RS durant ces douze (12), derniers mois contre 594 hommes soit 20,55%. **303 femmes en union libre soit 10,48%** sont menacées et injuriées sur les RS par rapport à 167 hommes d'où 5,78%. **252 femmes mariées**

civilement soit 8,72% contrairement à 180 hommes soit 6,23%, **162 femmes mariées traditionnellement** soit 5,60% contre 133 hommes soit 4,60% et **119 femmes vivant en concubinage** soit 4,12% en sont victimes, contrairement à 57 hommes soit 1,97%.

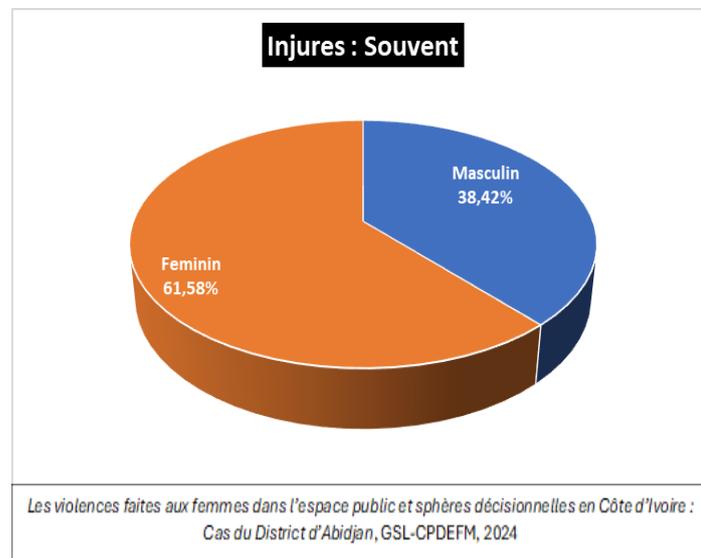
La violence en ligne, n'étant que la transposition du physique au virtuel, le constat selon lequel les hommes monopolisent l'espace public physique, est le même constat qui est fait en ligne par l'appropriation et l'accaparement de ces espaces. Si bien que lorsque les femmes s'adonnent aux mêmes libertés que ces derniers, elles font l'objet de menaces et d'injures par la masse. La violence verbale en ligne est alors banalisée et les femmes célibataires qui y sont le plus confrontées, vivent dans un environnement hostile où leurs droits sont négligés et leurs voix ignorées. Il est donc essentiel de sensibiliser aux droits des femmes, aux infractions en ligne, afin d'améliorer la régulation des plateformes numériques. Il est également important de souligner que les hommes ne sont pas à l'abri de cette violence perpétrée en majorité par d'autres hommes.

### III- FREQUENCES DES DIFFERENTES FORMES DE VIOLENCES

Graphique 100 : Fréquences injures

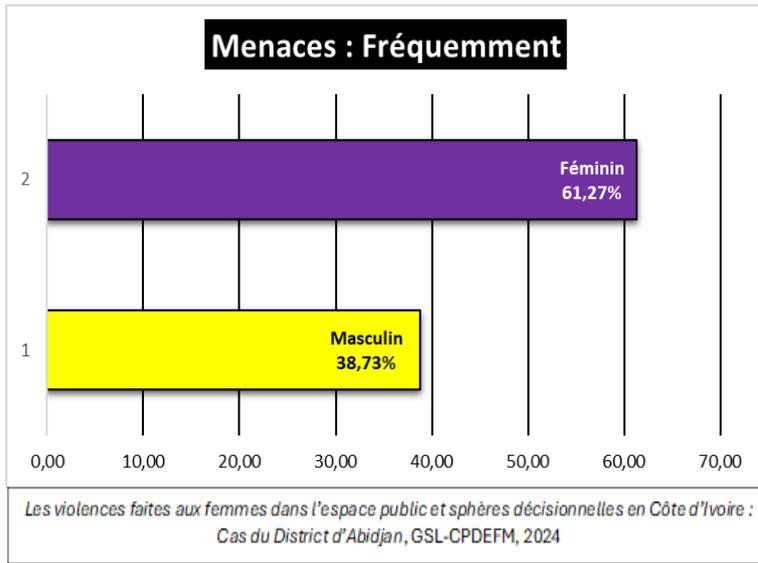


Graphique 101 : Fréquences injures

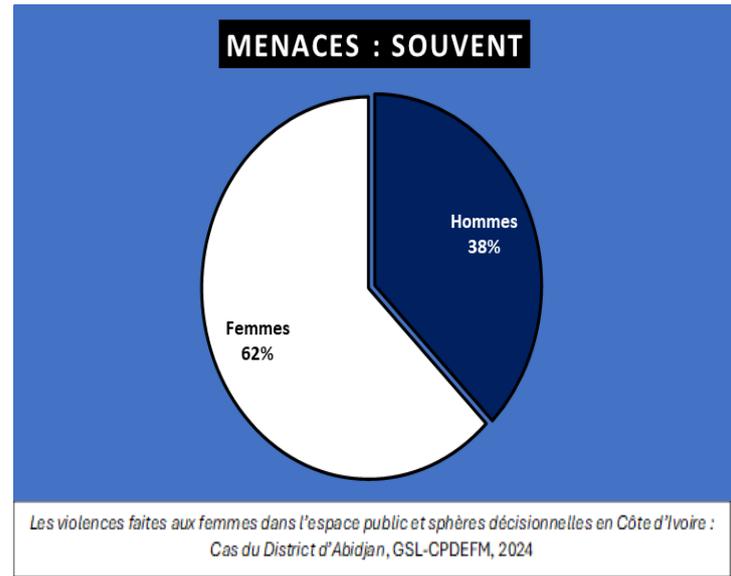


**53% des femmes** interrogées contre **47% d'hommes** disent subir les injures **fréquemment** contre **61,58% de femmes** et **38,42% d'hommes** qui affirment les subir **souvent**.

Graphique 102 : Fréquences menaces

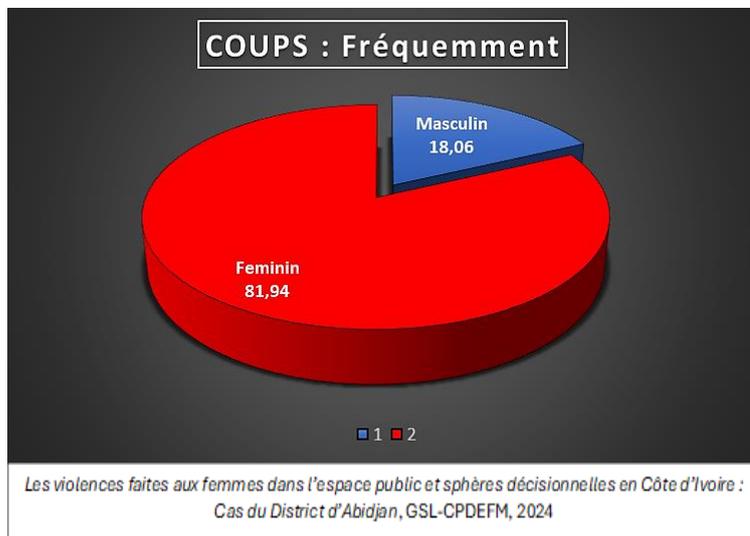


Graphique 103 : Fréquences menaces

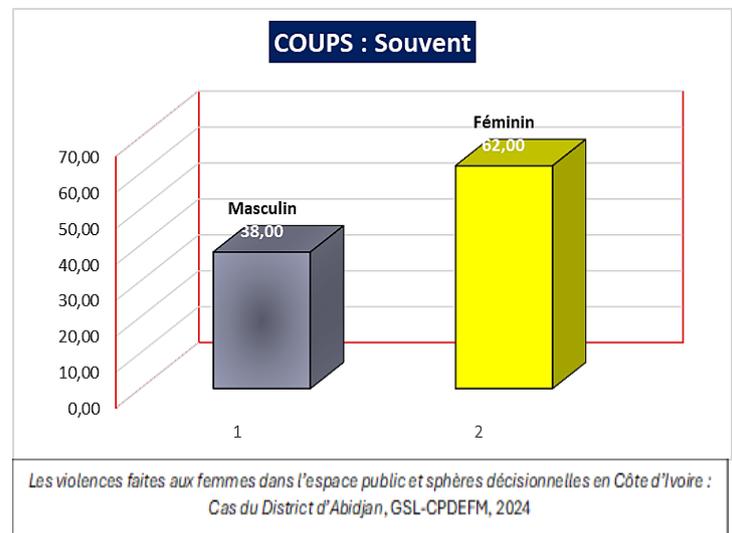


Elles sont **61,27%** à subir les menaces **fréquemment** contre **38,73%** et, **62%** de femmes à les subir **souvent** contre **38%** d'hommes.

Graphique 104 : Fréquences coups

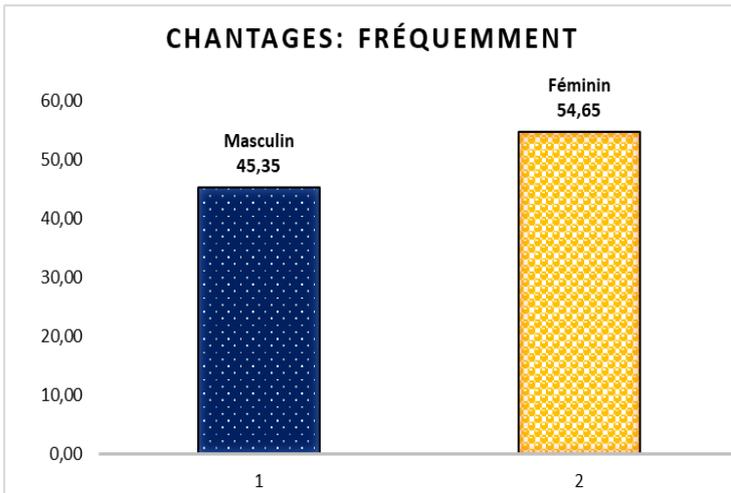


Graphique 105 : Fréquences coups



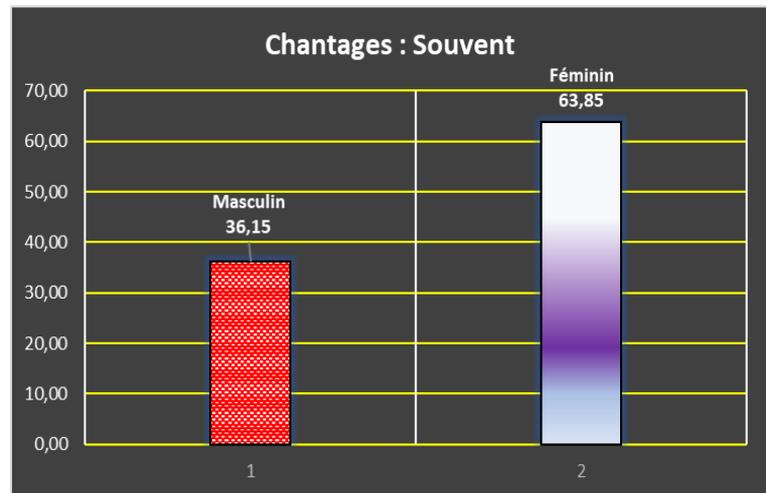
La fréquence des coups est de **81,94% de femmes** qui les **subissent fréquemment** contre **18,06% d'hommes** interrogés et, de **62% de femmes** contre **38% d'hommes** à les **endurer souvent**.

Graphique 106 : Fréquences chantages



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

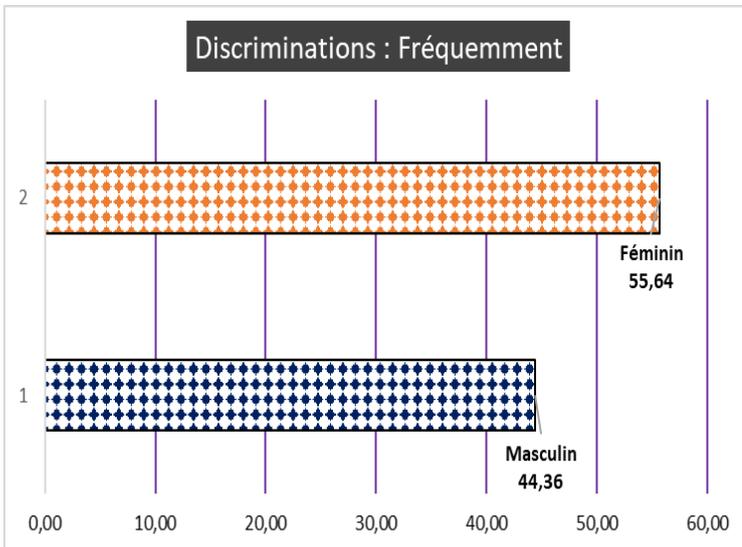
Graphique 107 : Fréquences chantages



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

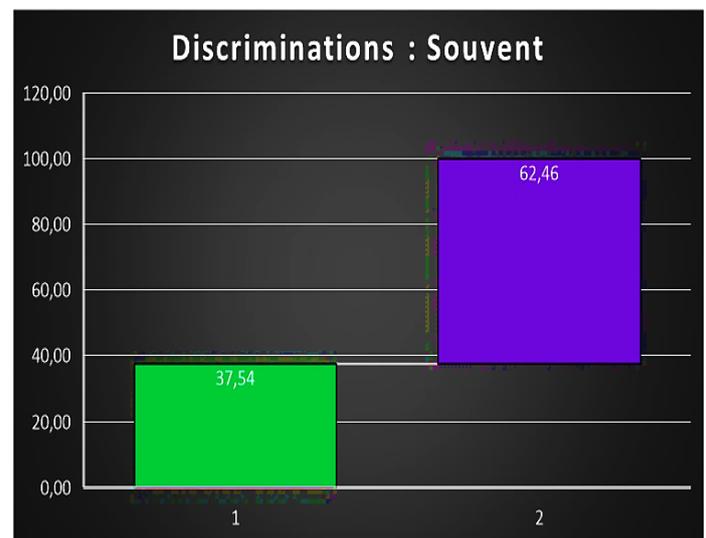
S'agissant du chantage, les femmes sont **54,65%** à les subir **fréquemment** contre **45,35%** d'hommes et, **36,15%** d'hommes à les subir **souvent** contre **63,85%** de femmes.

Graphique 108 : Fréquences discriminations



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

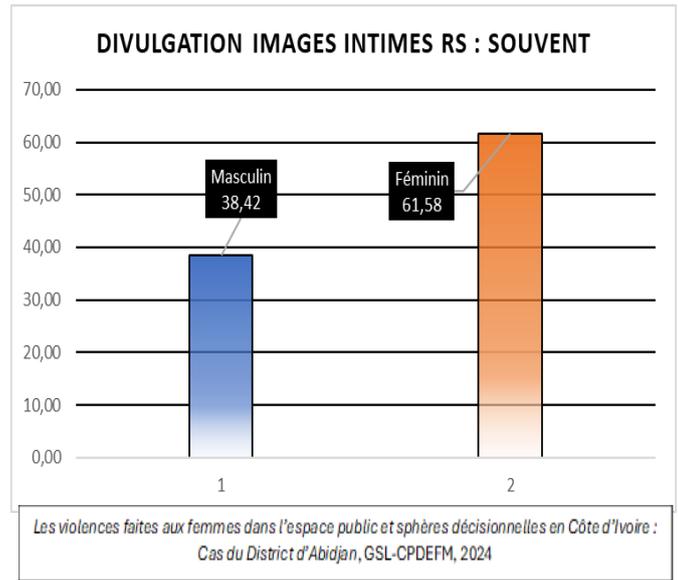
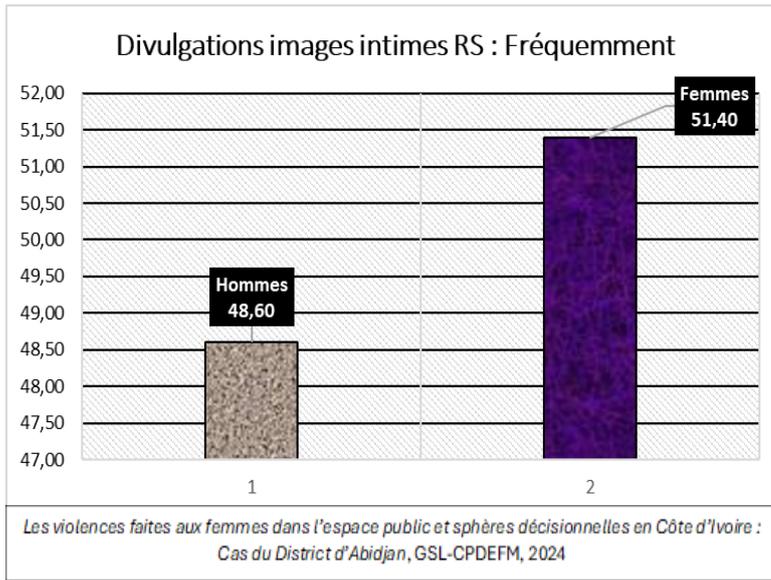
Graphique 109 : Fréquences discriminations



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

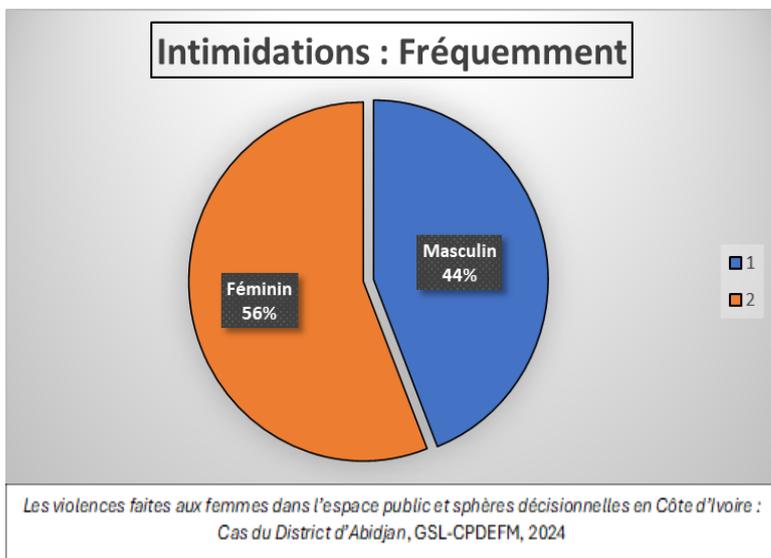
Elles sont **55,64%** de femmes à subir **fréquemment** les discriminations, et **62,46%** à en être **victimes souvent**, contre **44,36%** d'hommes à les subir **fréquemment** contre **37,54%**, souvent.

Graphique 110 : Fréquences divulgations d'images sur les RS      Graphique 111 : Fréquences divulgations d'images sur les RS

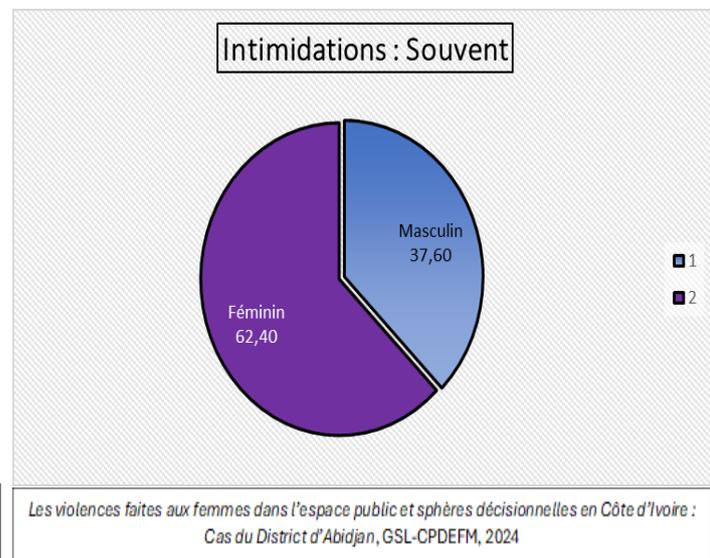


Pour ce qui est de la fréquence des divulgations ou menaces de divulgation de photos intimes sur les RS, **les femmes les subissent fréquemment à 51,40% contre 48,60% d'hommes** et, **38,42% à les subir souvent contre 61,58% de femmes.**

Graphique 112 : Fréquences intimidations

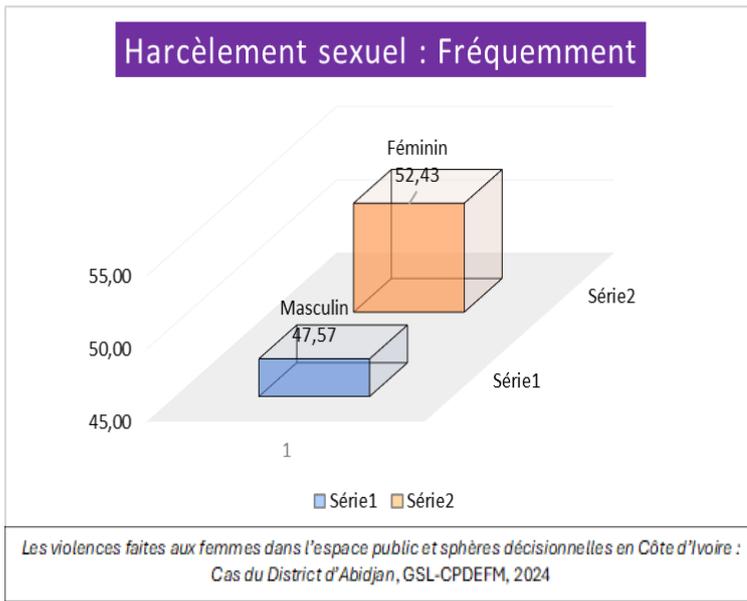


Graphique 113 : Fréquences intimidations

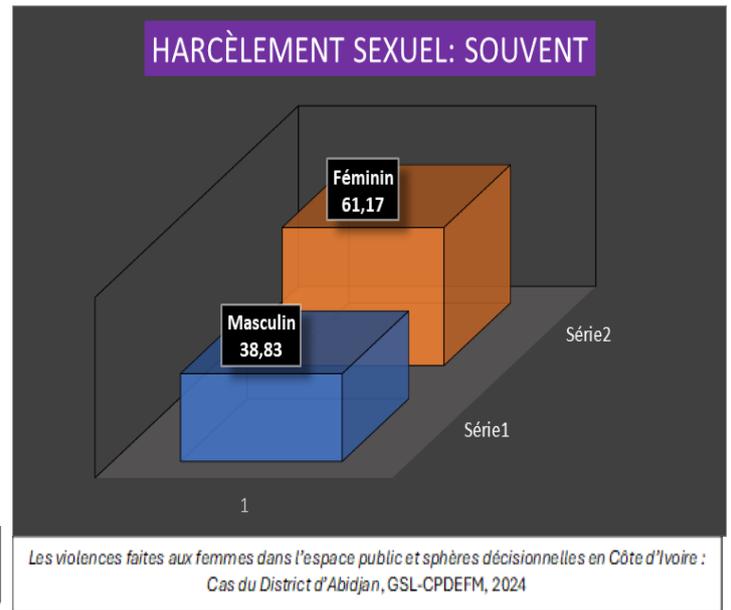


Les intimidations sont **vécues fréquemment par 56% des femmes** contre **44% des hommes**, et **62,40% de femmes** qui les vivent souvent, contre **37,60% des hommes.**

Graphique 114 : Fréquences Harcèlement Sexuel

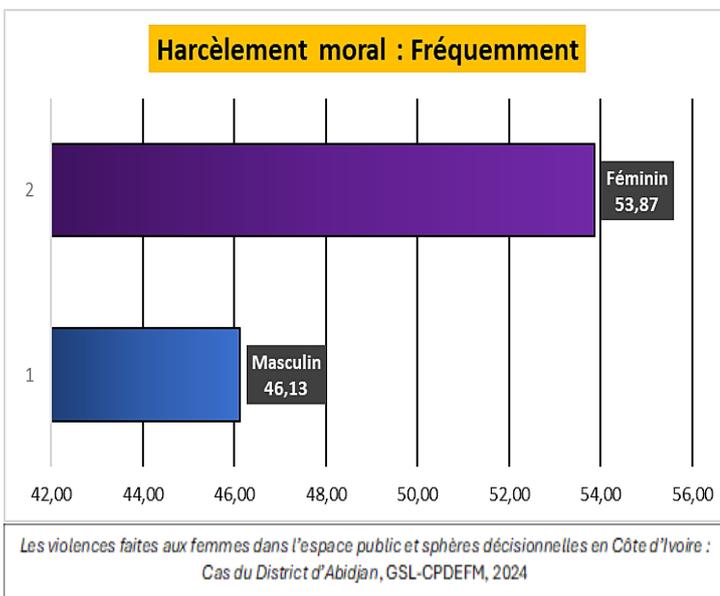


Graphique 115 : Fréquences Harcèlement Sexuel

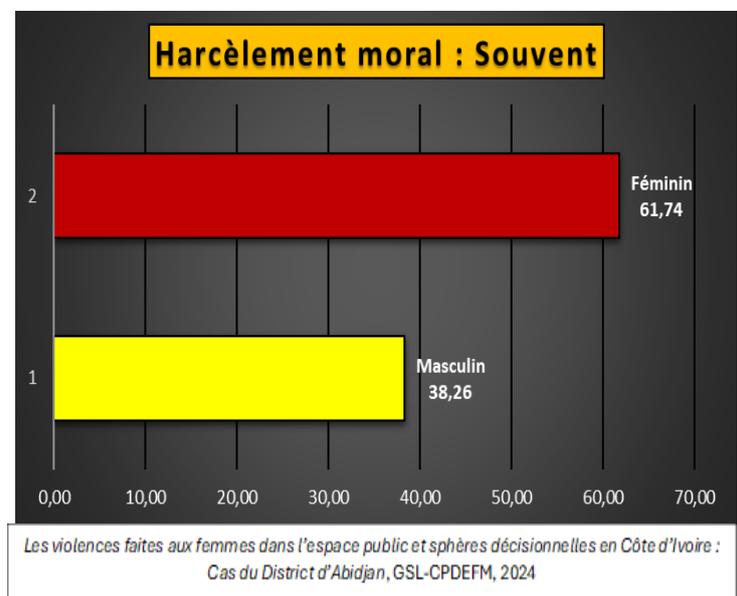


Le harcèlement sexuel est **fréquemment** vécu par **52,43% des femmes** contre **47,57% d'hommes** et, **61,17% de femmes** contre **38,83% d'hommes** à les vivre **souvent**.

Graphique 116 : Fréquences Harcèlement moral



Graphique 117 : Fréquences Harcèlement moral



Elles sont par ailleurs, **53,87% de femmes** à affirmer subir **fréquemment** le harcèlement moral contre **46,13% d'hommes** et, **61,64% de femmes** à le subir **souvent** contre **38,26% d'hommes**.

## IV- LES PRINCIPAUX AUTEURS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

De cette étude, il ressort que les principaux auteurs de l'ensemble de toutes les violences répertoriées



Rue d'Abidjan, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, 2024

dans l'espace public sont les hommes avec un pourcentage de 70,43% contre 29,56% de femmes. Ces hommes sont les proches des victimes soit un voisin du quartier, un conjoint, un ex, un

parent, un collègue, un supérieur hiérarchique. Ceux-ci entretiennent des attitudes sexistes, considérant la femme comme un être inférieur : « *Tout part de l'éducation et du comportement des parents parce qu'en Afrique, ils ne sont pas attentifs aussi dans nos sociétés, ils ont tellement minimisé les femmes que les hommes se sentent supérieurs.* » Propos recueillis d'un interrogé.

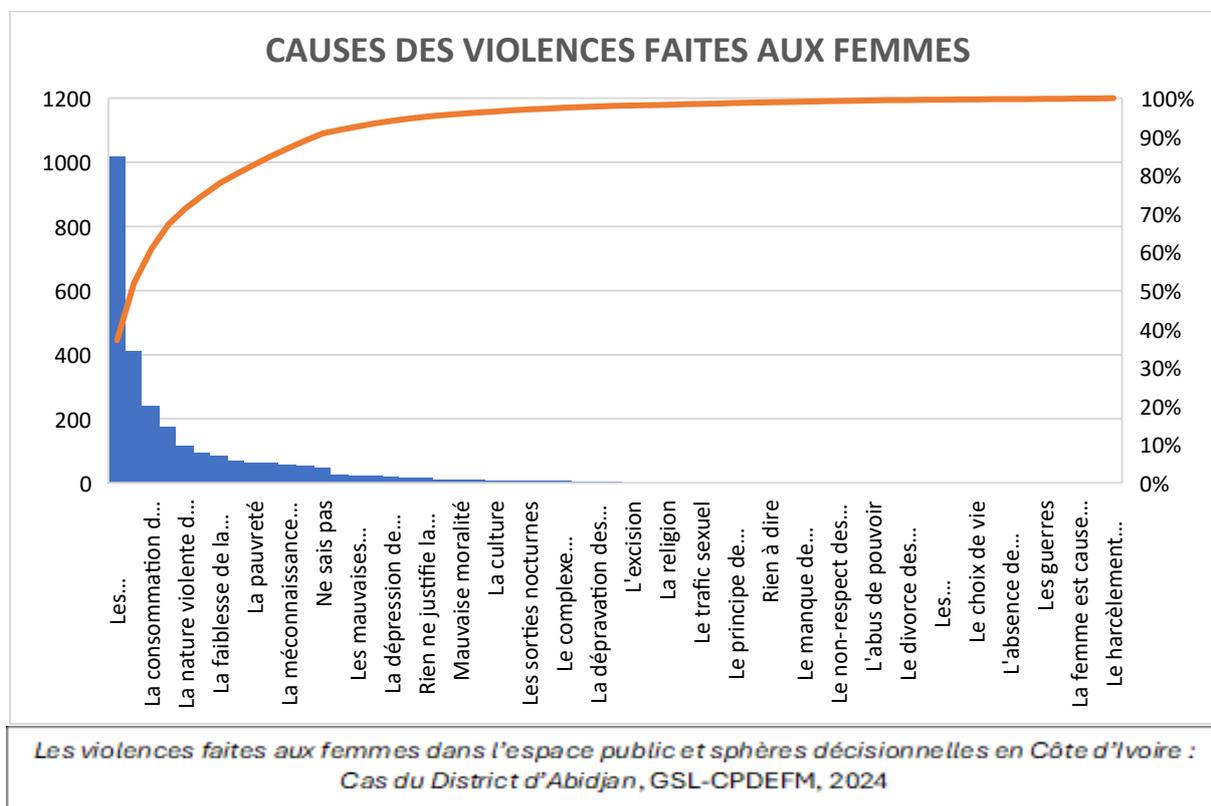
A contrario, les bourreaux ont souvent subi des violences physiques, psychologiques dont ils manifestent les séquelles. Pour ces derniers, la violence contre la femme est normale et leur permet d'imposer l'ordre et le respect dû à leur statut. Les auteurs des violences sont souvent des personnes qui ont grandi dans un environnement violent, où l'on a banalisé et légitimé les actes de violences pour la moindre erreur de la part de la femme : « *Le manque de respect ! La femme idéale est soumise mais quand c'est le contraire, c'est là que l'homme fait ça.* » soutenait un enquêté. Dans certaines cultures où la domination masculine n'est pas à discuter et où la force est mise en exergue, cela devient alors le facteur principal de contribution à la violence envers les femmes. Certains parmi les auteurs rencontrent des difficultés financières, des problèmes de santé mentale, dus à la consommation excessive de la drogue et de certains stupéfiants nocifs pour la santé. Ce qui les conduit ensuite à l'agression : « *Pour moi, c'est dû à l'utilisation des*

drogues et la consommation de l'alcool par certaines personnes responsables de ces violences. » avait conclu une sondée.

## V- LES FACTEURS DETERMINANTS LES VIOLENCES ET LEURS CONSEQUENCES

Les violences faites aux femmes et aux filles sont souvent le résultat d'un ensemble de facteurs (socio-politiques, économiques et environnementaux), qui influencent et perpétuent les inégalités à l'égard de la femme dans la société. En effet, les femmes sont discriminées et cette discrimination provient de la domination masculine qui hiérarchise les positions sociales. Aussi, faut-il le souligner, les normes patriarcales qui valorise l'homme, sont enracinées dans les structures telles que la famille, l'école, la politique et l'économique. Ces normes qui sont alors soutenues, vont contribuer à légitimer les divers comportements dégradants vis-à-vis de la femme face à la constante hégémonie de l'homme. Dans leurs relations de couple, elles sont réduites aux femmes soumises et violentées par le partenaire. 37,08% des répondants soulignent à cet effet que les incompréhensions au sein du couple sont une des causes des violences faites aux femmes, le chômage par 14,99%, la consommation de la drogue et de l'alcool par les jeunes avec 8,77%, la dépendance financière de la femme avec 6,37%, l'insécurité dans les quartiers avec 3,42%, la faiblesse de la femme par 3,09% et la pauvreté de la population par 2,26%.

Graphique 95 : Causes des violences faites aux femmes



## VI-1- Les facteurs socio-politiques

Les VBG s'aperçoivent dans toutes les sociétés et structures sociales. Par conséquent, le patriarcat qui est un système social, place l'homme comme l'épicentre du monde en subordonnant la femme sur tous les plans : social, politique, économique, culturel et religieux : « *Dans certaines cultures, la femme n'a pas droit à la parole. Moi je suis Gouro et chez nous la femme n'a pas la parole.* » Ainsi, cette perception traditionnelle de la femme, se voit transposée dans les sphères politiques et décisionnelles. Les rôles qui lui sont dévolus dans nos sociétés, l'empêche de se libérer des violences conjugales, sexuelles, psychologiques etc. La soumission, le respect, le courage sont entre autres valeurs qu'on attend d'elle, et si ces valeurs ne sont pas respectées, cela amplifie la violence à son égard au sein du foyer et dans la sphère publique.

Ce faisant, la méconnaissance des cadres juridiques existants et l'insuffisance des mécanismes étatiques de prise en charge et de prévention mis en place en Côte d'Ivoire, ne permettent pas à la femme de véritablement dénoncer son agresseur. Lorsque les auteurs des violences ne sont pas sanctionnés, cela donne l'impression que la violence à l'égard de la femme est normale et peut être tolérée. Cette violence prend alors racine dans la conscience collective et devient une habitude, laquelle légitime le fait de violenter les femmes : « *Les femmes de maintenant ne sont plus soumises.* » ; « *La grande émancipation de la femme est un véritable problème ! Elles veulent trop s'affirmer, c'est ce qui engendre des incompréhensions souvent.* »

Le mariage forcé (2,22%) est un des phénomènes que certains justifient comme une des causes des violences à l'égard des femmes et des filles. Parfois pour sortir de la précarité disent les sondé(e)s, les familles sont amenées à marier leurs filles, sans l'accord de ces dernières. Il y a également la situation financière difficile dans laquelle celles-ci se retrouvent et qui les conduit à vivre aux dépens du plus offrant. D'où les maltraitances et violences physiques qui conduisent parfois aux féminicides.

L'acceptation donc de la violence à l'égard des femmes et des filles, contribue ainsi à sa banalisation, en la rendant invisible dans les sphères publiques et politiques. Les stéréotypes, les jugements de valeurs sur la femme, empiète lourdement sur sa capacité à diriger et à développer des stratégies d'autodéfense. Aussi l'isolement de la victime, le manque ou la méconnaissance de structures adéquates d'accueil, des lois et services d'accompagnement psychologique et de prises en charge, renforcent-ils la violence envers les femmes. Le manque véritable d'engagement des politiques dans la prévention de ces violences dans les espaces publics et politiques témoigne, par ailleurs, du peu d'intérêt accordé à la question.

## **VI-2- Les facteurs économiques**

La pauvreté et la dépendance financière de la femme, sont des facteurs qui la maintiennent dans une situation de violence prolongée. Lorsque les femmes n'ont pas d'activités ou de financements pour leurs projets parce qu'elles sont issues de milieux socioéconomiques défavorisés, elles sont contraintes de rester dans des relations violentes pour des raisons purement financières : « *C'est la pauvreté et l'amour de l'argent !* » : s'exclamait un de nos répondants.

Pour les femmes qui vivent dans la précarité et qui doivent subvenir aux besoins de leurs enfants et/ou de leurs parents, celles-ci sont en grande majorité, la proie des malfaiteurs. Selon nos répondants, elles sont victimes d'agression à cause de leurs horaires de travail.

Pour les commerçantes qui se rendent dans le grand Adjamé (centre névralgique du commerce de la ville d'Abidjan) avant l'aube, afin d'acheter des vivriers et les revendre dans les quartiers, celles-ci sont souvent l'objet d'agressions physiques dans des endroits non éclairés des rues. Lesquelles agressions conduisent parfois à des féminicides. Elles sont également objets d'agressions sexuelles, de viol ou tentatives de viol, de vols dans les transports en commun, dans les arrêts de bus etc. En effet, le niveau croissant du taux de pauvreté chez les jeunes, les poussent à la consommation des substances nocives telles que la drogue, l'alcool, qui entraînent à commettre des forfaits sans malheureusement en être véritablement inquiétés : « *Le taux élevé du chômage, la pauvreté et le mode d'habillement des femmes qui n'est pas décent. La mauvaise éducation des jeunes* » ; martelait un enquêté.

Ces facteurs entre autres, augmentent l'insécurité, entravant ainsi la mobilité des femmes et des filles dans les espaces publics urbains. Un fait que nos répondants ont souligné, c'est la déscolarisation des jeunes appelés communément "microbes" (des enfants en conflit avec la loi) qui se retrouvent dans l'oisiveté pour subvenir à leurs besoins quotidiens deviennent les principaux auteurs des violences dans les espaces publics.

## **VI-3- Les facteurs environnementaux**

Le patriarcat est le dénominateur commun de toutes les structures politiques, économiques, culturelles et religieuses (IDEA :2024). Les attentes sociétales placent en effet, la femme dans une position de « *dominée passive* », prête à recevoir toutes les critiques émanant de son entourage, pour justifier la violence qu'elle subit : « *Mais il faut reconnaître que bien souvent ce sont les femmes mêmes qui occasionnent ce genre de choses* », soutient un répondant.

Pour eux, l'éducation que les familles inculquent aujourd'hui aux filles, sont aux antipodes des traditions, valeurs religieuses et culturelles. « *La mauvaise éducation, et puis les temps ont*

*changé, la tradition n'est plus respectée » ; s'est exclamé un sondé pour justifier la cause des violences faites aux femmes. Les filles sont agressées parce qu'elles ont un mauvais accoutrement qui expose la nudité de leurs corps censés être couverts : « *Le mode vestimentaire des jeunes filles de maintenant et aussi son manque de respect* » appuyait un enquêté. Les sorties nocturnes selon les règles du patriarcat, les exposeraient également à la violence. A cela s'ajoute, la promiscuité dans laquelle vivent les familles pauvres qui occasionne la violence et empêche les femmes de dénoncer les auteurs. De même que la présence insuffisante des forces de l'ordre pour assurer la sécurité, ou même leur implication dans des agressions au sein de ces quartiers.*

Le chômage, la pauvreté, la consommation de la drogue et de l'alcool in situ, contribuent à multiplier la violence envers la femme occasionnant la peur dans sa mobilité quotidienne.

## **VI- LA PERCEPTION DES ACTEURS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

La perception des acteurs des violences, varie en fonction de leurs rôles social, statuts, cultures, professions et religions. Et cette manière de percevoir la violence influe sur son acceptation ou non, son traitement ou prise en charge et repressions.

### **VII-1- Dans les espaces publics**

Très souvent, l'appréciation de la violence dépend du fait qu'on soit victime ou témoin : « *C'est le manque de travail, car les gens ne travaillent pas. Ils n'ont pas de travail pour se débrouiller. C'est l'envie sexuelle.* » Prétendait un répondant ! « *La violence n'est souvent pas la faute des agresseurs, mais la condition dans laquelle ils sont nés et ont grandi et certains sont naturellement violents* », appréciait un autre enquêté. « *Les auteurs ont grandi dans un environnement et dans des familles dominées par la violence. Il y a aussi des raisons de jalousie malade et d'autres aussi, la violence fait partie de leur nature ; donc on ne peut rien faire.* »

La perception des violences faites aux femmes dans les espaces publics, varie considérablement selon les acteurs impliqués et ces perceptions influencent la manière dont chacun aborde le phénomène. Généralement, les femmes qui sont victimes des VBG soit dans les espaces publics ou privés, restent silencieuses et refusent d'entreprendre des démarches pour leur prise en charge ou pour dénoncer l'auteur/les auteurs. Surtout face aux violences sexuelles, elles ont honte d'en parler et se rendent coupables à cause des préjugés ou des stigmatisations sociales vis-à-vis de leur féminité : « *Le fait que les femmes ne font rien quand elles sont dans ces situations-là c'est ce qui fait ça.* » ; Interpelle un répondant.

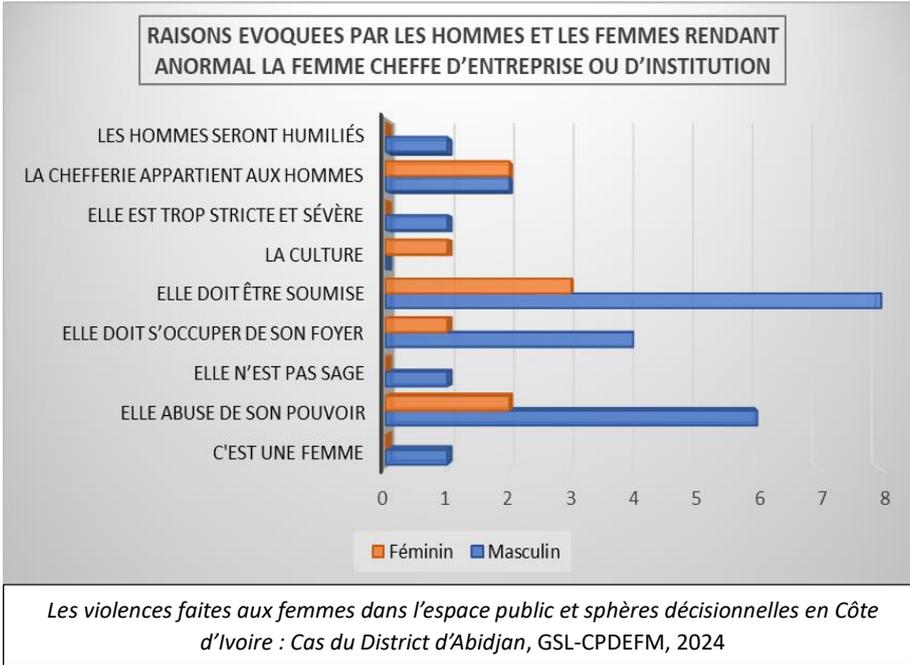
En d'autres termes, l'inaction des femmes, amplifie la violence à leur égard. Encore plus, lorsqu'elles sont sous la responsabilité financière de leurs conjoints, elles peinent à s'en détacher et prendre leur liberté, de peur de se retrouver sans abris ni nourritures. « *C'est la supériorité des hommes, pour eux la femme est une chose et tant qu'on lui donne de l'argent on peut tout lui faire.* » Défendait une autre sondée. Ou encore, lorsqu'elles les subissent, elles ont tendance à banaliser et ne pas considérer, un certain nombre de violences telles que (les violences verbales, psychologiques, les intimidations...) Alors qu'elles sont les plus destructrices. Pour les répondants, les raisons évoquées à ce manquement (inaction) sont d'ordre familial, amical et régulier. La violence devient courante quand elle est banalisée et/ou on confie son auteur à la sentence divine. Ce, parce qu'elle a lieu en famille, dans la sphère privée ou entre amis, on laisse tomber. La minimisation de ces violences s'explique aussi par le partage des normes culturelles, qui admettent certains comportements violents entre communauté : « *La femme est vue comme un objet donc on fait d'un objet ce qu'on veut. Cette façon de voir peut expliquer ce phénomène.* » Disait une enquêtée !

Quant aux témoins, ils et elles les perçoivent de manière différente. Ils/elles les banalisent parfois, considérant que ce sont soit des disputes de couples dont il ne faut pas s'en mêler, soit que la victime le mérite parce qu'elle en est la cause. « *Ce sont les femmes elles-mêmes qui sont à la base de tout cela ; elles ont une mauvaise interprétation de l'amour, l'amour n'est pas esclavage* », soutient un participant. Une autre catégorie de témoin n'intervient pas, pour « *ne pas générer de conflits* ». Ceux et celles percevant la violence comme intolérable en cherchant à aider à tout prix la victime sont malheureusement peu nombreux. Alors que rien ne justifie la violence envers les femmes quel qu'en soit les raisons.

## **VII-2- Dans les instances décisionnelles**

Les VBG dans les instances décisionnelles, s'observent au niveau et formel. Le rôle reproductif (de mère et d'épouse) de la femme dans la société, la relègue au second plan et la cantonne dans la sphère privée ; contrairement à l'homme dans la sphère du public. La communauté attend de la femme qu'elle assume ses responsabilités domestiques souvent difficiles à concilier avec le travail et la vie familiale. Les croyances traditionnelles et religieuses persistantes, empêchent en effet, la femme d'accéder aux instances de décisions. Ces stéréotypes de genre, qui attribuent aux hommes des qualités comme la rationalité, la compétitivité et l'autorité, tandis que les femmes sont vues comme plus émotionnelles, soumises ou moins compétentes, renforcent cette scission des rôles. « *Sa place, c'est de s'occuper de sa famille* », ont soutenu 36,28% d'hommes et 63,72%

Graphique 98 : Raisons évoquées par les hommes et les femmes rendant anormal la femme cheffe d'entreprise ou d'institution

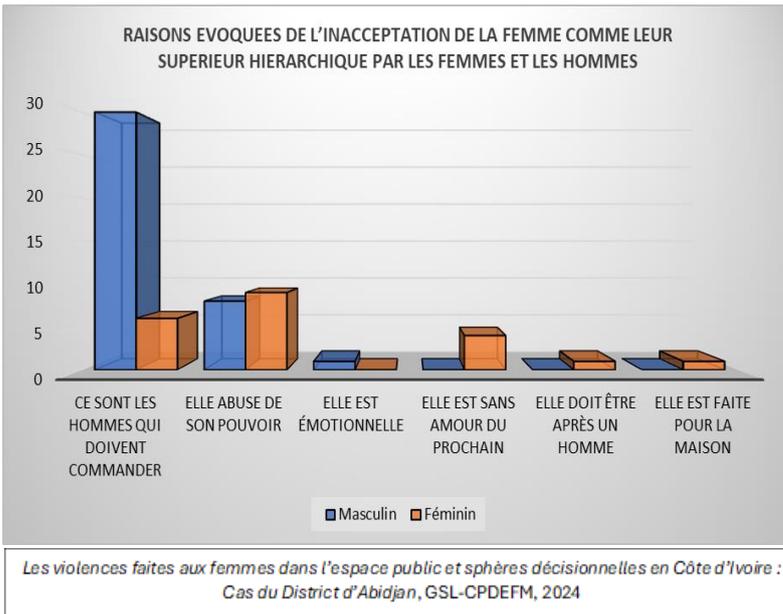


de femmes. L'autorité patriarcale favorise donc l'autorité masculine dans les instances décisionnelles, contrairement aux femmes qui en sont exclues. Celles qui parviennent malgré cette autorité, à accéder à des postes décisionnels ou politiques, sont confrontées aux critiques acerbes, aux abus, aux

harcèlements sexuels, aux intimidations et même, aux violences physiques : « *La politique n'est pas bonne pour les femmes, ça c'est pour les hommes. C'est un milieu dangereux* », confirmaient plusieurs enquêtés soit un pourcentage de 66,67% d'hommes.

Tableau 1: Raisons de l'inacceptation de la femme comme supérieur hiérarchique

Graphique 96 : Raisons évoquées de l'inacceptation de la femme comme supérieur hiérarchique



Raisons évoquées de l'inacceptation de la femme comme leur supérieur hiérarchique par les femmes et les hommes

- ✓ Ce sont les hommes qui doivent commander
- ✓ Elle abuse de son pouvoir
- ✓ Elle est émotionnelle
- ✓ Elle est sans amour du prochain
- ✓ Elle doit être après un homme
- ✓ Elle est faite pour la maison

	% Masculin	% Féminin
✓ Ce sont les hommes qui doivent commander	76,92	28,57
✓ Elle abuse de son pouvoir	20,51	42,86
✓ Elle est émotionnelle	2,56	0
✓ Elle est sans amour du prochain	0	19,05
✓ Elle doit être après un homme	0	4,76
✓ Elle est faite pour la maison	0	4,76

Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

76,92% des répondants masculins, confient également que la politique, tout comme les rôles de responsabilités dans les administrations ne sont pas fait pour les femmes, et que leur domaine de prédilection reste la cuisine. La majorité de nos enquêtés hommes refusent que les femmes dominant les hommes ou accèdent à un poste de responsabilité. La raison est : « *Parce que non seulement les hommes ne veulent pas que les femmes soient au-dessus d'eux. C'est parce qu'on ne dit jamais : jamais, mais pour que cela arrive c'est du lourd.* » Affirmait un autre. C'est dire

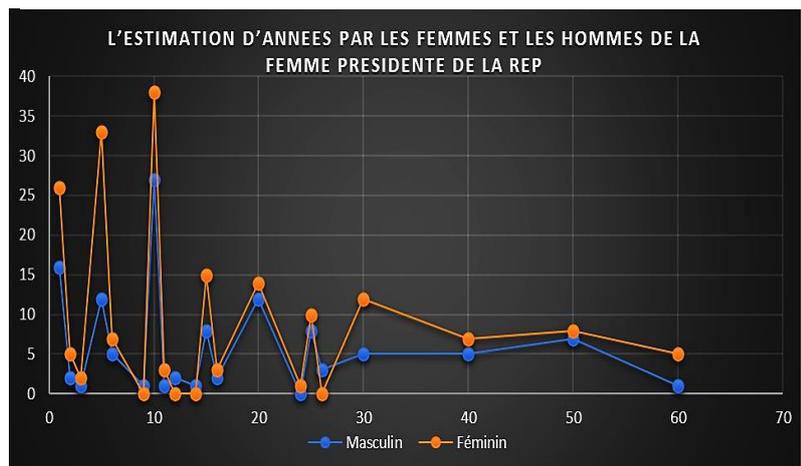
Tableau 2 : Estimations du nombre d'années pour qu'une femme soit présidente de la république CIV

Nombre d'années	% Masculin	% Féminin
1	13,45	13,76
2	1,68	2,65
3	0,84	1,06
5	10,08	17,46
6	4,20	3,70
9	0,84	00,00
10	22,69	20,11
11	0,84	1,59
12	1,68	0,00
14	0,84	0,00
15	6,72	7,94
16	1,68	1,59
20	10,08	7,41
24	0,00	0,53
25	6,72	5,29
26	2,52	0,00
30	4,20	6,35
40	4,20	3,70
50	5,88	4,23
60	0,84	2,65

Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

ici que pour qu'une femme soit leader d'institution ou cheffe d'Etat en Côte d'Ivoire, cela prendra un certain moment. En effet, à la question de savoir, à combien d'années estimez-vous qu'une femme puisse être présidente de la République en Côte d'Ivoire, les interrogé(e)s s'y prononcent de manière suivante :

Graphique 97 : Estimation en années per les femmes et les hommes de la femme présidente de le République en CIV



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

En plus des estimations des années, certains ont martelé : « *Ce n'est pas normal qu'une femme dirige une nation car elle va vouloir équilibrer les choses et il n'aura pas de respect envers les hommes. Pour moi, une femme ne doit pas être établit sur les hommes.* » 100% d'hommes soutiennent par ailleurs que la politique est un « *milieu dangereux pour la femme à cause des adversaires politiques* » quand d'autres d'expliquent que c'est parce que la politique est dangereuse qu'elle est léguée aux hommes. Ou encore, certains estiment que l'homme ne voudra pas qu'une femme soit à la tête d'une institution quel que soit son statut : « *Parce qu'elle va me commander je n'aime pas que femme me commande.* », répliquait un autre sondé. Les influences patriarcales, traditionnelles et religieuses font des femmes, des citoyennes de seconde zone qui craignent de s'afficher publiquement. Même lorsqu'elles parviennent à briser le plafond de verre,

elles font face à une résistance systématique de la part des hommes qui détiennent encore les leviers du pouvoir de par leurs attitudes et comportements diabolisent la femme. « *La femme quand elle a un pouvoir, elle se croit supérieure aux autres. Donner le pouvoir aux femmes et on vous montrera qu'est-ce que le démon. Elle n'est pas impartiale.* » Par ces arguments, les hommes mettent alors en place des stratégies, des sabotages, pour marginaliser et isoler la femme des processus décisionnels. Et le rôle médiatique dans la dévalorisation de la femme par la sous-représentation ou représentation stéréotypée, limite sa visibilité en politique. Aussi faut-il souligner que malheureusement, les hommes ne sont pas les seuls à ne pas faire confiance aux femmes. Les femmes elles-mêmes, ne font pas confiance à leurs pairs.

Tableau 3: Facteurs (sociaux, économiques et culturels) empêchant la femme de faire la politique ou d'occuper un poste de responsabilités

TYPES DE FACTEURS (SOCIAUX, ECONOMIQUES ET CULTURELS) EMPECHANT LA FEMME DE FAIRE LA POLITIQUE OU D'OCCUPER LES POSTES A RESPONSABILITES RELEVES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES	% Masculin	% Féminin
✓ Rien ne peut empêcher la femme	42,12	43,43
✓ Occupations familiales	10,86	10,89
✓ Manque de moyens financiers	8,49	9,97
✓ Manque d'éducation scolaire	8,41	7,43
✓ Son mari	7,18	8,29
✓ Les menaces de ses adversaires politiques	4,03	3,11
✓ Les préjugés	3,85	4,72
✓ Sa religion	3,33	2,59
✓ Sa culture	2,80	2,59
✓ Manque de dévouement	2,28	1,04

*Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024*

Tableau 4: Raisons pour lesquelles une femme ne peut devenir présidente de la république en CIV

Pourquoi une femme ne peut être Présidente de la République ?	% Masculin	% Féminin
✓ La gestion d'un pays appartient à l'homme	29,06	34,93
✓ Pas pour maintenant	20,51	12,33
✓ Elle est incapable de prendre de bonne décisions	10,26	4,11
✓ Elle est émotionnelle	9,40	4,11
✓ Les hommes politiques n'accepteront pas	6,84	17,12
✓ Elle est vulnérable	5,98	8,22
✓ La politique est dangereuse	3,42	4,79
✓ Les hommes seront lésés	2,56	1,37
✓ Elle abuse de son pouvoir	0,85	2,05
✓ Elle doit s'occuper de son mari	1,71	1,37
✓ Elle est complexée	0,00	2,05
✓ Elle est méchante	0,85	2,05
✓ La population ne va pas accepter	1,71	1,37

*Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024*

**D'autres ont par ailleurs, conditionné la présence de la femme en politique ou à des postes décisionnelles à certaines conditions :**

Tableau 5: Conditions pour qu'une femme soit présidente de la République en CIV

La gestion d'un pays appartient à l'homme	22,00	28,57
Ça dépend de son courage	16,00	26,19
Ça dépend de son programme d'action	20,00	7,14
Ça dépend de Dieu	6,00	9,52
Si elle a la possibilité de se présenter	8,00	7,14
Ça dépend de sa gestion	8,00	7,14
Ça dépend de ses capacités intellectuelles	2,00	16,67
Actuellement la femme ne peut être présidente	0,00	19,05
Ça dépend de la population	8,00	4,76

*Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024*

### VII-3) Du malaise des femmes dans la prise de parole dans l'espace public abidjanais

La femme a été socialisée à être réservée, à adopter des comportements passifs, à regarder l'homme se mettre en avant. : « *Je ne suis pas habituée à ça même.* », confiait l'une de nos enquêtées pour montrer que le domaine public n'est pas son lieu de prédilection. A une autre de soutenir : « *Ce n'est pas mon domaine !* ».

Cette sorte de socialisation affecte la confiance de la femme en elle-même, si bien qu'elle se voit moins apte à prendre la parole en public, ou à occuper des positions de leaders : « *Le regard, les critiques des gens et la honte m'empêchent de prendre la parole en public.* », avait affirmé une sondée. Elle intériorise ces stéréotypes et expériences négatives et éprouve la peur ou la honte de prendre la parole en public : « *J'ai peur de faire des fautes durant mon discours et être sujet de moqueries.* » renchérit une autre sondée. Certaines cultures ont tendance à valoriser la voix des hommes contrairement à celle des femmes qui restent inaudibles. Dans certains contexte (politique ou professionnel), la femme craint de prendre la parole en public pour éviter d'être jugée plus sévèrement par les hommes, en raison des normes sociales liées à la perception de la manière de parler, de se comporter ou de s'affirmer en tant que "homme ou femme" : « *Nous on n'est pas parti à l'école oh* », « *je ne comprends pas bien français oh* », « *la peur de dire quelque chose de mauvais* ».

La société a exclu la femme de la sphère publique et des prises de paroles importantes dans la sphère politique. Ce conditionnement, la positionne donc dans un rôle conventionnel de bienveillance, au lieu de s'imposer quand il le faut. Un autre fait important à souligner, est que les médias ne représentent pas de façon équitable l'homme et la femme dans la politique et cela limite les modèles inspirants pour les femmes qui souhaitent occuper pleinement, l'espace public.

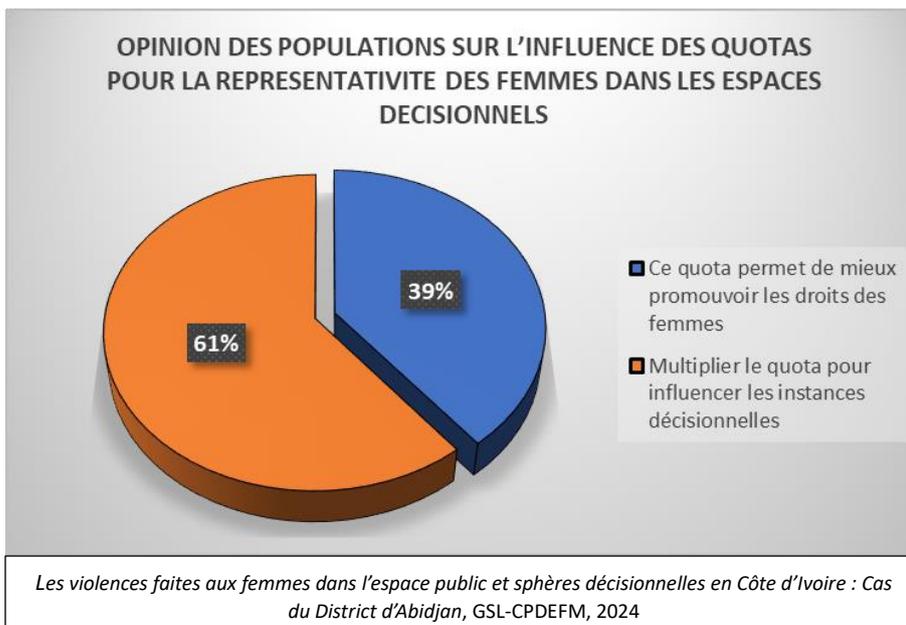
Tableau 6: Raisons du malaise des femmes dans la prise de parole en public

RAISONS DU MALAISE DANS LA PRISE DE PAROLE	Total	% Masculin	% Féminin
✓ Honte	535	25,61	74,39
✓ Ne pas bien comprendre le français	53	33,96	66,04
✓ Ne peux pas	58	37,93	62,07
✓ Pas l'habitude	49	36,73	63,27
✓ Peur	45	20	80
✓ Timide	119	31,93	68,07
✓ Stress	57	31,58	68,42
✓ Manque d'éducation scolaire	18	16,67	83,33
✓ Manque de confiance en soi	6	33,33	66,67

Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

61% de la population affirme que le quota de représentativité des femmes dans les instances décisionnelles doit être amélioré contre 39% qui maintiennent que le quota est assez représentatif

Graphique 98 : Opinions des populations sur l'influence des quotas pour la représentativité des femmes dans les espaces décisionnels



pour promouvoir leur représentativité.

En réalité comme nous le constatons, même avec un quota de 30%, les femmes restent sous-représentées dans de nombreuses instances de pouvoir (politique, entreprise, institution publiques). En effet, le système de quota est un outil pour compenser le déséquilibre historique des femmes dans leur accès au pouvoir. Pour qu'il ait une

véritable égalité entre l'homme et la femme, il est judicieux d'aller au-delà des 30% et d'en établir des objectifs plus ambitieux comme la parité (50/50).

Cela reviendrait ainsi à montrer davantage de modèles de leadership féminins et à diversifier les points de vue, les expériences et les compétences différentes de celles des hommes qui seront bénéfiques pour tous, dans les prises de décisions. Cette diversité enrichirait les débats politiques et contribuerait à des choix plus inclusifs et équilibrés ; aux principes de démocratie.

Il convient toutefois d'évoquer qu'un autre fait très marquant lors de cette enquête, a été la réticence de nombreux interrogé(e)s, à se prononcer sur le sujet de la politique de manière générale en Côte d'Ivoire. Les perceptions directes des femmes et des hommes à ce propos s'illustrent via le tableau ci-après :

Tableau 7: Opinion générale des populations ivoiriennes sur la politique

<b>OPINIONS GENERALES DES POPULATIONS IVOIRIENNES SUR LA POLITIQUE</b>	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>% Masculin</b>
✓ C'est une bonne politique	236	408	23,77
✓ Le peuple souffre	327	406	32,93
✓ C'est la dictature	49	47	4,93
✓ Elle est à améliorer	60	51	6,04
✓ Elle fait peur	15	46	1,51
✓ Pas d'intérêt pour la politique	145	207	14,60
✓ C'est un monde de mensonge	8	12	0,81
✓ C'est une politique d'intérêt	25	19	2,52
✓ Je me méfie	72	108	7,25
✓ Elle est dangereuse	4	2	0,40
✓ Elle ne favorise pas assez la femme	1	4	0,10
✓ Imitatrice de la politique occidentale	1	2	0,10
✓ Une politique à rebondissement	26	24	2,62
✓ Tous doivent faire des concessions	1	0	0,10
✓ C'est une politique destructrice des biens des personnes	6	17	0,60
✓ C'est un jeu	2	1	0,20
✓ Elle est inquiétante	10	13	1,01

Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

## VII- RESENTIMENTS ET DIFFICULTES DANS LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

### VIII-1) Du Ressentiment des victimes

Les victimes des VBG/VFFF vivent des expériences tragiques marquées par un ensemble d'émotions, de ressentiments et de conséquences psychologiques. Ces violences sont pour la plupart invisibles et banalisées, et ont un profond impact sur la santé physique et mentale des victimes soit **1654 femmes et filles se sentent malades et 1699 dépressives**, affectant ainsi leur perception de l'espace public et leur sécurité. Les victimes de VBG dans les espaces publics, **éprouvent également une peur constante d'être agressées à nouveau**. La peur de sortir à une certaine heure, d'emprunter certains moyens de transport pour se rendre dans des lieux spécifiques, etc. Après avoir vécu des agressions, la confiance des victimes dans leur environnement immédiat est ébranlée. Elles se sentent moins en sécurité dans leurs quartiers, dans des transports en commun, et même sur des trajets quotidiens et traînent certains maux : **1328 femmes et filles victimes ressentent la honte**, et ont **l'envie de se suicider soit 1750 femmes et filles**. Elles sont alimentées par les normes sociales qui les culpabilisent sur leur manière de se vêtir, de se comporter dans les endroits publics. Ces stéréotypes sociaux emmènent **1305 femmes et les filles à s'isoler, et à délaisser l'espace public** au profit des hommes, alors, **1705 femmes se sentent coupables du fait d'être agressées**. Elles perdent ainsi leur autonomie dans les espaces publics, tout en perdant confiance en elles. Ainsi, de ces ressentiments, découlent la nature, le contexte social et culturel de la prise en charge dont elles bénéficient.

### VIII-2) De la difficulté de la prise en charge des victimes

Les VBG sont souvent mal comprises, parce que difficilement identifiables par les forces de l'ordre, les professionnels de la santé et la communauté en générale. Perçues comme normales pour certain(e)s ou inévitables pour d'autres, l'absence d'informations sur les mécanismes de prise en charge existant, de la bonne marche de ces mécanismes, et du manque de formations en la matière aux acteurs des services de sécurité, judiciaire et médicale, aggrave la situation de ces dernières. Les populations les hiérarchisent de manière suivante : **les barrières linguistiques avec 576 femmes y faisant face ; la stigmatisation : 561 stigmatisées après leur agression. 472 femmes, par manque de moyens financiers, n'ont pu être prises en charge.**

Tableau 8 : Raisons de l'inaction des victimes face aux VBG relevées par les populations

RAISONS DE L'INACTION DES VICTIMES FACE AUX VBG	%
✓ J'ai laissé tomber	18,50
✓ Ne sais quoi faire	16,50
✓ C'est entre famille	11,50
✓ Pour éviter les problèmes	11,50
✓ La peur	10,00
✓ C'est courant	9,00

*Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024*

En d'autres termes, les services disponibles ne sont pas toujours adaptés aux besoins spécifiques de certaines victimes comme les femmes migrantes, les personnes en situation d'handicap et les minorités ethniques. Aussi, la peur de dénoncer les violences subies

par crainte de représailles de la part de leurs agresseurs, empêche de chercher des informations ou de se tourner vers les services d'aide. Par ailleurs, certaines victimes ne se considèrent pas comme des victimes. Cela complique donc leur prise en charge. Ces victimes se sentent honteuses et coupables des violences qu'elles ont subies et refusent de chercher de l'aide. D'une part, elles craignent les jugements de la société et les stéréotypes culturels et d'autre part, les relations existantes entre elles et les auteurs, les empêchent de les dénoncer. Il y a également comme autre raison, le manque de confiance aux institutions (la police, la justice...) ; les victimes craignent de dénoncer leurs agresseurs. Elles s'isolent pour éviter de mettre leur vie en danger.

Le tableau ci-dessous met en exergue les difficultés constatées dans la prise en charge des victimes :

Tableau 9: Difficultés évoquées par les populations dans la prise en charge des victimes

DIFFICULTES DANS LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VBG EVOQUEES PAR LES POPULATIONS	%
✓ Pas de prise en charge	79,84
✓ Conseiller les coupables	4,35
✓ La police n'a rien fait	3,56
✓ Ecouter les victimes	2,37

*Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024*

**Face à toutes ces difficultés dans la prise en charge des victimes, les populations elles-mêmes proposent les solutions suivantes pour lutter contre les VBG :**

*Tableau 10: Mesures à prendre pour lutter contre les VBG proposées par les populations*

<b>LES MESURES A PRENDRE POUR LUTTER CONTRE LES VBG EMISES PAR LES POPULATIONS</b>	<b>Fréquence</b>
✓ Sensibiliser la population sur les droits de la femme	995
✓ Améliorer le système de protection de la population	327
✓ Sanctionner les auteurs	398
✓ Créer des emplois	241
✓ Financer les femmes	176
✓ Créer des centres d'aide et de formation	162
✓ Appliquer les lois contre les violences	68
✓ Interdire la circulation de la drogue	43
✓ Créer des brigades spéciales de lutte contre les violences	34
✓ Scolariser les filles	34
✓ Être à l'écoute de la population	33
✓ Revenir à l'éducation africaine	30
✓ Créer des ONG pour lutter contre les violences	29
✓ Mettre en place un numéro vert	27
✓ Créer des plates-formes de dénonciations anonymes	24
✓ Améliorer le système éducatif	20
✓ Accepter les plaintes de victimes	8
✓ Dénoncer les cas d'abus	7
✓ Apprendre à la femme à s'autodéfendre	4
✓ Intégrer les étrangers	3
✓ Interdire la polygamie	3
✓ Dénoncer les cas d'abus	2

*Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024*

### **VIII-3) De la méconnaissance des lois et services de prise en charge par les populations**

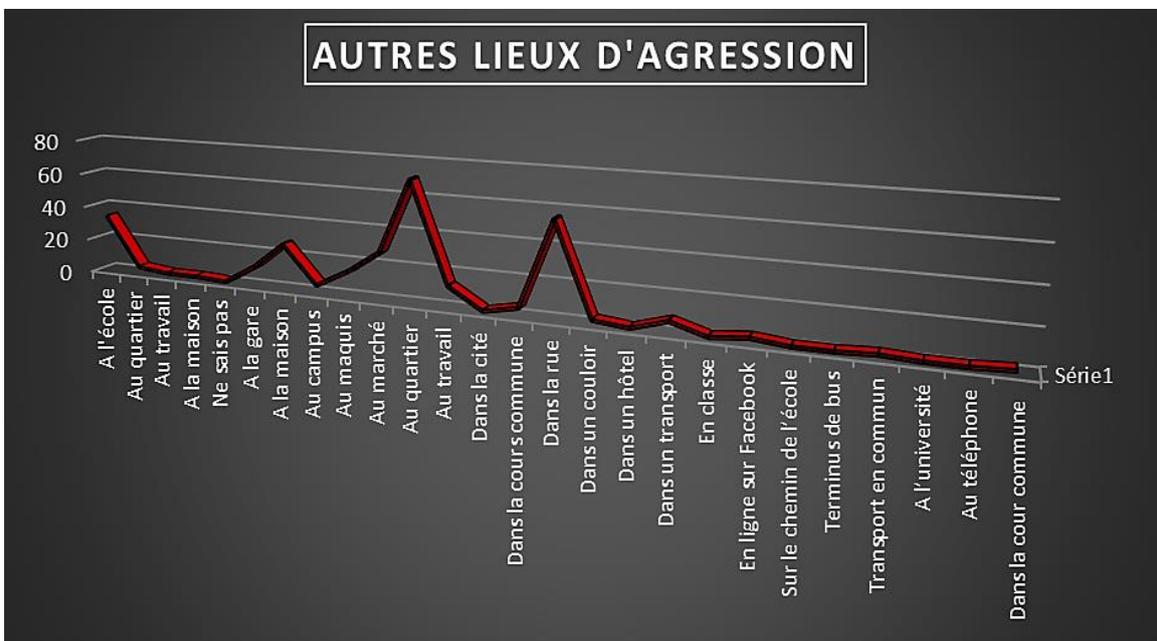
Les victimes des violences physiques, sexuelles, verbales, psychologiques et en ligne, souffrent d'une connaissance limitée des lois et services de prise en charge. Les facteurs à ces limitations vont de l'ignorance des droits, à la méfiance envers les autorités en passant par des inégalités d'accès aux informations et des normes sociales qui banalisent les violences dans la ville d'Abidjan. Des informations recueillies sur le terrain, il ressort que le plus souvent les violences ne sont pas dénoncées soit par peur des représailles, par familiarité, par négligence ou par manque de connaissance des structures d'accueil. Certaines considérations culturelles à l'égard de certaines violences (les injures, les tapes, les plaisanteries résultants des alliances interethniques, les tripotages, etc.), emmènent la victime à s'accoutumer et à minimiser ces violences ; d'où l'omerta autour des actes de violences observés.

Les stéréotypes sexistes et patriarcaux jouent également un rôle majeur dans la manière dont sont perçues et traitées les violences dans nos sociétés. Le fait aussi est que pour nos enquêté(e)s, les forces de l'ordre et de sécurité qui devraient être garants de la sécurité des habitants des quartiers sont en grande partie, responsables des violences observées. Voici quelques propos de trois (3) de nos enquêtés : « *Je pense que l'Etat ne peut rien faire, parce c'est eux-mêmes les plus violents lol* » ; « *Ceux-là sont les plus dangereux et on voit ça partout ici* » ; « *L'Etat est l'auteur premier des violences mais, ils peuvent faire des sensibilisations* ». Ce qui empêche les victimes de porter plaintes.

Les recours juridiques demeurent très insuffisamment connus des victimes, incluant une absence de campagnes de sensibilisation dans ce sens. Toutefois, si sur certains aspects, il est constaté l'existence de lois qui protègent les victimes, certaines violences comme le harcèlement de rue, les féminicides, restent encore insuffisamment légiférées.

## VIII- Des principaux lieux d'agressions des femmes dans le District d'Abidjan

Graphique 100 : Lieux d'agressions des femmes



Les violences faites aux femmes dans l'espace public et sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire : Cas du District d'Abidjan, GSL-CPDEFM, 2024

La présente enquête a permis de déceler comme principaux lieux d'agressions des femmes dans l'espace public abidjanais sont : **les marchés (70%), les rues (56%) et l'école (25%).**



*Equipe GSL, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, Abidjan, 2024*

## CONCLUSION GENERALE

La violence dans les espaces publics et sphères décisionnelles est une réalité à laquelle aucune couche sociale n'échappe en Côte d'Ivoire, principalement, à Abidjan. La population la plus atteinte reste cependant les femmes et les filles avec des pourcentages alarmants. En rappelant que les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles sont de graves violations des droits des humains, la présente enquête dénommée : « *Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles : Cas du District d'Abidjan* », a permis démontrer que :

- La problématique des violences dans les espaces publics et sphères décisionnelles est bien un fait social, car la majorité des personnes touchées reste les femmes et les filles à Abidjan.
- Les espaces publics dans leur généralité, ne sont pas des endroits sûrs et sécurisés pour les femmes et les filles ; d'où leur inoccupation par ces dernières. Ce manque d'occupation de l'espace public affecte intrinsèquement, leur participation pleine et entière à la politique.
- Ces violences exercées contre la femme sont exacerbées par un certain nombre de facteurs sociaux, socioéconomique, politique, culturels.
- Les hommes sont identifiés à 70% comme agresseurs dans l'espace public contre 20% de femmes.
- Il est par ailleurs décrié, une faiblesse des mécanismes étatiques de prise en charge des victimes et la méconnaissance des populations de l'arsenal juridique et judiciaire en la matière.
- Dès lors, l'ensemble des données de cette enquête, permettent d'esquisser quelques pistes de recommandations aux politiques publiques, à la société civile, aux forces de l'ordre et de sécurité et aux communautés, pour une meilleure prise en charge des victimes de violences dans les espaces publics et meilleure représentativité des femmes dans les instances décisionnelles.

## RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA REDUCTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS ET REPRESENTATIVITE DES FEMMES DANS LES INSTANCES DECISIONNELLES IVOIRIENNES

Face au constat de la présence des violences dans les espaces publics et sphères décisionnelles abidjanais et de l'inoccupation véritable de ces espaces par les femmes en raison des violences qu'elles subissent, il apparaît nécessaire pour l'ensemble de la société, de mener une synergie d'actions, afin de réduire considérablement, voire éradiquer ces violences qui minent nos centres urbains. Pour cela, il s'avère important de travailler avec toutes les cibles et tous les acteurs du développement du District d'Abidjan. Ce sont entre autres, les Organisations des Sociétés Civiles (OSC), les forces de sécurité, l'Etat, les communautés et les chefs de quartiers.

Pour lutter contre les VBG dans les espaces, il faudra utiliser une approche holistique visant ces différents acteurs. Plusieurs recommandations sont donc à suivre, en vue d'une meilleure occupation de l'espace public par les femmes et les filles. Ce sont :

### ➤ Aux autorités étatiques et pouvoirs publics :

- ✚ Réduire le taux de délinquance juvénile par la création d'emplois afin d'occuper sainement les jeunes désœuvrés ou déscolarisés des quartiers populaires ;
- ✚ Application stricte des lois et mesures existants en matière de lutte contre les VBG en Côte d'Ivoire ;
- ✚ Vulgarisation des lois en matière de violences faites aux femmes auprès des populations et des forces de défense et de sécurité ;
- ✚ Renforcement des mécanismes de prise en charge des victimes de VBG et vulgarisation des mécanismes existants ;
- ✚ Intégration des psychologues dans la prise en charge des victimes pour leur guérison émotionnelle et santé mentale ;
- ✚ Réalisation d'études nationales sur les violences faites aux femmes et aux filles dans les espaces publics et sphères décisionnelles. Cela permettra en effet d'avoir une meilleure vision de l'ampleur et d'élaborer les politiques idoines en vue de leur réduction voire éradication ;
- ✚ Renforcement des capacités des forces de sécurité et Officiers de Police Judiciaire (OPJ), sur le traitement et la prise en charge des cas de VBG ;

- ✚ Octroi de financements aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales ou nationale, légalement constituées œuvrant dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), les violences sexistes et sexuelles en Côte d'Ivoire ;
- ✚ Création de brigades spéciales de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Côte d'Ivoire ;
- ✚ Renforcement des programmes de lutte contre la pauvreté en direction des populations démunies et d'autonomisation économique des femmes ;
- ✚ Intégration des notions des VBG dans les programmes éducatifs.

**Pour une meilleure représentativité des femmes dans les instances décisionnelles dont politique, il faut des réformes institutionnelles, le changement des mentalités et des actions concrètes en faveur de l'égalité des sexes. Plus spécifiquement :**

- ✚ L'adoption de la parité et/ou des quotas, aux différents postes de direction et Conseil d'Administration des entreprises et organismes publics en Côte d'Ivoire ;
  - ✚ Assurer le respect de la parité ou du quota par des mécanismes de contrôle stricts et de sanctions pour les parties qui ne respectent pas ces règles ;
  - ✚ Mettre en place des programmes de formation sur le leadership féminin, la prise de parole en public afin de faciliter l'occupation de l'espace public par les femmes et les filles au même titre que les hommes ;
  - ✚ L'Etat doit interdire la violence envers les femmes en politique et réajuster les ressources financières des campagnes entre les hommes et les femmes candidats aux différentes élections ;
  - ✚ Fournir un soutien financier particulier aux femmes pendant les campagnes électorales.
- **Aux forces de l'ordre et de sécurité :**
- ✚ Application stricte des lois en matière de violences faites aux femmes ;
  - ✚ Bien accueillir les victimes dans les commissariats et brigades de gendarmerie, et traiter les plaintes y afférentes ;
  - ✚ Intégration des cours sur les VBG dans les formations professionnelles des armées et forces de sécurité ;
  - ✚ Améliorer le système de sécurité des populations dans les quartiers, par la présence suffisante des forces de sécurité, en leur donnant les moyens nécessaires pour neutraliser les auteurs de violences ou encore poser des caméras par endroits ;

- ✚ Intensifier les programmes de lutte contre la vente et consommation illégale de la drogue ;
- ✚ Création des plates-formes de dénonciations anonymes ;
- ✚ Être plus présents dans les lieux de distraction comme les maquis et boîtes de nuit.

➤ **Aux Organisations de la Société Civile (OSC) :**

- ✚ Sensibilisation des populations sur les droits de la femme, les violences sexistes et sexuelles ;
- ✚ Renforcer les capacités de tous les acteurs intervenant dans la prise en charge ;
- ✚ Vulgarisation des lois de lutte contre les VBG et des mécanismes de prise en charge existants ;
- ✚ Renforcement des capacités des autorités coutumières et religieuses sur les violences sexistes, sexuelles ; les VBG.



*Coordinatrice GSL, Enquête sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles, CPDEFM-GSL, Abidjan, 2024*



## BIBLIOGRAPHIE

BOURDIEU Pierre : La Domination masculine. Seuil, Paris, 1998.

NABILA Hamza : Les violences basées sur le genre. Manuel de formation à l'attention des écoutantes du réseau Naruz, Décembre 2006

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) : Rapport de la côte d'Ivoire sur la mise en œuvre de la résolution de l'AG des nations unies sur la question des femmes dans le développement, Mai 2022

ONU Femmes : Etude exploratoire sur les violences faites aux femmes dans les espaces publics à Dakar et Saint-Louis, 2020

ONU Habitat : Côte d'Ivoire Profil urbain d'Abidjan, publié par le programme des Nations Unies pour les établissements humains, 2012

Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE) : Document de stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, 2014

STEPHANIE Condon et al : insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines, Revue française de sociologie, 2005, 2 Vol. 46, pages 265 à 294

Chaire UNESCO "Eau, femmes et pouvoir de décisions" : Le nouveau visage de la politique, caractérisé par la violence, freine l'élan des femmes et des jeunes dans les débats politiques, 2024

Institut International pour la Démocratie et l'Assistance (IDEA) : Participation Politique des femmes baromètre Afrique Deuxième Edition 2024

ONU Habitat : Pour un meilleur avenir urbain, Rapport pays 2023.





*Violences faites aux femmes dans les espaces publics et sphères décisionnelles ivoiriennes : Cas du District d'Abidjan*



7-	Selon la religion.....	12
8-	Selon le revenu mensuel .....	13
D)	<b>Les victimes de chantages.....</b>	<b>13</b>
1-	Selon le sexe.....	13
2-	Selon niveau d'instruction .....	14
3-	Selon la situation matrimoniale.....	14
4-	Selon le secteur d'activités .....	15
5-	Selon la religion.....	15
6-	Selon le revenu mensuel .....	16
E)	<b>Les victimes de discriminations .....</b>	<b>16</b>
1-	Selon le sexe.....	16
2-	Selon le niveau d'instruction .....	17
3-	Selon le groupe ethnique.....	18
4-	Selon la situation matrimoniale.....	18
5-	Selon le secteur d'activités .....	19
6-	Selon la formation professionnelle .....	19
7-	Selon la religion.....	20
8-	Selon le revenu mensuel .....	20
F)	<b>Les victimes de divulgation/menaces de divulgation des photos intimes sur les RS.....</b>	<b>21</b>
1-	Selon le sexe.....	21
2-	Selon le niveau d'instruction .....	21
3-	Selon la situation matrimoniale.....	22
4-	Selon le secteur d'activités .....	23
5-	Selon la formation professionnelle .....	23
6-	Selon la religion.....	24
7-	Selon le revenu mensuel .....	24
G)	<b>Les victimes d'intimidations.....</b>	<b>25</b>
1-	Selon le sexe.....	25
2-	Selon le niveau d'instruction .....	25
3-	Selon le groupe ethnique.....	26
4-	Selon la situation matrimoniale.....	26
5-	Selon le secteur d'activités .....	27
6-	Selon la formation professionnelle .....	27
7-	Selon la religion.....	28
8-	Selon le revenu mensuel .....	28
H)	<b>Les victimes de harcèlement sexuel .....</b>	<b>29</b>

1-	Selon le sexe.....	29
1-	Selon le niveau d'instruction .....	30
2-	Selon le groupe ethnique.....	30
3-	Selon la situation matrimoniale.....	31
4-	Selon le secteur d'activités .....	31
5-	Selon la formation professionnelle .....	32
6-	Selon la religion.....	32
7-	Selon le revenu mensuel.....	33
I)	<b>Les victimes de harcèlement moral.....</b>	<b>34</b>
1-	Selon le sexe.....	34
2-	Selon le niveau d'instruction .....	34
3-	Selon le groupe ethnique.....	35
4-	Selon la situation matrimoniale.....	35
5-	Selon le secteur d'activités .....	36
6-	Selon la formation professionnelle .....	36
7-	Selon la religion.....	37
8-	Selon le revenu mensuel .....	37
J)	<b>Les victimes d'agressions sexuelles .....</b>	<b>38</b>
1-	Selon le sexe.....	38
2-	Selon le niveau d'instruction .....	39
3-	Selon le groupe ethnique.....	39
4-	Selon la situation matrimoniale.....	39
5-	Selon le secteur d'activités .....	41
6-	Selon la formation professionnelle .....	41
7-	Selon la religion.....	42
8-	Selon le revenu mensuel .....	42
K)	<b>Les victimes de viol .....</b>	<b>43</b>
1-	Selon le sexe.....	43
2-	Selon le niveau d'instruction .....	43
3-	Selon le groupe ethnique.....	44
4-	Selon la situation matrimoniale.....	44
5-	Selon le secteur d'activités .....	45
6-	Selon la formation professionnelle .....	45
7-	Selon la religion.....	46
8-	Selon le revenu mensuel .....	46
L)	<b>Les victimes d'Interdiction d'accès à un espace public.....</b>	<b>47</b>



1-	Selon le sexe.....	47
2-	Selon le niveau d'instruction .....	47
3-	Selon le groupe ethnique.....	48
4-	Selon la situation matrimoniale.....	48
5-	Selon la religion.....	49
6-	Selon le revenu mensuel .....	49
M)	Menaces et injures sur les réseaux sociaux .....	50
1-	Selon le sexe.....	50
2-	Selon le niveau d'instruction .....	51
3-	Selon la situation matrimoniale.....	51
III-	<b>FREQUENCES DES DIFFERENTES FORMES DE VIOLENCES</b> .....	52
IV-	<b>LES PRINCIPAUX AUTEURS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES</b> .....	57
V-	<b>LES FACTEURS DETERMINANTS LES VIOLENCES ET LEURS CONSEQUENCES</b>	58
VI-1-	Les facteurs socio-politiques.....	59
VI-2-	Les facteurs économiques .....	60
VI-3-	Les facteurs environnementaux .....	60
VI-	<b>LA PERCEPTION DES ACTEURS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES</b> .....	61
VII-1-	Dans les espaces publics .....	61
VII-2-	Dans les instances décisionnelles .....	62
	D'autres ont par ailleurs, conditionné la présence de la femme en politique ou à des postes décisionnelles à certaines conditions :.....	66
VII-3)	Du malaise des femmes dans la prise de parole dans l'espace public abidjanais.....	66
VII-	<b>RESSENTIMENTS ET DIFFICULTES DANS LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES</b>	69
VIII-1)	Du Ressentiment des victimes .....	69
VIII-2)	De la difficulté de la prise en charge des victimes .....	69
VIII-3)	De la méconnaissance des lois et services de prise en charge par les populations.....	71
VIII-	<b>Des principaux lieux d'agressions des femmes dans le District d'Abidjan</b> .....	72
	<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	74
	<b>RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA REDUCTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS ET REPRESENTATIVITE DES FEMMES DANS LES INSTANCES DECISIONNELLES IVOIRIENNES</b> .....	75
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	A